



LE BILAN DU MONDE
L'atlas de 193 pays
HORS-SÉRIE - EN VENTE EN KIOSQUE



**RACONTER LA FRANCE :
LE RÉCIT OU LA FICTION**
LE MONDE DES LIVRES - SUPPLÉMENT



PARIS, VITRINE
DU **CHIC** MASCULIN
MODE - LIRE PAGE 15

Vendredi 17 janvier 2014 - 70^e année - N°21461 - 2 € - France métropolitaine - www.lemonde.fr -

Fondateur : Hubert Beuve-Méry - Directrice : Natalie Nougayrède

En Turquie, le match de trop pour M. Erdogan

La Turquie va mal. Clé de l'équilibre proche-oriental, membre de l'OTAN et candidat à l'Union européenne (UE), ce pays renoue avec ses vieux démons : luttes de pouvoir souterraines et batailles de services sur fond de scandale politico-financier.

Sans doute faut-il attribuer à ce climat de guerre de l'ombre au sein même de l'Etat les dernières révélations concernant le meurtre il y a un an de trois militantes kurdes à Paris. Ces révélations laissent entendre que les services secrets turcs pourraient être impliqués dans ces assassinats. Campagne de rumeurs, tentative de déstabilisation, manipulations diverses ou début de piste ?

Tout est possible, tant l'ambiance qui règne à Ankara est propice aux règlements de comptes par « fuites » interposées. Répliquant à une enquête judiciaire sur une affaire de corruption et blanchiment touchant

ÉDITORIAL

ses proches, le premier ministre, Recep Tayyip Erdogan, a muté des centaines de policiers et des dizaines de magistrats. L'objectif est d'étouffer l'enquête ; le risque, celui de voir des fonctionnaires mécontents distribuer çà et là de vrais ou faux documents destinés à déstabiliser le chef du gouvernement.

Cette situation a déjà fait une victime : l'Etat de droit en Turquie. Il avait progressé ces dernières années, du moins durant les premiers mandats de M. Erdogan à la tête du gouvernement. Mais, depuis 2011, le chef du parti islamiste-conservateur AKP poursuit une dérive autoritariste chaque jour plus inquiétante.

Derrière la moindre difficulté, il décèle un « complot » - de ses ennemis à l'intérieur même de l'AKP, de l'étranger, quand ce n'est pas « des milieux proches d'Israël ».

Sa conception de la démocratie est que l'Etat lui appartient dès lors qu'il gagne les élections. Ce qui l'autoriserait à purger les administrations afin qu'elles soient à son service exclusif. A l'intérieur, il ne supporte plus la moindre opposition, comme il l'a montré lors des manifestations du printemps 2013. A l'extérieur, il conduit une politique qui a fini par mettre la Turquie au plus mal avec nombre de ses voisins.

M. Erdogan est en train de ruiner un bilan solide. En dix ans, la Turquie a triplé sa richesse nationale, pour devenir l'une des économies émergentes les plus brillantes. Elle a rompu avec l'intrusion permanente de l'armée dans la vie politique. Le gouvernement cherche enfin à apaiser le conflit qu'il oppose à sa minorité kurde. En outre, le pays s'est rapproché de l'UE. Autant d'évolutions positives qui sont à porter au crédit de M. Erdogan.

Mais le voilà saisi par cette ivresse de l'ego qui atteint ceux qui restent trop longtemps au pouvoir. L'économie est ébranlée, la monnaie chute, les investisseurs se méfient, le grand allié américain est inquiet. Ancien footballeur professionnel, M. Erdogan devrait savoir que les plus belles carrières sont celles que l'on ne prolonge pas indéfiniment. ■

LIRE NOS INFORMATIONS PAGE 2

Le virage pro-entreprise de Hollande accentue les divisions de la droite

■ L'opposition hésite entre soutien critique au chef de l'Etat et rejet radical de sa politique

En assumant résolument une politique pro-entreprise, François Hollande secoue le paysage politique. La droite est prise à contre-pied par des mesures économiques qui lui conviennent mais qu'elle n'a pas réellement appliquées quand elle était aux affaires. Elle se

divise sur la stratégie à adopter.

Le camp Sarkozy-Copé veut rester dans une opposition radicale, tandis que les modérés, qu'il s'agisse de l'ancien premier ministre Jean-Pierre Raffarin ou de François Baroin, veulent prendre au mot le chef de l'Etat et juger sur pièces. Ils espèrent

que ce nouveau cap sera bon pour la France et qu'il divisera la majorité lorsque celle-ci aura à voter la confiance au gouvernement. La gauche du PS soupçonne François Hollande de vouloir récupérer des voix de députés centristes en cas de déflections sur sa gauche. Jean-Louis Borloo, pré-

sident de l'UDI, se dit « prêt à soutenir des réformes difficiles » si celles-ci sont « claires, précises et identifiées ».

Par ailleurs, Jean-Marc Ayrault s'est déclaré favorable à la fusion des départements de la petite couronne parisienne. ■

LIRE P. 6 ET 10

**BAISSE
DES CHARGES :
LE PATRON
DE L'ORÉAL
SALUE
« UN GRAND
PROGRÈS
POUR LA FRANCE »**

Jean-Paul Agon
détaille au « Monde »
la stratégie de son groupe
LIRE CAHIER ÉCO P. 4



Jean-Paul Agon, PDG
de L'Oréal, à Clichy
(Hauts-de-Seine),
le 15 janvier.

SIMONE PEROLARI POUR « LE MONDE »

Le rêve français d'un « Airbus de l'énergie »

■ La proposition
de M. Hollande
est accueillie à Berlin
avec prudence

L'idée d'un « Airbus de l'énergie » lancée par François Hollande, et qui viserait à créer un géant européen des énergies nouvelles, suscite un intérêt prudent à Berlin.

Par ailleurs, la Cour des comptes critique la politique climatique de la France, qui a subventionné les énergies renouvelables, mais ne s'est pas attaquée à deux sources majeures d'émissions de gaz à effet de serre : les transports et l'agriculture. ■

LIRE CAHIER ÉCO P. 3

AUJOURD'HUI

L'Australie écrasée par la canicule

Incendies, hospitalisations : du bush profond aux cours de tennis de Melbourne, le pays souffre des températures extrêmes.

INTERNATIONAL - P. 4

Gaz de schiste : la fin du rêve polonais

L'évaluation des réserves se révèle lente, coûteuse et difficile. Les grands groupes mondiaux quittent le pays.

CAHIER ÉCO - P. 2

Radio France : Jean-Luc Hees veut remplir

Le président du groupe public explique au Monde pourquoi il souhaite un nouveau mandat. Décision du CSA avant le 7 mars.

CAHIER ÉCO - P. 5

BNF : des milliers de livres endommagés

Une fuite d'eau dans une canalisation a submergé une partie des collections de littérature à la Bibliothèque de France.

CULTURE - P. 12

Remettre à niveau l'éducation prioritaire

■ M. Peillon débloque 350 millions d'euros pour les élèves en difficulté



Au collège Robert
Desnos, à Orly
(Val-de-Marne)

FANNY TONDRE POUR
« LE MONDE »

Jacques
LE GOFF

JACQUES
LE GOFF
FAUT-IL VRAIMENT
DÉCOUPER L'HISTOIRE
EN TRANCHES ?

Jacques
Le Goff

LA LIBRAIRIE
DU XXI^e SIÈCLE
SEUIL

LA LIBRAIRIE
DU XXI^e SIÈCLE

Seuil

La piste d'un crime d'Etat turc à Paris relancée

Un enregistrement renforce la thèse de l'implication des services secrets dans le meurtre de trois militantes du PKK

Istanbul
Correspondance

Les révélations se multiplient en Turquie, un an après l'assassinat de trois militantes kurdes, Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Söylemez, le 9 janvier 2013 à Paris, et renforcent un peu plus la thèse d'un agent infiltré, en service commandé pour l'Etat turc. Depuis un an, après ce qui apparaissait dès le départ comme un crime politique, commis au moment où le gouvernement turc et le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) entamaient de périlleuses négociations, l'enquête semblait piétiner. Le tueur présumé, Ömer Güney, un jeune homme au profil mystérieux, continue de clamer son innocence.

Dimanche 12 janvier, premier coup de tonnerre, un enregistrement sonore était mis en ligne sur YouTube. Révélé par une personne affirmant être « un proche d'Ömer Güney », le document est une conversation de dix minutes entre un homme présenté comme Güney et deux de ses supérieurs hiérarchiques, qui seraient des officiers des services de renseignement turcs (MIT).

Les trois protagonistes y évoquent la « mission », passent en revue les cibles potentielles, citent même les noms de hauts responsables du mouvement kurde en Europe, détaillent le mode opératoire choisi, la fourniture d'armes et d'un téléphone crypté... Des précisions qui rendent crédible l'authenticité de cet enregistrement.

« Après avoir écouté cet enregistrement, nous pouvons affirmer avec certitude qu'il s'agit bien de la voix d'Ömer Güney », a réagi, lundi, la Fédération des associations kurdes de France (Feyka), proche du PKK. Parallèlement à sa publication, cet enregistrement nous a également été envoyé par mail. Nous avons transmis l'adresse e-mail de l'expéditeur, ainsi que toutes les autres informations en notre possession aux autorités chargées de l'instruction de cette affaire. »

Le ministre de la justice turc, Bekir Bozdag, a rejeté lundi tout lien entre cette affaire et le MIT, parlant de « campagne de dénigrement ». Les services turcs sont dirigés par Hakan Fidan, un très proche du premier ministre, Recep Tayyip Erdogan. C'est lui qui a été mandaté

Un an d'enquête

9 janvier 2013 Assassinat de trois militantes kurdes, Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Söylemez, au bureau de représentation du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), 174, rue Lafayette (Paris 10^e).
21 janvier 2013 Mise en examen d'Ömer Güney pour assassinat, quatre jours après son interpellation. Le système de vidéo-surveillance prouve qu'il est resté



Le 11 janvier, plus de 10 000 manifestants ont défilé à Paris pour protester contre l'assassinat de trois militantes kurdes dans la capitale, un an plus tôt. ANTHONY DEPERRAZ/CITIZENSIDE

pour conduire les négociations avec le PKK et qui a rendu visite à plusieurs reprises au leader kurde Abdullah Öcalan, qui purge une peine de prison à vie sur l'île d'Imrali.

L'enregistrement sonore diffusé dimanche confirmerait aussi que le tueur visait plusieurs personnalités du mouvement kurde. Sakine Cansiz, l'une des fondatrices du PKK en 1978, aux côtés d'Öcalan, symbole de la lutte des femmes, emprisonnée et torturée par la junte militaire dans les années 1980. Mais aussi Nedim Seven, le financier du mouvement en France, chargé de collecter l'impôt révolutionnaire, et Adem Uzun, un haut politicien kurde arrêté par les services français en 2012 pour un inavouable

quarante-cinq minutes dans l'appartement avec les trois femmes, au moment de leur assassinat.

11 janvier 2014 Des milliers de Kurdes défilent à Paris pour marquer le premier anniversaire de la mort des trois militantes. Le lendemain, un enregistrement sonore mis en ligne sur YouTube relance l'hypothèse de liens entre Ömer Güney et les services secrets turcs.

« trafic d'armes ». Uzun était surtout l'un des interlocuteurs des officiers turcs pendant une première série de négociations secrètes, le processus dit d'Oslo, entre 2009 et 2011. Ou encore Remzi Kartal, ancien député et haut responsable du PKK en Europe, qui vit en exil à Bruxelles. Présent à Paris en janvier 2013, ce dernier expliquait au Monde que des tentatives d'assassinat avaient été déjouées en Allemagne et en Belgique : « Une bande de tueurs liés au MIT circule dans les pays européens. »

L'enregistrement pourrait aussi apporter des éléments compromettants pour les services français, peu avant la visite du président François Hollande en Turquie les 27 et 28 janvier. Interrogé par l'agent présumé du MIT sur une possible surveillance par « les forces de sécurité françaises, de la police ou de la gendarmerie », Ömer Güney répond sans hésiter : « Oui, il y a une surveillance étroite. Les renseignements me suivent seconde par seconde. »

Dès mardi, la thèse d'un assassinat politique commandité par les services turcs prenait encore plus d'ampleur avec la publication par le quotidien turc Sol, virulent opposant au gouvernement de Recep

Tayyip Erdogan, d'un document confidentiel du MIT : une note des services rédigée comme un ordre de mission. La lettre, datée du 18 novembre 2012, soit moins de deux mois avant l'assassinat, fait la synthèse des informations recueillies auprès du « légionnaire », un nom de code qui selon le journal cacherait l'identité d'Ömer Güney. La démarche du MIT s'inscrit « dans l'objectif de déchiffrer les activités du PKK à Paris et en France, et de rendre inactifs les hauts membres de l'organisation », précise le document, qui accredit la thèse d'une opération d'infiltration.

« La dernière fois qu'il est venu nous voir, nous lui avons donné 6 000 euros pour les frais "possibles", ainsi que des instructions pour qu'il se montre extrêmement attentif lorsqu'il correspond avec nous, pour qu'il obtienne l'équipement nécessaire à la mission et pour qu'il effectue les préparatifs au sujet des personnes qui ont été désignées », poursuit la note attribuée aux services de renseignement. Ömer Güney a multiplié les allers-retours avec la Turquie. Une bonne dizaine rien qu'en 2012 : en août, il était revenu pour faire refaire son passeport et, en décembre, il avait séjourné trois jours à Ankara.

Mardi, le MIT a démenti être à l'origine de ce document et a rejeté tout lien avec cette affaire.

Ömer Güney continue de se présenter comme un militant kurde. Originaire du district de Sarkisla, une ville dirigée par un parti d'extrême droite, le jeune homme n'est pourtant pas originaire d'une région kurde. Au contraire, la pro-

Le tueur présumé, Ömer Güney, continue de se présenter comme un militant kurde

vince de Sivas est connue pour ses militants ultranationalistes turcs. Selon son oncle, Zekai Güney, la famille n'a rien à voir avec le PKK. « Nous sommes une famille nationaliste », s'est-il défendu, après l'arrestation de son neveu.

Ces révélations en série, si elles renforcent l'hypothèse la plus crédible en mettant possiblement en évidence un complot d'Etat mené par les services turcs, doivent être prises avec précaution. Elles surviennent en effet à un moment

particulièrement critique de la vie politique turque, en pleine bataille au sommet de l'Etat entre les hommes du premier ministre Erdogan, dont le patron du MIT, Hakan Fidan, et les partisans de la confrérie Fethullah Gülen, particulièrement influente dans la police et la justice. Le contrôle des services secrets est en jeu.

La bataille a déjà donné lieu à quelques manipulations et crises retentissantes : notamment la convocation par un procureur de M. Fidan pour être interrogé sur ses rencontres avec des responsables du PKK. Des procureurs soupçonnés d'être liés à la confrérie Gülen sont aussi à l'origine de l'ouverture d'une enquête pour « corruption et blanchiment » le 17 décembre contre des proches de M. Erdogan.

Sur la question kurde, les deux courants qui s'opposent au sein de l'AKP, le parti au pouvoir, ont toujours montré des approches opposées. Les partisans de Gülen se montrent réticents à toute négociation avec le PKK, considéré comme un mouvement terroriste. Le chef militaire du PKK, Cemil Bayik, avait d'ailleurs mis en cause la confrérie, le mois dernier, pour le triple meurtre de Paris. ■

GUILLAUME PERRIER

La mystérieuse personnalité d'Ömer Güney, unique suspect de l'enquête

QUI EST ÖMER GÜNEY ? L'information judiciaire ouverte pour « assassinats en relation avec une entreprise terroriste » ouverte après la mort des trois militantes kurdes, le 9 janvier 2013, à Paris, se heurte depuis un an à la personnalité complexe du seul mis en examen du dossier. Un homme mystérieux, qui ne cesse de filer entre les doigts de la juge d'instruction Jeanne Duyé. Les experts psychiatriques eux-mêmes s'y sont cassé les dents.

« Il avait une vie parallèle », confie une source proche de l'enquête, avant de tempérer : « Mais, pour l'instant, il n'y a aucun élément probant dans le dossier qui permette de le rattacher à des commanditaires. » Les enquêteurs vont désormais examiner les nouveaux éléments révélés en Tur-

quie, et notamment tenter d'authentifier l'enregistrement supposé d'une conversation entre Ömer Güney et des membres des services de renseignement turcs. L'objectif est de confirmer qu'il s'agit bien de la voix du suspect, bien sûr, mais aussi de s'assurer qu'il n'y a eu ni manipulation ni montage. Le timing de ces révélations, alors que la situation politique est tendue en Turquie, laisse les policiers perplexes.

A ce stade des investigations en France, trois éléments laissent planer le doute sur les motivations exactes d'Ömer Güney, 31 ans. Les témoignages sur son passage en Allemagne, où il a résidé huit ans avant d'arriver en France en 2011, dressent le portrait d'un homme qui n'a aucun lien avec la commu-

nauté ou la cause kurde. Au contraire, même, puisque plusieurs personnes assurent qu'il affichait davantage un comportement « nationaliste turc ».

Ömer Güney aurait donc embrassé la cause kurde à son arrivée en France. Francophone, aimable et de bonne volonté, il joue volontiers les traducteurs ou les chauffeurs. S'absente parfois. Il assure à ses nouveaux amis qu'il s'agit de séjours à l'hôpital. Touché par une tumeur au cerveau, il est sujet de nombreuses crises d'épilepsie et doit d'ailleurs arrêter de travailler à l'été 2012. Mais, en réalité, les enquêteurs sont parvenus à établir qu'Ömer Güney se rendait en Turquie.

Autre élément suspect, les experts informatiques sont parve-

nus à retrouver la trace, sur le téléphone d'Ömer Güney de 329 photos de fiches d'adhérents à l'association kurde de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise). Les fichiers avaient été transférés puis effacés. Les photos avaient été prises durant la nuit qui a précédé les assassinats, comme l'a révélé L'Express du 24 décembre 2013. Un acte d'espionnage ? Devant la juge, il a affirmé l'avoir fait à la demande de « cadres » du mouvement kurde.

« Vision idéaliste »

« Tout cela relie clairement M. Güney à la Turquie », assure M^e Antoine Comte, l'un des trois avocats des parties civiles, qui défend la thèse du crime d'Etat, alors que les enquêteurs n'ont pas encore écarté la piste du règle-

ment de comptes interne à la communauté kurde. Les parties civiles souhaiteraient en savoir plus sur la surveillance par les services de renseignement français dont M. Güney aurait pu faire l'objet. Une demande d'acte a été rejetée par la juge en septembre 2013. Mais c'était avant que les retours de la commission rogatoire envoyée en Allemagne et de l'expertise du téléphone d'Ömer Güney – sans même parler des rebondissements en Turquie – ne jettent un nouvel éclairage sur le suspect. Un appel est en cours.

En France, la mouvance du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), classé parmi les organisations terroristes par l'Union européenne, est suivie de près par le renseignement. Elle fait l'objet

d'enquêtes judiciaires, pour terrorisme ou financement du terrorisme. La sous-direction antiterroriste de la police judiciaire – qui a été co-saisie des investigations sur les assassinats du 9 janvier 2013 avec la brigade criminelle parisienne – entretient des liens avec les policiers turcs pour ses enquêtes sur le PKK.

Ömer Güney continue à clamer son innocence. Pour son avocate, Anne-Sophie Laguens, « il y a une incompatibilité entre les objectifs et la stratégie qu'on lui prête et sa vision idéaliste ». M^e Laguens pointe également les « problèmes comportementaux » liés à l'état de santé de son client : « Comment aurait-on pu lui confier une telle mission ? » ■

LAURENT BORREDON

Les sénateurs américains menacent de voter de nouvelles sanctions contre l'Iran

Barack Obama est hostile à un projet de loi qui compromettrait l'accord sur le nucléaire

Washington
Correspondante

Le président Obama fait face à une rébellion parlementaire contre sa stratégie de négociation avec l'Iran. Une majorité de 59 sénateurs s'est rangée derrière un projet de renforcement conditionnel des sanctions, malgré le dégel avec Téhéran et l'opposition de la Maison Blanche à une initiative qui risquerait de faire capoter les négociations.

Les élus – dont 16 démocrates – craignent que la Maison Blanche se montre trop conciliante avec la république islamique. Leur projet de loi (Nuclear Weapon Free Iran Act) donne un an à l'Iran pour accepter un accord, faute de quoi ses exportations pétrolières seraient ramenées à zéro. Il s'agit d'une « police d'assurance diplomatique », a expliqué le sénateur démocrate Robert Menendez, qui préside la commission des affaires étrangères et n'a pas pour habitude de s'opposer au président.

Barack Obama estime au contraire qu'il n'y a pas lieu de renforcer les sanctions pendant la phase de négociation. « Le moment est venu de laisser les diplomates et les experts techniques travailler, a-t-il plaidé. Ce que nous voulons, c'est donner une chance à la paix. » L'accord avec la République islamique conclu le 24 novembre 2013 à Genève prévoit une levée graduelle des sanctions commerciales et financières imposées à l'Iran en échange d'un gel des progrès dans l'enrichissement d'uranium. Il doit entrer en vigueur le 20 janvier pour six mois.

La Maison Blanche, qui se croyait à l'abri derrière le veto présidentiel, a des raisons d'être inquiète. Avec 59 sénateurs, le camp pro-sanctions commence à s'approcher de la majorité des deux tiers (67) nécessaire pour contraindre un veto. L'American Israel Public Affairs Committee, le lobby pro-israélien, a déployé des trésors



Harry Reid, chef des démocrates au Sénat, soutient M. Obama contre le projet de loi. A. WONG/GETTY IMAGES/AFP

de conviction. Même des hommes qui ne sont pas particulièrement connus pour jouer la carte du « vote juif » comme Michael Bennet, un proche de M. Obama, se sont rangés du côté de ceux que la Maison Blanche considère comme des va-t-en-guerre. Il est vrai que M. Bennet est aussi l'un des responsables de la collecte de fonds pour les candidats démocrates à l'élection de novembre.

Mardi 14 janvier, de nouvelles informations sur une « annexe secrète » à l'accord du 24 novembre ont renforcé les critiques. Selon le *Los Angeles Times*, un accord parallèle figurerait dans un « non paper », un texte informel en langage diplomatique. L'Iran serait autorisé à conserver ouvertes ses installations et à poursuivre l'enrichissement et la recherche, y compris sur des centrifugeuses de la prochaine génération. Aussitôt, le sénateur républicain John McCain a demandé une « clari-

fication ». « Si elles sont confirmées, ces informations ajoutent un sentiment d'urgence aux appels à renforcer les sanctions », a-t-il estimé.

La Maison Blanche a promis que le texte de l'accord, qui n'a pas été publié, serait « prochainement » communiqué au Congrès.

Seize sénateurs démocrates se sont ralliés aux républicains pour s'opposer au président Obama

Le département d'Etat a confirmé l'existence d'une « documentation associée à la mise en œuvre de l'accord ». Mais « que ce soit bien clair, a assuré la porte-parole Marie Harf, il n'y a pas d'accord secret ».

Après trente-cinq ans d'hostilités, la reprise du dialogue irano-

américain n'est pas sans susciter un débat national. Plusieurs grands journaux, dont le *New York Times*, le *Washington Post* et *USA Today*, ont pris parti contre les sanctions. M. Obama a invité les sénateurs démocrates pour un échange de vues mercredi soir à la Maison Blanche. « Il a expliqué avec fougue pourquoi nous devons saisir l'occasion », a indiqué Jeff Merkley, l'un des participants à la réunion. « Si l'Iran n'est pas en mesure de prendre les décisions nécessaires, il est prêt à signer le renforcement des sanctions. Mais il faut que nous lui donnions six mois. »

M. Obama peut se prévaloir du soutien indéfectible du chef de file démocrate Harry Reid. A l'heure d'inscrire le texte sur les sanctions à l'ordre du jour des débats, le sénateur Reid continue à traîner des pieds. Or l'assemblée est ensuite en repos jusqu'à la fin du mois. De l'art de jouer la montre. ■

CORINE LESNES

Washington proteste après l'expulsion d'un journaliste américain par Moscou

David Satter a enquêté sur les attentats de 1999 en Russie, prélude à la guerre en Tchétchénie

Moscou
Correspondante

Le journaliste et écrivain américain David Satter a été interdit de séjour en Russie, mardi 14 janvier, pour cinq ans. Selon le ministère des affaires étrangères (MID), il a « grossièrement entravé la loi russe sur les migrations » en séjournant en Russie du 22 au 26 novembre 2013 avec un visa périmé. Le journaliste dénonce un « artifice bureaucratique ».

Dans une tribune publiée le 16 janvier par le *Wall Street Journal*, M. Satter affirme que « la décision russe de [le] déclarer persona non grata est plus qu'une action dirigée contre un simple journaliste. C'est un aveu que le système instauré par le président Vladimir Poutine ne peut tolérer la libre parole ».

David Satter, 66 ans, travaillait à Moscou depuis septembre 2013 pour la radio américaine financée par le Congrès américain, Radio Free Europe-Radio Liberty (RFE-RL). Auteur de plusieurs livres sur la Russie et sur l'URSS, cet ancien correspondant du *Financial Times* est un spécialiste de l'investigation. C'est à ce titre qu'il avait rejoint le bureau russe de RFE-RL à Moscou, affaibli par des remaniements hasardeux décidés depuis Washington ainsi que par la perte récente de sa fréquence sur les ondes russes.

L'imbrroglio du visa a surgi le 21 novembre. D'après la version donnée par le MID, David Satter a attendu cinq jours pour le renouveler. Le 29 novembre, le tribunal Taganski de Moscou a ordonné son expulsion.

Soumises à des règles bureaucratiques draconiennes, les conditions de séjour en Russie (visa, enregistrement, déplacements) sont, pour tout étranger, un véritable casse-tête. Interrogé par téléphone à Londres, où il s'est installé provisoirement, M. Satter explique avoir toujours suivi les consignes données par le MID : « Je n'ai enfreint aucune règle, on m'a dit que mon visa serait renouvelé, mais la lettre destinée au service des migrations n'a pas été faite. L'administration a tardé et maintenant on me reproche d'avoir laissé passer la date. »

David Satter affirme que lorsqu'il a quitté Moscou pour Kiev, le 4 décembre, c'était avec l'assurance de se voir bientôt délivrer un nouveau visa par l'ambassade de Russie en Ukraine. Le 25 décembre, la convocation arrive mais, lorsque M. Satter s'y rend, il rencontre un diplomate qui lui lit une consigne. Il apprend que les « organes compétents » (un euphémisme pour désigner les services de sécurité, FSB) jugent sa présence « indésirable » en Russie. « Les autorités russes avaient vingt jours pour s'expliquer

et, pour finir, ils aboutissent à une version absurde, un artifice bureaucratique », déplore le journaliste.

Le plus frappant, outre l'extrême sévérité de la mesure – cinq jours de retard, cinq ans d'interdiction de séjour –, c'est l'opacité qui entoure son cas. Aucune explication n'a été fournie. « Les expressions employées sont typiques des affaires d'espionnage. Je n'ai jamais entendu de telles choses concernant un représentant de la presse », insiste-t-il. « Il s'agit d'une violation fondamentale du droit à la libre expression », déplore Kevin Klose, le président de RFE-RL.

Le département d'Etat américain s'est dit inquiet du « traitement réservé aux journalistes et aux organes de presse ». David Satter pense que son expulsion pourrait être liée aux révélations de son livre (*Darkness at Dawn: the Rise of the Russian Criminal State*, 2004) sur les attentats meurtriers qui

« Il s'agit d'une violation fondamentale du droit à la libre expression »

Kevin Klose
président
de Radio Free Europe

avaient frappé la Russie en 1999, prélude à une nouvelle intervention de l'armée en Tchétchénie. Une version abrégée de cet ouvrage a été publiée récemment à Moscou.

L'expulsion de reporters étrangers était monnaie courante à l'époque de la guerre froide. Ces dernières années, le Kremlin semble avoir renoué avec la tradition. En 2011, Luke Harding, le correspondant du quotidien britannique *The Guardian*, avait été expulsé de Russie, lui aussi sous le prétexte d'une infraction administrative. En 2007, Natalia Morar, une ressortissante moldave qui travaillait pour le magazine russe *New Times* et qui vivait à Moscou, s'était vu interdire l'accès au territoire russe après avoir écrit sur les manipulations financières de généraux des services de sécurité.

La tenue prochaine des Jeux olympiques de Sotchi rend le Kremlin nerveux. En novembre 2013, une équipe de la télévision norvégienne TV2 en reportage dans la région de Krasnodar, où se trouve la ville de Sotchi, avait été arrêtée six fois en trois jours et détenue douze heures durant, un traitement « inhabituel, perturbant et systématique », avait déplore le journaliste Oystein Bogen. Le ministère russe des affaires étrangères s'était par la suite excusé. ■

MARIE JÉGO

Polémique au Pérou autour de la mainmise du groupe El Comercio sur les médias

L'affaire oppose Mario Vargas Llosa, Prix Nobel de littérature, et son fils Alvaro, journaliste réputé

Lima
Correspondance

En rachetant Epensa et ses journaux grand public, le groupe El Comercio, propriétaire de deux chaînes de télévision et de nombreux titres, a pris le contrôle de 78% de la presse écrite péruvienne. Son principal concurrent, le groupe La Republica, qui souhaitait aussi s'approprier Epensa, représente, lui, 16,39% des ventes.

Cette acquisition met-elle en danger la liberté d'expression? Questionner cet achat est-il contraire à la liberté d'entreprendre? La polémique fait rage au Pérou, où le quotidien *El Comercio* fête ses 175 ans d'existence. La question divise même les célèbres Vargas Llosa, père et fils.

Pour le Prix Nobel de littérature Mario Vargas Llosa, l'opération représente « une sérieuse menace pour la liberté d'opinion ». « Le fait qu'il y ait une économie de marché et que la propriété privée soit respectée ne suffit pas, à lui seul, à garantir la liberté de la presse dans un pays », souligne l'écrivain dans une chronique du quotidien espagnol *El País*, le 12 janvier. Celle-ci se voit aussi menacée si un groupe économique se met à contrôler très majoritairement les médias de presse écrite et audiovisuelle. ■

Mario Vargas Llosa a apporté son soutien au recours déposé

devant la justice par huit journalistes de renom, qui réclament l'annulation du rachat d'Epensa par El Comercio. « Nous pensons que cette opération viole l'article 61 de la Constitution », justifie la journaliste Rosa Maria Palacios : « La presse, la radio et les entreprises liées à la liberté d'expression ne peuvent faire l'objet d'exclusivité, de monopole ou d'accaparement de la part de l'Etat ou de particuliers. »

« Le juge doit donc déterminer si le fait que le groupe El Comercio contrôle près de 80% des médias de presse écrite représente un accaparement ou non », explique Augusto Alvarez Rodrich, un autre journaliste signataire, qui rappelle que dans de nombreux pays, dont la France, « il existe des lois qui empêchent une forte concentration des médias pour garantir la liberté d'expression ».

« Honte »

Le président péruvien Ollanta Humala n'a pas non plus caché sa préoccupation et a jugé « honteux qu'au Pérou, nous ayons un groupe qui soit pratiquement le propriétaire de l'ensemble des médias ». « C'est dangereux », a-t-il estimé.

Reprochant au chef de l'Etat de prendre partie dans un conflit opposant deux entreprises privées, le groupe El Comercio, qui se défend de vouloir concentrer les médias et assure que la ligne édi-

toriale de chaque titre sera respectée, a immédiatement accusé le président de menacer la liberté de la presse et celle d'entreprendre.

Des accusations reprises par les entrepreneurs de la Confiep, le patronat péruvien, qui, malgré les déclarations de M. Humala niant toute intention de légiférer en la matière, craint une intervention gouvernementale dans le secteur.

Mais c'est sans doute le journaliste Alvaro Vargas Llosa qui a le plus surpris en prenant la défense de El Comercio et le contre-pied de son père : « La figure de l'accaparement est absurde dans ce cas, puisqu'elle n'a de sens que lorsque l'on parle de fréquences ou licences, non pas de lecteurs de journaux. »

Alvaro Vargas Llosa redoute surtout une situation similaire à celle du quotidien argentin *Clarín* en conflit avec la présidente Cristina Kirchner. « L'affaire d'Epensa est très différente de ce qui se passe en Argentine, au Venezuela ou en Equateur, où les gouvernements cherchent à entraver un média », rétorque néanmoins Santiago Pedraglio, professeur de communication à l'université catholique de Lima. « Au Pérou, c'est une bataille opposant deux groupes de presse », précise-t-il.

Alors que le débat se poursuit sur une possible autorégulation du secteur, tous sont en tout cas d'accord pour rejeter la moindre

intervention politique, qu'elle provienne du Congrès ou du gouvernement. « Ce serait un remède pire que la maladie », note Mario Vargas Llosa, qui compte sur la justice pour résoudre un cas qui devrait, selon lui, aller jusqu'à la Cour interaméricaine des droits de l'homme, une institution qu'il juge « vraiment indépendante ». ■

CHRYSSELLE BARBIER

LES
SOLDES
D'HIVER
Du 8 janvier au 11 février

rochebobois
www.roche-bobois.com

PARIS 3^e, 92-98, bd de Sébastopol • PARIS 12^e, 14-18, rue de Lyon • PARIS 7^e, 193, 197, 207, 213, bd St Germain • PARIS 9^e, Lafayette Maison, 35, bd Haussmann • PARIS 17^e, 52, av. de la Gde-Armée - 5, 6, rue Denis Poisson • ATHIS-MONS, RN 7 - 12-18, av. F. Mitterrand • CHEVREUSE, 90, rue Porte de Paris • COGNIERES, RN 10 - 3, rue du pont d'Aulneau
DOMUS C. CIALI/PROSNY S/BOIS, 16, rue de Lisbonne • MAISONNEUF C. CIALI/BOISSÉNIART, ZAC de la Plaine-du-Moulin-à-Vent - CESSON • MONTIGNY-LES-C., RN 14
17, 21, bd V. Borderie • MONTLHERY, RN 20 - La Ville-du-Bois • ORGEVAL, RN 13 • SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS, ZAC de la Croix-Blanche • RUE Hurepoix • SURESNES,
33, 39, bd H. Sellier • VAL D'EUROPE C. CIALI/SERRIS, 1, cours de la Garonne • VERSAILLES, 6, rue au Pain (Place du Marché), (1) Magasin franchisé indépendant. Dans tous
les magasins Roche Bobois de France aux dates légales. Liste des magasins : N° vert 0 800 39 52 45. TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS LE DIMANCHE 19/01 (sauf*)

La Coalition de l'opposition syrienne au bord de l'implosion sur Genève 2

Réunis à Istanbul, les anti-Assad doivent décider s'ils participent ou non à la conférence de paix

La Coalition nationale syrienne (CNS) n'a plus le choix. Après avoir repoussé à maintes reprises le moment de vérité, la voilà sommée de trancher. Réunis à partir de vendredi 17 janvier dans un hôtel d'Istanbul, les membres de la principale formation d'opposition au régime Assad doivent décider s'ils participeront ou non à la conférence de paix dite Genève 2, programmée pour le 22 janvier, à Montreux, en Suisse, en présence d'émissaires du pouvoir syrien.

Ces dernières semaines, les préparatifs de la conférence se sont accélérés. Les lettres d'invitation ont été envoyées par Ban Ki-moon, le secrétaire général de l'ONU, et la quasi-totalité des hôtels de Montreux affiche complet, donnant l'impression que la tenue de Genève 2 est quasiment acquise.

Réuni dimanche à Paris, le groupe des Amis de la Syrie, les onze parrains occidentaux et arabes de la Coalition, l'ont enjoint de participer à la conférence, qui a pour objectif de former « une autorité de transition, dotée des pleins pouvoirs exécutifs ». En coulisses, les pressions s'intensifient sur Ahmed Jarba, le patron de la CNS, proche de l'Arabie saoudite, récemment réélu à son poste. « Si elle ne va pas à Genève, les Amis de la Syrie se poseront forcément la question de la poursuite de leur soutien politique et sur le terrain », admet une source diplomatique européenne.

Mais au sein de la CNS, le sujet suscite toujours de profonds tirailllements, au point que l'un de ses principaux courants, le Conseil national syrien, a menacé de s'en retirer si la participation était votée. Un autre groupe de 44 membres, emmené par Moustapha Sabagh, un homme d'affaires proche du Qatar, a présenté sa démission après la réélection de M. Jarba, faisant planer sur la CNS un risque d'implosion.

Sur le terrain, les principales formations militaires anti-Assad, comme le Front islamique, ont pris position contre toute négocia-

tion, qualifiant par avance de « traîtres » tous ceux qui décideraient d'y prendre part. « Ça va très mal, ça part dans tous les sens, confie un opposant. Ce serait franchement une surprise si la Coalition acceptait de partir à Montreux. »

En novembre, après deux jours de débats houleux, la CNS avait donné son accord de principe. Mais son ralliement était assorti de conditions plus ou moins explicites, telles que la libération de femmes et d'enfants et l'acheminement d'aide humanitaire dans les zones assiégées par l'armée syrienne.

Or, non seulement le régime Assad n'a pas fait un seul pas dans cette direction, mais il a accentué son offensive, bombardant Alep à coup de barils de TNT, qui ont fait 700 morts et 3 000 blessés depuis le 15 décembre. Sûr de son fait, Damas a même émis des réserves sur la lettre d'invitation transmise par l'ONU, en réaffirmant son opposition à la formation d'un gouvernement de transition.

« Y aller, c'est prendre le risque d'être déclaré traître à la cause, et ne pas y aller, c'est offrir une victoire à Bachar »
Une source diplomatique

« Pour la CNS, le choix est cornélien, résume une source proche du dossier. Aller à Montreux, c'est prendre le risque d'être déclaré traître à la cause, et ne pas y aller, c'est offrir une victoire à Bachar et encourir l'opprobre des Amis de la Syrie. »

Pour l'opposition intérieure en tout cas, le dilemme est tranché. Le Comité national de coordination des forces de changement démocratique, pourtant acquis de longue date à l'idée d'une solution politique, a annoncé qu'il boycotterait Genève 2. « Ce serait un suicide politique d'y aller, estime Haytham Manna, son représentant à Paris. Les conditions pour la réussite de la conférence ne sont pas réunies. » ■

BENJAMIN BARTHE

L'Australie touchée par une canicule record due au dérèglement climatique

Les vagues de chaleur à répétition ont d'importantes conséquences sanitaires et économiques

Sydney
Correspondance

Sur les cours de l'Open d'Australie, à Melbourne, le thermomètre frôlait les 44 °C, jeudi 16 janvier. Les organisateurs du tournoi de tennis ont interrompu quasiment tous les matches, tant les joueurs sont assommés par la canicule. Beaucoup, d'ailleurs, préfèrent abandonner.

Dans le sud-est du pays, dans l'Etat du Victoria, dont Melbourne est la capitale, les températures dépassent actuellement 47 °C par endroits. Ces températures empêchent certains trains et tramways de circuler. Les autorités craignent des coupures d'électricité.

Dans le bush qui entoure Melbourne, plusieurs centaines de feux se sont déclarés depuis le début de la semaine. Près de 150 personnes épuisées et déshydratées ont été hospitalisées ces trois derniers jours dans l'Etat du Victoria. Un premier bilan qui devrait s'alourdir.

Si les Australiens sont coutumiers de ces vagues de chaleur et de leurs effets, le changement climatique a changé la donne ces dernières années. « Si on regarde la tendance de long terme, depuis cinquante ans, on voit que ces canicules sont plus fréquentes, plus longues et plus fortes, constate Will Steffen, chercheur à l'université de Canberra et membre du Climate Council. Et il est impossible d'expliquer une telle tendance par des phénomènes naturels. »

Au niveau mondial, entre janvier et novembre, l'année 2013 a été la quatrième plus chaude jamais enregistrée, selon le National Climatic Data Center américain. A n'en pas douter, l'Australie est devenue aujourd'hui l'un des pays qui souffre le plus durement des conséquences du réchauffement. Ainsi, pour le pays-continent, l'année achevée a été la plus chaude jamais enregistrée, avec une température moyenne de 23 °C, soit 1,2 °C au-dessus de la moyenne. Ce record s'inscrit dans une tendance lourde : depuis 2001, seule 2011 a connu des températures inférieures à la moyenne. Les treize autres années figurent toutes parmi les quatorze plus chaudes enregistrées.

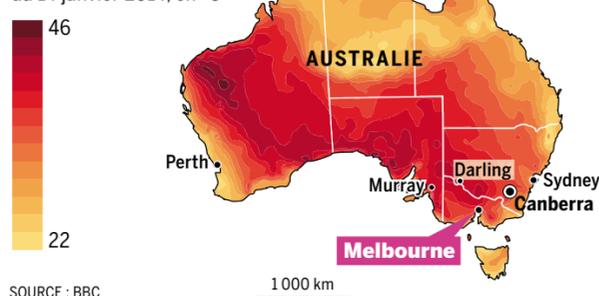
Au cours de l'été 2013, le bureau météorologique australien a même été contraint d'ajouter deux nouvelles couleurs à ses cartes de température pour prendre en compte des canicules au-delà de 50 °C.

« Autour de 2030, 2013 apparaîtra comme une simple année moyenne, explique Karl Braganza, responsable des études sur le cli-



Des canicules plus longues et plus fortes

Températures relevées au 14 janvier 2014, en °C



SOURCE : BBC

mat au Bureau de météorologie. Et d'ici à 2080, elle sera considérée comme une année froide. » Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la hausse de la température pourrait atteindre jusqu'à 4,8 °C d'ici à 2100, au niveau mondial.

« Cette évolution a des répercussions dans de nombreux secteurs », explique Corey Watts, responsable du Climate Institute pour la région de Melbourne. La conséquence la plus visible est sans doute la multiplication des feux de brousse, favorisés par des températures plus élevées et une végétation plus sèche.

Les Australiens restent traumatisés par les incendies de janvier 2009 dans l'Etat du Victoria qui avaient fait près de 200 morts. Et en octobre 2013, avant même le début de l'été, la région de Sydney a été ravagée par des feux, les plus destructeurs depuis 1968 (50 000 hectares brûlés, 193 maisons détruites).

Au-delà des incendies, ces

vagues de chaleur ont des conséquences directes sur la santé. « On estime qu'en 2009, près de 400 personnes ont été tuées par la canicule dans le Victoria », affirme Will Steffen. Les médecins commencent également à recevoir en consultation des personnes fragilisées psychologiquement. « Les Australiens

L'approvisionnement en eau commence à poser des problèmes : Melbourne s'est équipée d'une usine de désalinisation

sont des gens solides, mais chacun a ses limites, explique Corey Watts, et chez les personnes touchées par les incendies, on constate des cas de stress post-traumatique ou de dépression. »

Sur le plan économique, le changement climatique a déjà des conséquences dans le secteur agri-

Le 15 janvier, à l'Open de tennis d'Australie, à Melbourne. Des matches ont été interrompus à cause de la chaleur. WILLIAM WEST/AFP

cole. « La sécheresse a entraîné une hausse des prix du riz, du blé, du maïs et, si rien n'est fait, l'Australie pourrait finalement devenir un importateur de blé d'ici à 2050 », s'alarme M. Watts.

Les infrastructures souffrent également du réchauffement. Les routes sont dégradées par les fortes chaleurs ou détruites par des précipitations plus abondantes dans le nord du pays, qui devient plus tropical. L'approvisionnement en eau commence aussi à poser ponctuellement des problèmes, ce qui a poussé Melbourne à s'équiper d'une importante usine de désalinisation en 2009. « En 2012, les intempéries ont coûté 6 milliards de dollars australiens [environ 3,9 milliards d'euros] pour le seul Etat du Queensland [nord-est], précise Corey Watts, et les incendies dans l'Etat du Victoria, en 2009, 4 milliards. »

Selon un rapport du Climate Institute qui compile plusieurs études – et se fonde sur l'hypothèse d'un réchauffement de 3 °C, ce qui pourrait être tout à fait le cas avant la fin du siècle –, les conséquences seraient particulièrement dramatiques pour l'Australie : importants problèmes dans l'approvisionnement en eau ; destruction de la Grande Barrière de corail ; plus de 200 milliards de dollars d'infrastructures menacées par la montée des eaux ; ou encore, une chute de 90 % de l'agriculture irriguée dans le bassin de Murray-Darling, le grenier du pays. ■

COLIN FOLLIOT

mobeco
soldes
Du 08/01 Au 11/02

MATELAS - SOMMIERS
fixes ou relevables - toutes dimensions
TRECA - TEMPUR - DUNLOPILLO - EPEDA - SIMMONS - STEINER - BULTEX...

CANAPES - SALONS - RELAX CONVERTIBLES
manuel ou électrique pour couchage quotidien
DIVA - STYLE HOUSE - NICOLETTI - BUROV - HOME SPIRIT - SITBEST...

50 av. d'Italie 75013 PARIS | 247 rue de Belleville 75019 PARIS | 148 av. Malakoff 75016 PARIS | 262 bd du Havre 95 PIERRELAYE

01 42 08 71 00 7j/7
 Paiement jusqu'à 10x sans frais - Livraison gratuite en France
Détail sur www.mobeco.com

ÉGYPTÉ

Le « oui » donné gagnant au référendum sur la Constitution

LE CAIRE. Les Egyptiens attendaient, jeudi 16 janvier, sans suspense les résultats d'un référendum constitutionnel où le « oui » devrait remporter une large majorité. La participation était la véritable clé de ce scrutin, crucial pour le ministre de la défense, le général Al-Sissi, qui envisage de se présenter à l'élection présidentielle, prévue dans les prochains mois. Le quotidien gouvernemental *Al-Ahram* affirmait jeudi que le « oui » atteignait « 90 % », sans toutefois donner le chiffre de la participation. – (AFP) ■

INDE

Six suspects recherchés après le viol en réunion d'une Danoise

NEW DELHI. La police indienne recherchait six suspects, jeudi 16 janvier, dans l'enquête sur le viol, mardi soir, d'une touriste danoise de 51 ans dans le centre de New Delhi. La police a déjà annoncé mercredi soir l'arrestation de deux sans-abri soupçonnés d'avoir participé à l'agression de la touriste, violée sous la menace d'un couteau pendant pratiquement trois heures. L'incident survint quelques semaines après le premier anniversaire de la mort d'une étudiante violée et frappée sauvagement dans la capitale indienne. Le crime avait provoqué une onde de choc dans le pays. – (AFP) ■

Environnement L'armée italienne mobilisée contre les déchets

ROME. Le gouvernement italien a donné son feu vert, mardi 14 janvier, au recours à l'armée, en Campanie, pour lutter contre la pollution provoquée par l'enfouissement de déchets toxiques depuis des années par la Camorra dans la zone située entre Naples et Caserte. Cette région est surnommée « Terre des feux » en raison des nombreux incendies allumés pour brûler ces déchets. – (AFP)

Pollution à Pékin

La capitale chinoise, Pékin, a connu un épisode de pollution élevé, jeudi 16 janvier, avec une concentration de particules fines 26 fois supérieure à la norme sanitaire. – (AP)

DEPUIS 1954
L'ISTH CONFIRME
VOS VOEUX DE
RÉUSSITE AUX
GRANDES ÉCOLES

- Sciences Po. Paris
- Celsa
- Louvre
- Journalisme
- Commerce
- Management
- Communication

ISTH
L'expertise prépa depuis 1954

Enseignements supérieurs privés
www.isth.fr
tél. 01 42 24 10 72
info@isth.fr



VALENTINO

NOUVELLE BOUTIQUE HOMME
273 RUE SAINT HONORÉ PARIS

Le coup de poker de François Hollande

Le pacte de responsabilité, détaillé mardi par le chef de l'Etat, sème le trouble à droite, mais aussi à gauche

Le tournant économique engagé par François Hollande, mardi 14 janvier, avec la présentation de son pacte de responsabilité augure-t-il à terme d'une recombinaison politique? Si le chef de l'Etat s'est bien gardé de faire formellement un pas dans cette direction lors de sa conférence de presse, son offensive fiscale en faveur des entreprises – symbolisée par sa proposition de mettre fin aux cotisations familiales versées par les employeurs d'ici à 2017 – a néanmoins provoqué une véritable onde de choc à droite.

L'UMP, d'accord sur le fond avec la politique de l'offre formalisée par le président de la République, est coupée en deux. D'un côté, Jean-François Copé et les proches de Nicolas Sarkozy ne veulent voir dans la parole élyséenne qu'un coup de bluff supplémentaire, de l'autre, les modérés du parti accueillent ce discours comme « bienvenu », à l'image de l'ancien premier ministre Jean-Pierre Raffarin. Une mansuétude qui n'empêche pas toutefois des arrière-pen-

« Nous sommes en train de créer un esprit de compromis social-démocrate à la française », a confié M. Hollande, mardi

sées politiques. « Tactiquement, il vaut mieux souligner que Hollande reprend nos propositions pour le faire passer pour un président de droite et ainsi mettre la pagaïe dans la majorité », confie un de ces modérés.

Mais c'est au centre droit que les effets du pacte hollandais sont les plus importants. Pour François Bayrou, le chef de l'Etat « s'est placé verbalement dans la ligne de la politique réformatrice que la situation de la France exige ». Le président du MoDem se trouve, de fait, dans une position embarrassante: après avoir voté pour M. Hollande au second tour de la présidentielle en 2012, il s'est rêvé un temps premier ministre de recours, avant de s'éloigner et de refaire un pas à droite en rejoignant Jean-Louis Borloo.

Le président de l'UDI se dit lui-même prêt à soutenir le pacte s'il était à terme « concret ». Même s'il indique qu'une formation n'a « pas vocation à appartenir à la majorité », l'UDI a multiplié récemment les signes positifs envers le gouvernement. Dernier en date: l'abstention mardi de ses députés lors du vote du projet de loi sur l'agriculture.

Ce glissement subtil du centre inquiète une partie de l'aile gau-



Le chef de l'Etat a annoncé l'engagement de la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée une fois le pacte de responsabilité négocié. J.-CL. COUTAUSSE/FRENCH-POLITICS POUR « LE MONDE »

che du PS, sceptique sur le bien-fondé du pacte de responsabilité, rétive à toute poursuite de la baisse des dépenses publiques, et qui redoute depuis le début du quinquennat un « changement d'alliances » de la part du chef de l'Etat dans la perspective de la présidentielle en 2017.

Une crainte d'autant plus renforcée que M. Hollande a annoncé, mardi, l'engagement de la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale une fois le pacte négocié avec les partenaires sociaux. « L'Elysée étudie comment compenser, lors du vote, d'éventuelles défections dans sa majorité par de nouveaux ralliements au centre », estime un élu de l'aile gauche socialiste. A cet égard, un ministre-clé du gouvernement confirme: « Le vote passera dans notre camp, et sinon, au pire, on aura celui de l'UDI », confie-t-il en privé.

Un scénario que réfute pourtant Marie-Noëlle Lienemann, une des figures de l'aile gauche du PS. « Cela peut être une tentation du chef de l'Etat, mais il se trompe, prévient la sénatrice. Le centre, à la fin, ne votera pas pour Hollande car

l'histoire montre qu'il n'est jamais venu au secours d'une gauche en difficulté. »

Al'image de la CDU et du SPD en Allemagne, le président de la République prépare-t-il une future grande coalition sociale-démocrate française, ou fomenté-t-il simplement un coup tactique destiné à déstabiliser l'opposition et à contraindre sa turbulente majorité à le suivre une bonne fois pour toutes? « Ce qui s'est passé depuis dix-huit mois, c'est une construction sociale-démocrate. Nous sommes en train de créer un esprit de compromis social-démocrate à la française », a confié M. Hollande mardi soir à quelques journalistes recueillis à l'issue de sa conférence de presse.

Pour le député PS Jean-Christophe Cambadélis, les temps qui viennent seront en effet décisifs: « La ligne de partage entre ceux qui se rassemblent autour du pacte de responsabilité pour le redressement de la France, et ceux qui le refusent, va être un marqueur politique inattendu mais bienvenu », analyse-t-il. Au point de rebattre les cartes partisans ?

Le débat ne traverse pas encore le gouvernement. Pour ce ministre proche du chef de l'Etat, « l'heure d'une recombinaison n'est pas venue, même si l'idée peut exister ». « Hollande est assez classique: il ne croit pas à la grande coalition ou à l'ouverture. En revanche, il peut rechercher la plus grande efficacité électorale. S'allier avec les partis du centre, non, mais parler à leurs électeurs, oui », explique cet autre poids lourd de l'équipe Ayrault.

Un renversement d'alliances semble d'autant moins nécessaire que, du côté des partenaires écologistes, la tendance générale n'est pas non plus à la résistance. Même si le discours de M. Hollande sur le pacte de responsabilité ou la transition énergétique n'est pas de nature à les rassurer, les écologistes veulent d'abord rester constructifs.

« La tonalité pour 2014, ce n'est pas de cartonner », rassure le sénateur Jean-Vincent Placé. Seul Noël Mamère, ancien d'EELV, estime que « Hollande a enfoncé un coin et pose les bases d'une recombinaison politique ». Mais pour le député de Gironde, la menace du chef de l'Etat est davantage destinée à

contraindre son propre camp qu'à entrer véritablement en application après le vote de confiance au gouvernement.

« Hollande a compris qu'il pourrait se mettre en délicatesse avec une partie de sa majorité: il va donc la mettre devant ses responsa-

Deux stratégies s'opposent à l'UMP

L'UMP DOIT-ELLE s'opposer de manière constructive ou se montrer sans concessions face à François Hollande? Cette question stratégique divise le parti, coupé en deux au lendemain des annonces du chef de l'Etat sur le pacte de responsabilité adressé aux entreprises. Deux camps s'opposent en interne: ceux qui approuvent – dans la foulée du Medef – le cap libéral du chef de l'Etat, et ceux qui le rejettent en bloc.

Le clivage a donné lieu à un affrontement, mercredi 15 janvier, lors du bureau politique du parti. Partisans de la ligne dure, le sénateur Philippe Marini et le président de l'UMP, Jean-François Copé, ont vivement reproché à François Baroin d'avoir « soutenu » le virage libéral de M. Hollande. Le matin même, l'ex-ministre de l'économie a jugé, sur Europe 1, que l'opposition « ne peut qu'accompagner » la démarche impulsée par le chef de l'Etat.

En réaction, M. Copé n'a pas manqué l'occasion de régler ses comptes avec son ennemi juré en se présentant comme le chef des irréductibles anti-Hollande. « Dans notre camp, certains s'évertuent à donner des gages à celui d'en face pour monter dans les sondages », a-t-il asséné en direction de M. Baroin.

Le filloniste Eric Ciotti a pris la parole pour défendre le chiraquien en soulignant qu'il était difficile pour la droite de contester une politique de l'offre qu'elle a elle-même appelée de ses vœux. La baisse du coût du travail figurerait en effet dans le programme du candidat Sarkozy en 2012. Et non dans celui de François Hollande... Le député et ex-ministre

bilités et fait le pari qu'au moment de vérité, elle tirera ses critiques. Ou comment l'Elysée dramatise son tournant social-démocrate pour mieux le faire accepter par ses troupes. ■

BASTIEN BONNEFOUS (AVEC RAPHAËLE BESSE DESMOULIÈRES)

Bruno Le Maire est alors intervenu pour appeler l'UMP à incarner le parti de la « crédibilité », au lieu de rejeter tout ce que propose la gauche de manière systématique, au risque d'être perçue comme une opposition caricaturale.

« Mise en garde »

Loin d'être tranché, ce débat s'est poursuivi sur la place publique. Dans une déclaration à l'AFP, Philippe Marini a lancé « une mise en garde ». « Quand j'entends Baroin qui semble prendre pour argent comptant [les propos de M. Hollande], je lui dis: cher collègue, fais preuve d'esprit critique, ne te laisse pas attirer par la paille des termes, mais sois plus sensible au grain des choses. » Quelques heures plus tôt, M. Copé avait déjà averti, sur France 2, les responsables de droite, du centre et du patronat qui souhaiteraient apporter un soutien au président en prévenant que « le diable se cache dans les détails ».

Peine perdue: le Medef et M. Borloo font preuve d'ouverture et, à l'UMP, deux conceptions du rôle de l'opposition se font face. D'un côté, les sarko-copéistes (Brice Hortefeux, Henri Guaino, Roger Karoutchi et Jean-François Copé), qui ne veulent rien lâcher face à la gauche. De l'autre, les fillonistes et les libéraux-centristes de l'UMP (François Fillon, François Baroin, Valérie Pécresse, Eric Ciotti, Benoist Apparu ou Jean-Pierre Raffarin), qui prennent acte du changement de cap présidentiel. Parmi eux, l'ex-ministre du budget Eric Woerth ironise sur le virage à droite de M. Hollande: « Il n'a plus qu'à adhérer à l'UMP! » ■

ALEXANDRE LEMARITÉ

Un président déjà en campagne pour 2017

Analyse

Cela ne faisait déjà guère de doute, c'est devenu une certitude: François Hollande sera bien candidat à sa réélection au printemps 2017. Bien sûr, il ne l'a pas dit ainsi. Mais tout, dans sa conférence de presse, le suggérait. Comme souvent avec lui, le subliminal comptait autant que l'explicite. Et le subliminal, ce mardi 14 janvier, pouvait se résumer ainsi: la campagne présidentielle, c'est maintenant.

Premier indice: le nouvel horizon temporel dans lequel le chef de l'Etat se situe. A cinq reprises, dans son propos liminaire de mardi, il a cité la date de 2017, expliquant que ses objectifs étaient inscrits dans cette perspective. C'est un changement. A l'origine, les deux premières années du quinquennat étaient censées être celles du « redressement » avant une fin de mandat davantage placée sous le signe de la « redistribution ».

Désormais, François Hollande regarde clairement vers 2017 et ne se fixe plus d'autres échéances d'ici là. Quand il explique qu'il ne faut pas se laisser « paralyser » par les élections intermédiaires, il faut bien entendre ce qu'il veut dire: la seule élection qui vaille est la présidentielle, et elle est dans trois ans. Et quand il affirme que « ce qui doit nous mobiliser pour 2014, c'est le destin de la France, ce qu'elle sera dans dix ans », c'est une façon de faire comprendre qu'il entend être encore là après 2017.

Mordre sur le centre

Second indice de cette candidature qui ne dit pas son nom: la définition d'une stratégie politique. En professionnel du suffrage universel autant qu'en passionné de tactique électorale, François Hollande sait que, pour remporter un scrutin dans le système bipolaire de la V^e République, il faut trois choses: rassembler son camp, affaiblir son

opposition et mordre sur le centre. C'est le plan de bataille qu'il a commencé à mettre en œuvre mardi.

La gauche? La voilà plus que jamais sous pression. Rien de mieux, pour verrouiller la majorité, que d'engager, comme l'a annoncé mardi le chef de l'Etat, la responsabilité du gouvernement. « C'est le grand projet du président. Tout membre de la majorité qui votera contre qui sera appelé à renverser le gouvernement », explique un conseiller élyséen qui ne voit guère de résistance à gauche « en dehors de M^{me} Lienemann, de quelques Verts et du couple infernal Mélenchon-Laurent ».

La droite? La voilà plus que jamais embarrassée. A l'Elysée, on en sourit. « Les plus ennuyés sont à l'UMP. Ils voient que nous faisons ce qu'ils ont beaucoup annoncé mais jamais fait. C'est bien joué », se félicite un collaborateur du président.

Quant au centre, la voilà désormais bien déboussolée: c'est au

moment où il se tourne vers la droite que la gauche fait sa politique. Pour François Hollande, c'est une savoureuse revanche sur l'histoire: désormais, c'est aux centristes de se poser la question de l'alliance avec les socialistes, et non plus l'inverse, comme ce fut le cas lorsqu'il était premier secrétaire du PS, au prix d'interminables débats tactiques.

Un président-candidat rassemblant au-delà des partis et tenant, en vue de sa réélection, un discours nettement plus modéré que lors de sa précédente campagne présidentielle, cela rappelle évidemment François Mitterrand. Est-ce si étonnant? Après tout, François Hollande avait calqué sa campagne de 2012 sur celle de 1981. Il y aurait donc une certaine logique à ce qu'il s'inspire de celle de 1988 pour préparer celle de 2017. ■

DAVID REVAULT D'ALLONNES ET THOMAS WIEDER

Jean-Louis Borloo : « Nous sommes prêts à soutenir des réformes difficiles »

Le chef de file centriste définit les conditions de son vote en faveur du pacte de responsabilité

Entretien

Le président de l'Union des démocrates et indépendants (UDI), Jean-Louis Borloo, estime que François Hollande « avoue s'être trompé » depuis son élection et salue un « changement d'état d'esprit » après la conférence de presse du chef de l'Etat, mardi 14 janvier. Il assure en outre que ses élus « soutiendront, y compris des réformes difficiles et impopulaires, si elles sont claires, précises et identifiées ».

Que pensez-vous du « pacte de responsabilité » présenté par François Hollande ?

Il n'a pas le choix, vu le contexte. Nous connaissons un record historique de la dette publique, un record historique de l'écart du chômage avec l'Allemagne, un record depuis trente ans de baisse du pouvoir d'achat... Après la grande crise de 2008, on est rentré dans le grand malaise. Alors que la reprise est partout, la France stagne. Il y a un sentiment de déclin et de désespérance.

François Hollande semble vouloir donner un souffle de liberté. Il avoue s'être trompé depuis dix-huit mois sur la politique économique et sociale. Il revient à des choses simples : les entreprises créent de l'emploi, il faut alléger leurs charges, trop d'impôt tue l'impôt et il faut baisser les dépenses publiques. C'est ce que nous, UDI, lui disons depuis dix-huit mois, y compris, il y a six mois, dans une lettre ouverte.

Il va donc dans le bon sens ?

Permettez-moi de dire que l'on est dans une situation unique en Europe avec l'accumulation d'erreurs idéologiques, opérationnelles et techniques. Le président en a tiré les leçons et tourne le dos à la politique qu'il a menée et à ce qu'il a raconté. Il passe aux aveux. Aujourd'hui, il raconte autre chose. Il y a eu un changement d'état d'esprit.

S'il veut baisser les charges, il peut le faire tout de suite par un vote au Parlement : 6% pour 2015 et 8% pour 2016. Et il abandonne l'usine à gaz du CICE [crédit d'impôt compétitivité-emploi] qui est un mensonge budgétaire et économique. Là, il serait crédible.

C'est un tournant libéral ?

Pour l'instant, c'est un tournant oral. Mais c'est très important l'oral ! Les gens dans les entreprises se sont réveillés mercredi, même s'ils restent dubitatifs, en ayant plus la pêche que la veille. Ça existe, la mobilisation d'un pays autour de l'entreprise. Depuis le début de son mandat, François Hollande nous a dit tout et son contrai-



À l'Assemblée nationale, le 15 janvier. ALBERT FACELLY/FRENCH POLITICS POUR « LE MONDE »

re. Mais j'attends de voir, je ne fais pas de procès d'intention. Le changement de discours est positif, mais attention au retour de bâton si ce n'est pas suivi d'effet. François Hollande m'a appris à ne croire que les actes. Pour l'instant, j'ai vu les paroles, pas les actes. Je n'ai d'ailleurs toujours pas compris où étaient les économies.

Comment jugez-vous le rejet du pacte de responsabilité par Jean-François Copé ?

C'est vous le commentateur, pas moi. Ce qui est clair, c'est que l'Alternative [l'alliance du MoDem

« François Hollande avoue s'être trompé depuis dix-huit mois sur la politique économique et sociale »

et de l'UDI] et l'UDI ont une position politique autonome. On demande une baisse des charges, une maîtrise des comptes publics, une défense des entreprises... On a une ligne politique. On est à la fois extrêmement sérieux et on ne se paie pas de positions politiciennes gratuites. On est autonomes dans nos appréciations et nos votes. Nous ne sommes ni le PS ni l'UMP. Le gouvernement engagera sa responsabilité sur le pacte présenté par M. Hollande.

Voterez-vous la confiance ?

Nous ne serons pas dans le

« non » systématique. Chaque fois qu'il y aura une mesure qui ira dans le bon sens, nous la voterons. Nous sommes prêts à soutenir, y compris des réformes difficiles et impopulaires, si elles sont claires, précises et identifiées. Avec un objectif, un calendrier, des cibles définies et une méthode.

Si la confiance est votée grâce à vous, la majorité serait-elle redéfinie ?

On peut soutenir des mesures ponctuelles, mais nous n'avons pas vocation à appartenir à la majorité. C'est très important d'avoir une opposition, et une opposition constructive. En outre, c'est le mandat que nous ont confié nos électeurs. Nous sommes plus dans notre rôle dans l'opposition. Nous ne deviendrons pas des éléments de la cour. Ce ne serait pas sain.

La majorité tiendra-t-elle sur ce vote ?

Il est peu probable que des membres de la majorité votent contre le président de la République et souhaitent revenir devant les électeurs. Ceux qui ne seront pas contents s'exprimeront plus au Sénat qu'à l'Assemblée. Il y a peu de risques pour le gouvernement.

Aux élections européennes, certains dirigeants de l'UMP, comme François Fillon, militent pour des listes uniques avec le centre là où le FN est fort. Qu'en pensez-vous ?

L'UMP est, pour l'instant, très mal à l'aise. Il y a des souverainistes, des antieuropéens et aussi des

européens convaincus. Je comprends qu'ils soient mal à l'aise ! Et il n'est pas sûr qu'avec des listes communes, le FN fasse moins.

Les européennes sont essentielles. Le choix sera entre l'europhobie, le repli sur soi porté par l'air du temps et un « oui » à la fraternité européenne, que nous incarnons. Ce seront les européens convaincus qui auront la force de faire évoluer l'Union européenne, pas les autres.

Avec le MoDem, il y a un débat pour savoir qui sera tête de liste en Ile-de-France aux élections européennes, entre Rama Yade et Marielle de Sarnez. Est-ce tranché ?

On essaie de faire les choses simplement. On veut envoyer des parlementaires influents, chevronnés et respectés en Europe. En même temps, il faut assurer un renouvellement. C'est cet équilibre qu'il faut trouver dans les semaines qui viennent et qui n'est pas encore arrêté.

Comment sont vos relations avec François Bayrou ?

Cela se passe bien. Il n'y a pas de tensions. Comme décidé avec lui, je suis un peu plus sur le fond des accords pour les municipales et les européennes. Comme vous le savez, il est mobilisé par ailleurs sur un combat qui lui tient à cœur [sa candidature à la mairie de Pau]. Les relations sont fluides. Nous nous retrouvons en permanence avec nos équipes respectives. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ABEL MESTRE

Les Allemands se félicitent des « propos courageux » du chef de l'Etat

Le président s'est attiré les éloges de membres de la CDU comme du SPD après sa conférence

Berlin Correspondant

Cela n'était pas arrivé depuis très longtemps. Mercredi 15 janvier, François Hollande, dont la photo sous les ors de l'Élysée faisait la « une » de la quasi-totalité des grands journaux allemands au lendemain de sa conférence de presse, était l'objet de commentaires plutôt positifs. Y compris dans la presse conservatrice comme la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, rarement tendre à son égard.

De même, le gouvernement semble rassuré après le virage social-démocrate du président français, tout en prenant grand soin de ne pas paraître vouloir s'immiscer dans la politique intérieure française. « Le président français a fait des annonces importantes hier, particulièrement en matière de politique financière et économique », a déclaré Christiane Wirtz, nouvelle porte-parole adjointe du gouvernement de grande coalition entre conservateurs et sociaux-démocrates.

Le nouveau ministre des affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier (SPD), qui ne perd pas une occasion de marquer son territoire face à la chancellerie, a même publié un communiqué pour se féliciter du changement survenu à Paris.

« Ce que le président français a présenté hier est courageux. Je me réjouis des annonces faites en France. Une nouvelle orientation de la politique économique (...) ne peut être perçue que comme un bon message. Nous avons tous intérêt à ce que la France retrouve sa puissance économique et soit un moteur de

Pour Bruxelles, Hollande va « dans la bonne direction »

La Commission européenne a salué, mercredi 15 janvier, les orientations prises, la veille, par François Hollande lors de sa conférence de presse.

« Nous considérons que les objectifs du pacte de responsabilité sont en ligne avec les recommandations que nous avons faites l'année dernière, a indiqué un de ses porte-parole, Olivier Bailly. Nous avions fixé un cap et nous sommes contents de voir que les propositions d'hier vont dans la bonne direction. »

La Commission se félicite du choix exprimé par M. Hollande de porter le fer sur les économies en dépenses.

l'économie européenne », déclare le ministre, qui, il y a dix ans, a été l'un des principaux inspirateurs des réformes sociales menées par le chancelier social-démocrate Gerhard Schröder.

La CDU d'Angela Merkel ne tarit pas d'éloges mais veut juger sur pièces. « Mieux vaut tard que jamais. Ce sont des projets courageux », déclare au *Monde* Gunther Krichbaum (CDU), président de la commission des affaires européennes au Bundestag. « Je suis curieux de voir si le président Hollande a le pouvoir nécessaire pour faire face aux syndicats. Mais la France n'a pas le choix. Elle doit renforcer sa compétitivité. Ce pays a un potentiel énorme mais il doit trouver la force de rebondir. L'Europe a besoin d'une France qui soit forte non seulement par ses interventions à l'étranger mais aussi en raison de son économie. »

« Autorité »

Connu pour son franc-parler, Andreas Schockenhoff, vice-président du groupe parlementaire de la CDU et président du groupe franco-allemand au Bundestag, se félicite du « clair changement de paradigme » de François Hollande.

« Pendant sa campagne électorale, il s'était positionné contre la politique de stabilité conduite par le gouvernement allemand et contre une politique d'austérité, qui est un gros mot en France ; il dit aujourd'hui qu'il a sous-estimé la faiblesse de la croissance de l'économie française et qu'il faut faire quelque chose en faveur de la compétitivité et de la productivité », a-t-il relevé. Pour cet élu conservateur, « s'il veut faire quelque chose de son mandat et remettre la France sur la voie du succès économique, il doit avoir le courage d'un changement de cap radical. La question est de savoir si sa majorité au Parlement va le suivre (...). Il doit maintenant faire preuve d'autorité. »

En revanche, le gouvernement allemand est resté très discret sur les trois propositions concrètes faites par le président à l'Allemagne : harmoniser les règles fiscales entre les deux pays, notamment l'impôt sur les sociétés, créer un « Airbus des énergies renouvelables » et former un couple franco-allemand pour les questions de défense. Diplomatiquement, Berlin renvoie aux consultations en cours entre les deux gouvernements et au prochain conseil des ministres commun qui se tiendra le 19 février à Paris. ■

FRÉDÉRIC LEMAÎTRE

Aimer

Les Tarifs Bas de Ryanair

2^{ème} bagage à main gratuit



Du temps et de l'argent pour l'éducation prioritaire

Vincent Peillon annonce, jeudi 16 janvier, un plan de 350 millions d'euros pour les établissements qui accueillent le plus d'élèves en difficulté

Après trente ans d'échecs, de rendez-vous manqués et de réformes ratées, l'éducation prioritaire va-t-elle bénéficier d'un nouveau souffle ? En annonçant, jeudi 16 janvier, sa réforme des zones d'éducation prioritaire (ZEP), Vincent Peillon espère permettre à celles-ci d'atteindre enfin leur objectif initial : réduire les écarts de réussite entre les élèves de ZEP et les autres. Les inégalités scolaires se sont fortement accrues ces dernières années. Au point que l'école française ne fait réussir que la moitié de ses collégiens dans les

zones les plus difficiles en français, contre 80 % hors éducation prioritaire. En mathématiques, seuls 45 % atteignent le niveau requis en fin de 3^e, contre 75 % ailleurs.

Pour inverser la tendance, le ministre de l'éducation nationale met sur la table un plan qui coûte, selon nos informations, 350 millions d'euros. Premier axe : « Donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. » Autrement dit, revenir au principe fondateur des ZEP en 1981. Stopper le favoritisme qui prévaut dans l'allocation des moyens et que dénonce la Cour des comptes.

Environ 20 % des élèves français scolarisés en ZEP

Naissance Les zones d'éducation prioritaire (ZEP) sont une création du 4 juin 1981.
Inflation Les 350 ZEP initiales n'ont cessé de grossir. Pour s'y retrouver, ont été créés le dispositif Eclair (super ZEP) et les réseaux de réussite scolaire (RRS).
Les élèves 5,5 % des collégiens et 6,1 % des écoliers français sont

scolarisés en Eclair. Les RRS accueillent, eux, 11,4 % des écoliers et 14,1 % des collégiens. En RRS, 56 % des enfants ont un père ouvrier ou inactif contre 34 % ailleurs.
Réussite En fin de collège, 52 % des élèves des collèges Eclair maîtrisent les compétences de base en français contre 79 % hors ZEP.

En 2012, celle-ci avait calculé que l'Etat dépensait 47 % de plus pour former un Parisien qu'un jeune des académies de Créteil ou Versailles. Deuxième axe : améliorer les pratiques, avec l'idée que si les enseignants savent mieux s'adapter à un public difficile, ils parviendront mieux à le faire progresser.

Le ministre leur accorde du temps. Dans 350 collèges recensés comme les plus difficiles, les professeurs assureront une heure et demie de cours en moins par semaine (16 h 30 au lieu de 18 heures), et neuf jours en moins par an au primaire. « Le temps dégagé permettra aux équipes de se concerter, travailler ensemble, suivre les élèves, accueillir les parents... », explique M. Peillon. Les enseignants seront aussi mieux formés – avec trois jours de formation par an en plus – et mieux accompagnés par des équipes d'experts.

Devant les députés, à l'automne 2013, le ministre s'était étonné d'une injustice. L'institution « reconnaît une forme de pénibilité

du travail [en classes préparatoires notamment], mais pas du côté des enseignants exerçant dans les quartiers les plus difficiles », avait-il observé. « Ces professeurs n'ont qu'une prime de 100 euros » par mois. En 2015, la prime sera doublée dans les 350 collèges les plus difficiles, et augmentée de 50 % dans le reste des ZEP.

Délimitation d'un noyau dur

Reste à savoir si cette prime suffira à inciter les enseignants chevronnés à aller travailler en éducation prioritaire. Les ZEP sont des plaques tournantes pour les jeunes professeurs qui y sont affectés et qui tentent d'en partir dès qu'ils le peuvent. Près de la moitié débutent dans les trois académies les moins attractives – Créteil, Versailles et Amiens –, sur des postes difficiles, désertés par les anciens. Un « bizutage » dommageable qui nuit à la pérennité des projets. Pourtant, M. Peillon ne touche pas aux règles d'affectation. Mais « cumulés, l'indemnité, le temps de

service allégé, la formation continue et les perspectives de carrière devraient être suffisamment incitatifs », espère-t-il.

Les élèves de ZEP aussi seront aidés. Ceux de 6^e – un peu perdus lorsqu'ils font leurs premiers pas au collège – bénéficieront d'un accompagnement. Le ministre s'engage à des « journées continues », avec, à chaque temps libre, du soutien ou de l'aide aux devoirs. A l'école, le dispositif « plus de maîtres que de classes » (deux professeurs en cours) sera généralisé en ZEP d'ici à 2017, tout comme la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. La Rue de Grenelle garantit enfin des moyens, pendant quatre ans, pour financer des projets.

Ce plan est-il « d'une ampleur inédite », comme l'a qualifié le chef de l'Etat le 14 janvier ? La réponse n'est pas évidente, car celui-ci n'aborde pas le sujet, essentiel mais délicat, de la géographie prioritaire. Depuis 1981, la carte des ZEP s'est étendue pour concerner aujourd'hui 20 % des collégiens. Résultat :

la différence de moyens est faible entre les établissements de ZEP et les autres. Les premiers n'ont guère que trois à quatre élèves de moins dans leurs classes, et des financements en plus pour des projets.

Pour doubler l'investissement, un rapport de 2013 recommandait de limiter à 10 % le nombre d'établissements ZEP. Une option que Vincent Peillon n'a pas retenue. Ce dernier maintient le label ZEP à tous les établissements, tout en délimitant un noyau dur : ces 350 collèges, identifiés sur critères sociaux comme les plus difficiles, et les écoles de leur secteur.

« Les postes créés sur le quinquennat [54 000 dans l'éducation nationale] seront prioritairement affectés aux ZEP, assure M. Peillon. Mais on ne déshabillera personne. » Une manière d'éviter, à deux mois des municipales, après la fronde des professeurs de prépas et celle contre les rythmes scolaires, que les enseignants ne descendent une nouvelle fois dans la rue. ■

AURÉLIE COLLAS



Dans la classe de Leïla Ibrahim, professeure de français, au collège Robert-Desnos d'Orly (Val-de-Marne). FANNY TONDRE POUR « LE MONDE »

« Ici, on est flic, assistant social, psychologue, parent... et il nous arrive d'être enseignant ! »

Reportage

Orly (Val-de-Marne)

Ils sont en 3^e et ne maîtrisent pas l'accord du participe passé. Leïla Ibrahim, leur professeure de français, s'en est aperçue à la dernière dictée. L'objectif du cours, aujourd'hui, est de leur faire comprendre la règle une fois pour toutes. Mais, au collège Robert-Desnos d'Orly (Val-de-Marne), classé ZEP, il ne suffit pas d'expliquer que, si le complément d'objet direct est placé avant l'auxiliaire avoir, le participe s'accorde. « Les élèves ne retiendraient pas, s'ennuieraient et ce serait le bazar », assure l'enseignante. Règle numéro un : les amener à s'expliquer entre eux le principe de l'accord, avec leurs propres

mots. La classe est divisée en groupes de quatre. Dans chacun, « un bon, deux moyens et un faible ». Règle numéro deux : les mettre en activité, en leur faisant réaliser des affiches. Numéro trois : faire jouer la compétition. La meilleure affiche sera élue par tous les professeurs et accrochée dans la salle.

Au collège Desnos, capter l'attention des élèves en les rendant actifs est au cœur des pratiques enseignantes. Dans cet établissement situé près des cités des Aviateurs et des Navigateurs, parmi les plus sensibles de France, 80 % des élèves sont issus de milieux défavorisés. La moitié sont boursiers, et près du tiers des élèves de 6^e ont des parents au chômage. « Beaucoup trop de choses les préoccupent à l'extérieur, rapporte Grégo-

ry Buisson, professeur de mathématiques. Certains n'ont pas de domicile, des parents qui se prostituent... On peut comprendre que leur centre d'intérêt principal ne soit pas l'école. »

Comment donner goût à la scolarité ? Les enseignants ont banni le cours magistral et la prise de notes. « On passe beaucoup par le ludique, l'étude d'images, des films, des jeux », détaille M^{me} Ibrahim. La méthode suppose d'accepter le brouhaha, le temps perdu, de faire fi de la pression du programme à boucler. Chaque année, en histoire, les élèves de Laurent Gassier réalisent un documentaire. « Ils se rendent dans des lieux qu'ils n'auraient jamais visités, rencontrent des historiens, des témoins. C'est faire de l'histoire sur le terrain », explique l'enseignant.

Le collège Desnos est connu pour être innovant. Un « laboratoire d'expériences, pour son principal, Stéphane Reina. Dès qu'un projet est lancé au niveau académique ou national, on est dans le coup ». Ouvert en 1981, l'établissement est l'un des premiers classés ZEP. Il a connu tous les labels : REP, RAR, Eclair... Ses résultats sont aujourd'hui honorables, avec 72 % de réussite au brevet et un taux d'orientation en lycée général et technologique de 60 %. « Chaque année, on fait des dossiers pour intégrer nos meilleurs élèves à Henri-IV ou Louis-le-Grand, ajoute M. Reina. Parfois, ça marche ! »

L'une des clés réside dans le travail en équipe. Le principal n'a pas attendu l'annonce par le ministre de l'éducation, Vincent Peillon, le 16 janvier, d'un allègement de service en ZEP pour accorder à ses

professeurs un temps de concertation – en histoire, français, mathématiques et sciences. « Ce temps nous permet d'harmoniser nos cours, de confronter nos pratiques, explique M. Gassier. Il est nécessaire, car enseigner ici est plus difficile qu'ailleurs. Non seulement nos élèves ont des lacunes, mais ils ont intégré une certaine fatalité. Avoir le silence, on y arrive. La difficulté est plutôt de le motiver. Il n'y a pas de méthode toute faite, alors on invente, on tâtonne, on cherche des chemins détournés. »

Le travail en équipe a amené les professeurs à organiser des cours conjoints, avec deux enseignants en classe

Le travail en équipe a amené les professeurs à organiser des cours conjoints – deux enseignants en classe – et des projets interdisciplinaires. C'est le cas en histoire des arts ou en sciences. Dans ce collectif, ils puisent aussi une force, et parfois l'envie de rester. Chose peu fréquente en ZEP, l'équipe est plutôt stable. « Jamais plus de six ou sept nouveaux professeurs chaque année », assure le chef d'établissement. Paulo de Almeida, professeur de français, a quatorze ans d'ancienneté dans le collège. « C'était mon premier poste, raconte-il. Je pensais partir au bout de six ans et m'installer à Paris. Finalement, je suis resté. » Ce qui le retient ? « L'équipe, assez soudée, des amitiés », mais aussi une

« forme de militantisme. On a des choses à apporter aux gamins, on sait pourquoi on est là ».

Mettre sur les rails des jeunes peu armés pour réussir dans la vie est sans doute ce qui pousse ces professeurs à s'investir plus largement : certains font de l'aide aux devoirs le soir, d'autres organisent des clubs l'après-midi, participent à la semaine d'intégration des 6^e en début d'année ou au dispositif « école ouverte » (révisions, activités, sorties) pendant les vacances. Une aubaine pour ces jeunes qui « n'ont souvent comme seule sortie que le centre commercial de Choisy », à quelques kilomètres d'Orly, rapporte Grégoire Buisson. Dans ces moments-là, la relation dépasse celle du maître et de l'élève. « On cesse d'être seulement celui qui dit de travailler et de se taire, poursuit M. Buisson. On apprend à les connaître individuellement. Ils ont tous une histoire à raconter. »

Bien sûr, il y a des baisses de régime. Laurent Gassier ne s'en cache pas : « Il m'arrive d'aller au secrétariat pour avertir que cette année, je demande ma mutation ! Mais, au bout de dix ans, je suis toujours là », confie-t-il. Nora Azri, sa collègue d'histoire-géographie, évoque, elle, des débuts difficiles : « Je suis arrivée avec des idées toutes faites, avec l'image de l'élève consciencieux que j'avais été. Au départ, j'étais perdue. Ici, l'autorité pure ne marche pas, pas plus que la seule passation de connaissances comme on peut le faire dans un collège de centre-ville, où les élèves ont déjà des références. Il faut être dans l'humain, dans l'affectif. » M^{me} Azri enseigne ici depuis plus de vingt ans et « tant que je pour-

rai, je resterai », assure-t-elle.

Au collège Desnos, les professeurs ont conscience de ne pas faire tout à fait le même métier que leurs collègues d'un établissement favorisé. Leur mission dépasse l'enseignement. « Notre rôle est aussi de montrer aux élèves que la société n'est pas que celle qu'ils connaissent, dans leur quartier », résume M. Buisson. « Ici, on est flic, assistant social, psychologue, parent... et il nous arrive d'être enseignant ! » ■

AU.C.

Sur Le Monde.fr

Voir le portfolio réalisé au collège Desnos

OSP - CESSATIONS DE GARANTIE

La société CNP CAUTION dont le siège social est situé 4 Place Raoul DAUTRY - 75716 Paris Cedex 15, fait savoir que la garantie financière qu'elle a délivrée à la société :

YKONNE

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Dont le siège social est situé à PARIS (75011) – 22 Boulevard Jules FERRY Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 444 025 217.

pour les activités de « Gestion immobilière » visées par la loi du 2 janvier 1970, cessera trois jours francs après la publication de la présente parution.

Les créances éventuelles se rapportant à cette activité doivent être produites au siège de la société CNP CAUTION : 4, Place Raoul DAUTRY - 75716 Paris Cedex 15, dans les trois mois à compter de la date de publication du présent avis.

OSP VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES

01.49.04.01.85 - annonces@osp.fr

75

« Vente aux Enchères en application des dispositions de l'article 94-II de la loi de finances pour 1982, du décret n°83-359 du 2 mai 1983 et d'une circulaire d'application du 8 août 1983, repris par l'article L.212-3 du code monétaire et financier (réservée aux seuls actionnaires de l'HABITATION CONFORTABLE) – 965 actions de 20 Francs correspondant à 193 actions de 16 Francs chacune de l'HABITATION CONFORTABLE, Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré – capital social 160.000,00 Euros – siège à PARIS (75005), 21bis rue Claude Bernard – RCS PARIS SIREN 572 196 459
Date et lieu de vente : 29/01/2014 à 9h30 à PARIS (75005), 21bis rue Claude Bernard »
Vente en neuf lots aux mises à prix suivantes :
- **Lot 1** : Succession Françoise BREITHAUPT (17 actions de 16 Francs et 1 action de 20 Francs)
- **Lot 2** : Succession TARIN (soit 22 actions de 16 Francs)
- **Lot 3** : Succession CHAUTARD (135 actions de 16 Francs et 2 actions de 20 Francs)
- **Lot 4** : Succession CORNEDE (1 action de 16 Francs et 1 action de 20 Francs)
- **Lot 5** : Succession Madeleine HULIN (2 actions de 16 Francs et 2 actions de 20 Francs)
- **Lot 6** : Succession LENAIN (1 action de 16 Francs et une action de 20 Francs)
- **Lot 7** : Succession DEPLACE (12 actions de 16 Francs et 4 actions de 20 Francs)
- **Lot 8** : Succession DUBREUIL (3 Actions de 20 Francs chacune)
- **Lot 9** : ZAMITH (1 Action de 20 Francs)
Consignation : 617€ par chèque à l'ordre de Office Notarial Paris 1^{er}, 21 rue du Bouloi. Le produit net provenant de la vente des titres concernés restera, pendant trente ans, à la disposition des ayants droit, sur un compte bloqué ouvert à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - Renseignements sur les modalités enchères consultables dans cahier des charges : Maître A.-M. SOLLIER - Tél. : 01.44.32.09.09

sixt.fr

* Boostez-vous

M. LE **PRÉSIDENT**,
LA PROCHAINE
FOIS, ÉVITEZ LE
SCOOTER.
SIXT LOUE DES VOITURES
AVEC **VITRES TEINTÉES.**



À PARTIR DE

22 €/jour**
sur sixt.fr

BOOST YOURSELF*

SIXT
location de voitures

**Offre valable pour une location de 7 jours, réservation minimum 4 jours à l'avance.
Voir autres conditions sur sixt.fr

M. Ayrault favorable à la fusion des départements de la banlieue parisienne

Paris et la « petite couronne » sont concernés

Dans la foulée de la conférence de presse de François Hollande, mardi 14 janvier, le premier ministre a confirmé, jeudi, la mise en place d'une réforme pour élargir le « mille-feuille territorial » dans le cadre de la réduction des dépenses publiques entre 2014 et 2017. Interrogé sur France Inter, Jean-Marc Ayrault a indiqué qu'il faut « donner plus de responsabilités aux régions », dont l'effectif - 22 en France métropolitaine - lui semble trop élevé. M. Ayrault a proposé la suppression des départements rattachés à des grandes métropoles. « Moi, je suis favorable à ce qu'on aille vers la suppression des départements de la première couronne » en Ile-de-France, a-t-il déclaré.

Le débat sur la suppression des départements de la petite couronne avait rebondi ces derniers mois, à l'occasion du projet de loi sur les métropoles adopté en décembre 2013. Plusieurs parlementaires socialistes avaient bataillé, sans succès, pour que le principe de leur disparition soit inscrit dans cette loi qui crée la Métropole du Grand Paris. Député (PS) des Hauts-de-Seine, Alexis Bachelay avait proposé le transfert « des compétences des quatre départements de la petite couronne à la Métropole du Grand Paris à l'horizon 2020 ».

Le premier ministre maintient sa réforme fiscale

Interrogé jeudi 16 janvier sur France Inter, le premier ministre Jean-Marc Ayrault n'a pas abandonné sa « remise à plat fiscale » en faveur des ménages lancée en novembre 2013. « La remise à plat de la fiscalité, je l'ai annoncée, elle est engagée », a-t-il affirmé, comme pour démentir ceux qui ont prédit son abandon après la conférence de presse de François Hollande

Marylise Lebranchu, la ministre de la décentralisation, qui défendait le texte, avait alors émis des réserves. Elle s'était en revanche engagée à la remise d'un rapport en début d'année 2015 sur « les modalités de suppression des départements dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris et sur ses conséquences ».

Le refus du Val-de-Marne

Les propos de François Hollande, relayés par M. Ayrault, pourraient accélérer la mise en œuvre de cette réforme. C'est du moins ce qu'espère Jean-Marie Le Guen, député (PS) de Paris et adjoint au maire. Il suggère que le deuxième volet de la loi décentralisation, qui doit être soumis au Parlement au printemps, soit l'occasion de cette réforme. « Il restera à débattre pour savoir si les départements de la petite couronne intègrent la Métropole du Grand Paris, qui doit être créée le 1^{er} janvier 2016, ou s'ils fusionnent entre eux », précise l'adjoint à la santé de Bertrand Delanoë.

Le président du conseil général de Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel (PS), y est plutôt favorable. Le président du Val-de-Marne, Christian Favier (PCF), y est opposé et demande un référendum. ■

SERVICE POLITIQUE

avantage consacrée à la fiscalité des entreprises. « Tout sera sur la table », a-t-il assuré, y compris la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu. Jean-Marc Ayrault recevra le 27 janvier les partenaires sociaux pour mettre en place le pacte de responsabilité avant d'installer également le comité de pilotage interministériel sur la réforme fiscale.

Assurance-chômage : les trois enjeux d'une négociation sensible

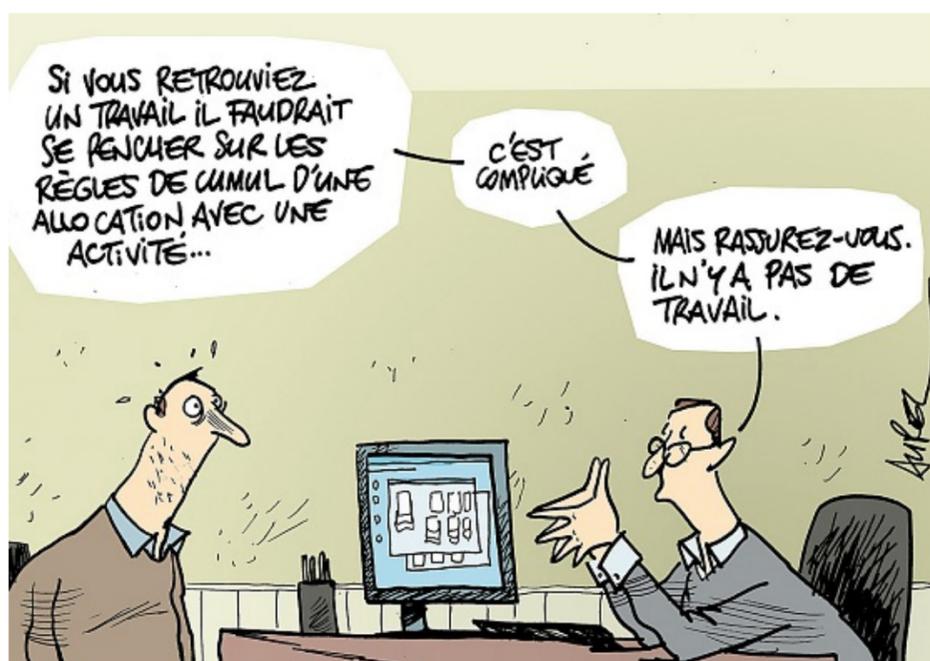
Confrontés au déficit de l'Unedic, les partenaires sociaux débattent du montant des allocations

Alors que le nombre de chômeurs n'a jamais été aussi élevé en France, syndicats et patronat se retrouvent à partir de vendredi 17 janvier pour renégocier les règles de l'assurance-chômage. Une échéance cruciale pour les 2,3 millions de chômeurs qui perçoivent des allocations, d'autant que la situation financière de l'Unedic, l'organisme gestionnaire du système, est particulièrement inquiétante : après cinq ans de crise, elle affiche une dette de près de 18 milliards d'euros, et prévoit de perdre encore 4,3 milliards en 2014.

Mais si les caisses sont vides, ni les syndicats ni l'Etat ne veulent diminuer les droits des chômeurs. « Si l'Unedic est en déficit, c'est justement parce que le chômage est élevé. Les demandeurs d'emploi n'en sont pas responsables », a justifié début janvier, dans une tribune à L'Humanité dimanche, Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT. « Assumons le déficit, abonde Stéphane Lardy, chef de file de FO. Les inscriptions à Pôle emploi sont à un niveau record, on verra dans deux ans s'il y a une amélioration de la situation économique. »

« Ce n'est pas à un moment où il y a un taux de chômage élevé qu'il faut réduire les droits des chômeurs », a également averti François Hollande lors de sa conférence de presse du 14 janvier. L'Etat a toutefois inscrit dans son budget une réduction de 300 millions d'euros du déficit de l'Unedic en 2013, ce qui nécessite forcément de prendre des décisions.

Même le patronat s'appête à rentrer dans la négociation avec la plus grande prudence. Après en avoir fait un point de son programme pour l'élection, Pierre Gattaz, le président du Medef, ne parle plus d'un retour de la dégressivité des allocations - qui baisseraient



au fur et à mesure de la durée au chômage. « Il faut inciter à l'emploi », a simplement plaidé mercredi 15 janvier le patron des patrons, en refusant d'en dire plus. « La situation est compliquée avec les élections municipales, il vaut mieux être prudent », justifie un responsable patronal. Les négociations devraient aboutir en mars, au cœur de la campagne.

Un système trop généreux ?

Les règles de base du chômage - ouverture des droits après un minimum de quatre mois travaillés, un jour d'indemnisation pour un jour travaillé dans la limite de deux années - ne devraient pas changer en profondeur. La

Cour des comptes avait pourtant jugé, dans un rapport publié en janvier 2013, que les indemnités chômage étaient trop généreuses, notamment pour les cadres. Le niveau d'indemnité maximale (6161,29 euros) est le plus élevé d'Europe et le taux de remplacement (niveau d'allocation par rapport au salaire) serait trop haut pour les plus riches, estime notamment la Cour.

« Le débat sur la générosité est un faux débat », avertit toutefois l'économiste Bruno Coquet, auteur de Assurance-chômage, une politique malmenée (L'Humanité, 230 p., 23 euros) : « On a intérêt à augmenter la durée d'indemnisation quand la conjoncture va mal, quitte à ajuster ensuite quand la situation s'améliore. » Selon lui, la dégressivité des allocations n'a pas fait la preuve de son efficacité sur le retour à l'emploi des chômeurs. « La seule étude empirique existante conclut qu'elle aurait ralenti le retour à l'emploi. Il me semble très risqué de faire baisser les allocations de tous les chômeurs pour un bénéfice aussi aléatoire et concentré sur une extrême minorité de chômeurs », estime-t-il.

Intermittents et intérimaires : le tabou

Le sujet est explosif. A eux seuls, les régimes spécifiques des intermittents du spectacle et des intérimaires, qui bénéficient de règles d'indemnisation plus généreuses, sont responsables de plus de la moitié du déficit de l'Unedic. Ces régimes permettent de cumuler plus facilement activité réduite et périodes de chômage. Si la Cour des comptes appelle régulièrement à revoir le dispositif, il n'a pour l'instant été modifié qu'à la marge.

En 2003, une tentative de réforme avait conduit à un mouvement d'ampleur dans le milieu du spectacle. Echaudés, les négociateurs ne semblent pas vouloir aborder le sujet, d'autant que le gouvernement a rappelé plusieurs fois qu'il n'était pas question de mettre fin au régime des intermittents, au nom du soutien à la création culturelle.

Un système complexe et désincitatif ?

A défaut de vouloir faire changer les grandes variables, les négociateurs devraient se pencher sur tous les petits détails qui empoisonnent la vie des chômeurs, au premier rang desquels les règles de cumul des allocations et d'une activité réduite, presque incompréhensibles aujourd'hui. « Il faut

simplifier le système pour tous les salariés atypiques en CDD, en intérim ou à temps partiel pour leur assurer une continuité de droits et de revenu », défend Jacques-Henri Vandaele, président du Mouvement national des chômeurs et précaires.

L'immolation d'un intérimaire devant une agence Pôle emploi de Nantes, en février 2013, a aussi montré que certaines règles pouvaient conduire à des situations désespérées. Pour avoir simplement oublié de déclarer une courte période de travail, Djamel Charaï avait été sanctionné d'une suspension de droits, en plus de devoir rembourser la somme perçue indûment.

Chaque année, 800 millions d'euros sont ainsi versés par erreur à des chômeurs souvent de bonne foi et entraînent des sanctions compliquées à comprendre et à gérer. « Pôle emploi demande parfois à des chômeurs de rembourser des milliers d'euros. La première mesure d'urgence serait d'annuler ces trop-perçus lorsqu'ils découlent d'un oubli de déclaration », réclame Rose-Marie Péchallat, l'animatrice du site Recours-radiation.fr, qui soutient les chômeurs aux prises avec l'organisme.

La direction de Pôle emploi a elle-même demandé à l'Unedic de simplifier les règles, que ses conseillers ont souvent du mal à maîtriser. Mais les syndicats sont très prudents sur le sujet. « Il faut que les règles soient simples et compréhensibles par les demandeurs d'emploi. Mais à chaque fois qu'on parle de simplification, se cache la remise en cause des droits existants », redoute Eric Aubin, le négociateur de la CGT.

Les négociations devraient au final se concentrer sur la création de « droits rechargeables », qui, sur le papier, doivent permettre aux chômeurs d'être certains de ne pas perdre de droits, même lorsqu'ils reprennent une activité pour une brève période. Problème : cette mesure pourrait aggraver encore un peu plus le déficit de l'Unedic. ■

JEAN-BAPTISTE CHASTAND

OSP - CESSATIONS DE GARANTIE

COMMUNIQUE - 103079

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé : 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

ADR VOYAGES

Immatriculation :

IM 075 12 0300

SARL au capital de 7 600 €
Siège social : 8 rue Saint-Marc - 75002 PARIS

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE - 103073

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé : 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

BORDEAUX LABEL

Immatriculation :

IM 033 11 0013

EURL au capital de 7 622.45 €
Siège social : Le Ténain, 33210 LEOGEATS

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE - 103076

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé : 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

FLYMONDE TRAVEL

Immatriculation :

IM 075 11 0007

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 76, rue Notre Dame de Nazareth, 75003 PARIS

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE - 103086

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé : 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

LATINOTOURS

Immatriculation :

IM 075 12 0307

SARL au capital de 38 874 €
Siège social : 11 rue de Tronchet - 75008 PARIS

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE - 103078

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé : 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

RE'VASION

Immatriculation :

IM 017 10 0011

SARL au capital de 49 600 €
Siège social : 4 bis, rue Gustave Dechezeaux, 17630 LA FLOTTE EN RE

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE - 103077

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé : 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

AUTHENTIC'S VOYAGES

Immatriculation :

IM 006 11 0010

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 1976 route de Grenoble, RD 6202 - 06670 CASTAGNIERS

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE - 103074

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé : 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

HORIZON PLEINE NATURE

Immatriculation :

IM 089 10 0013

SARL au capital de 15 000 €
ACO de Roman - 04200 ENTREPIERRES-MEZIEN

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

COMMUNIQUE - 103075

En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme,

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.)

dont le siège est situé : 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

MONSIEUR FOURCADE

Immatriculation :

IM 065 12 0007

ANP
Siège social : Route de Castelloubon - 65200 NEUILH

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

Parenthèse Culture
IFG
Luc FERRY
KANT ET LES LUMIÈRES
Le 21 janvier à 18H30
10, rue Sextius Michel 75015 Paris
Tél. 01 84 14 01 99 - www.parenthese-culture.fr

Polémique autour d'une nomination au sommet de l'épidémiologie française

L'association des victimes de l'amiante dénonce des « conflits d'intérêts majeurs »

La polémique est sortie des cercles scientifiques et gagne désormais la société civile. Dans un courrier rendu public jeudi 16 janvier, l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva) interpelle les présidences de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et de l'université Paris-Sud, leur demandant de renoncer à nommer un chercheur controversé, Paolo Boffetta, à la tête du principal centre de recherche français en épidémiologie. Ce dernier, le Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations (CESP), est placé sous la double tutelle de l'Inserm et de l'université Paris-Sud et doit voir un nouveau directeur être désigné courant 2014. Le processus de sélection est entamé depuis plusieurs mois et M. Boffetta est seul en lice. S'appuyant sur des informations issues de « victimes italiennes de l'amiante, ainsi que de chercheurs compétents en épidémiologie et en santé publique », l'Andeva estime que « la candidature de M. Boffetta est gravement entachée de conflits d'intérêts majeurs, totalement incompatibles avec la direction du plus grand centre d'épidémiologie français ».

L'association fait notamment référence aux activités de consultant exercées par l'épidémiologiste italien. Outre son affiliation académique – il est aujourd'hui professeur à la Mount Sinai School of Medicine de New York (Etats-Unis) –, ce dernier était en effet jusqu'aux derniers jours de l'année 2013 vice-président d'une société de conseil basée à Lyon, l'International Prevention Research Institute (IPRI). Or, écrit l'Andeva, « l'IPRI produit et vend aux industriels des expertises ou articles "scientifiques" sur les questions de santé et risques sanitaires ». M. Boffetta

assure de son côté que « l'IPRI travaille également avec des organismes publics ». « Je ne suis plus affilié à l'IPRI et je n'en suis plus actionnaire », ajoute l'intéressé, qui s'est engagé à cesser toute activité de conseil une fois nommé à la tête du CESP. Cependant, en février, le chercheur italien assista le laboratoire pharmaceutique Takeda, attaqué devant la justice américaine par des patients atteints de cancer de la vessie après avoir pris l'antidiabétique Actos. En France, ce dernier a été retiré en 2011.

Dans sa lettre, également adressée aux ministères de la recherche et de la santé, l'Andeva attire plutôt l'attention sur un article, publié début 2012 par M. Boffetta dans la revue *European Journal of Cancer Prevention*. La conclusion en est que « le risque de mésothéliome (cancer de la plèvre), pour les travailleurs exposés dans un passé lointain, n'est pas modifié de façon appréciable par les expositions ultérieures et arrêter l'exposition ne modifie pas matériellement le risque ultérieur ». En clair, il serait inutile de réduire l'exposition à l'amiante des travailleurs ayant déjà été exposés dans le passé.

L'assertion fait bondir l'Andeva : « Toute la littérature scientifique concernant les cancérigènes en général et l'amiante en particulier tend à montrer le rôle des expositions cumulées. » De plus, ajoute l'association, l'article en question a été rédigé et soumis à la revue alors que M. Boffetta avait été recruté comme expert-témoin par la société Montefibre, pour défendre la direction de son usine de Verbania (Italie) contre des poursuites pénales pour négligences, ayant conduit à la mort d'une douzaine de travailleurs exposés à l'amiante. Or, relève l'Andeva, non seulement l'article publié épouse la ligne de défense de l'entreprise tex-

tile, mais M. Boffetta a déclaré ne pas être en conflit d'intérêt.

L'affaire n'est plus strictement française. Début janvier, une dizaine de médecins ou chercheurs spécialistes de la santé au travail (canadiens, allemand et français) ont

Chercheur prestigieux, M. Boffetta dispose de soutiens peu suspects de complaisance vis-à-vis des industriels

adressé une plainte au Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), l'agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) chargée de collecter les résultats de la recherche sur le cancer. Un autre article sur les dégâts de l'amiante, cosigné par des mem-

bres du CIRC et M. Boffetta et publié en 2012 dans une autre revue, omettait également de préciser les liens d'intérêts du chercheur italien.

Chercheur prestigieux, M. Boffetta dispose aussi de soutiens parmi des épidémiologistes français peu suspects de complaisance vis-à-vis des industriels. Désirant ne pas être cités, beaucoup insistent sur son envergure scientifique et sur le fait que l'intéressé a déjà aussi assisté en justice des associations de victimes.

La procédure de nomination étant en cours, ni les tutelles du CESP, ni les ministères concernés n'ont souhaité réagir officiellement. Al'Inserm, on précise que ce processus s'est fait après un « appel d'offre international » et que la préférence donnée à M. Boffetta relève « d'un choix des scientifiques eux-mêmes ». ■

STÉPHANE FOUCAUT

Non-lieu pour David Sénat dans l'affaire Visionex

L'ancien conseiller de Michèle Alliot-Marie au ministère de l'intérieur dit avoir agi de bonne foi

David Sénat, l'ancien conseiller de Michèle Alliot-Marie au ministère de l'intérieur, a obtenu, vendredi 10 janvier, un non-lieu dans l'affaire Visionex, une société qui plaçait dans les bars des bornes Internet qui étaient en réalité des machines à sous dissimulées.

L'enquête a débuté en 2010 et vite prouvé que les machines rapportaient depuis 2008 entre 1500 et 5000 euros par mois : certains joueurs y avaient laissé plus de 10 000 euros. La société Visionex était dirigée par Olivier Sigoignet et Marc Bellanger, tous deux renvoyés devant le tribunal avec six autres complices ou cafetiers pour « mise à disposition et exploitation de jeux de hasard en bande organisée ». Ils s'étaient adjoint Fabien Chalandon, le fils de l'ancien garde des sceaux, qui a touché 200 000 euros en deux ans pour un lobbying effréné auprès des pouvoirs publics afin de les persuader de la légalité du système.

« Harcèlement incessant »

Son père, Albin Chalandon, placé en garde à vue en décembre 2010, a reconnu avoir multiplié les démarches auprès des ministères de l'intérieur, de la justice et auprès du procureur de Paris. Il pensait que les bornes étaient « un moyen de diffuser au grand public l'accès à Internet, associé avec un jeu promotionnel ». Il a estimé avoir été induit en erreur, mais n'a touché aucune contrepartie finan-

cière. Son fils a été renvoyé devant le tribunal, mais il a, lui, bénéficié du statut de témoin assisté.

C'est ainsi qu'à la demande du cabinet de Rachida Dati, alors garde des sceaux, David Sénat a reçu Fabien Chalandon et son père en février 2008 au ministère de l'intérieur et s'est laissé convaincre de la légalité des bornes Visionex. Il l'a indiqué dans plusieurs notes, largement diffusées par les responsables de la société, sans pour autant accorder une autorisation qu'il ne lui appartenait pas de donner. « Soumis au harcèlement incessant de Fabien Chalandon », il a admis s'être trompé et assure avoir agi de bonne foi, sans la moindre contrepartie.

Le magistrat, mis en examen en septembre 2010, a donc obtenu un non-lieu. « Cette ordonnance, dont nous ne doutions pas, le lave de tout soupçon dans cette affaire qui a été une douloureuse épreuve », a indiqué son avocat, M^e Emmanuel Ravanas. David Sénat s'est déclaré « satisfait de savoir que cette parenthèse de plus de trois ans se referme aujourd'hui » dans un dossier où il « a assumé seul des décisions prises par des responsables politiques ».

David Sénat a ensuite suivi Michèle Alliot-Marie au ministère de la justice, dont il a été limogé en juillet 2010 parce qu'il était soupçonné d'être la source d'un journaliste du Monde. Il est aujourd'hui procureur adjoint au parquet de Melun. ■

FRANCK JOHANNÉS

AG2R La Mondiale
Axa Atout Cœur
Balsan
BNP Paribas CIB
BNP Paribas
BPE
The Conny-Maeva Charitable Foundation
Crédit Agricole d'Île-de-France Mécènes
CRPCEN
Fia-Net Europe
Fondation Areva
Fonds Axa pour la Recherche
Fondation BNP Paribas
Fondation Charlotte Nicolas Carmé-Humbert
Fondation Cognacq-Jay
Fondation Daniel et Nina Carasso
Fondation EDF
Fondation Le Roch Les Mousquetaires
Fondation Orange
Fondation Stavros Niarchos
Fondation Total
France Galop
Hand in Hand Anstalt
Humanis
Janssen
La Mutuelle Générale
LHW Stiftung
MGEN
Natixis
Nouvelle Cassius Fondation
Odyssey Reinsurance Company
Reckitt Benckiser
Réunica
Rotary International
RSI CAMPLP
Sanofi
Société Générale
Tarifold
Von Duhn Stiftung

UN GRAND MERCI À NOS DONATEURS ET MÉCÈNES D'AVOIR DONNÉ LES MOYENS À NOS CHERCHEURS DE PROGRESSER EN 2013 DANS LEUR LUTTE CONTRE LES MALADIES.

AVEC VOUS, FAISONS DE 2014 UNE ANNÉE DE GRANDES AVANCÉES MÉDICALES.

POUR LA RECHERCHE, POUR LA SANTÉ,
POUR DEMAIN

www.pasteur.fr

Institut Pasteur

Anne Sylvestre, chanteuse entêtée

La grande dame de la chanson française remonte sur scène, à 80 ans, avec un spectacle réussi, « Juste une femme »

Rencontre

Anne Sylvestre a publié, en avril 2013, un nouvel album, *Juste une femme* : dix chansons ciselées avec l'humour, la causticité, la tendresse auxquels cette grande dame de la chanson française nous a habitués depuis ses débuts, en 1957. Elle les chante toutes, trois soirs durant à La Cigale, à Paris, du 17 au 19 janvier, dans un spectacle d'une fraîcheur inouïe, accompagnée par trois musiciennes (piano, clarinettes, violoncelle). « *Je suis ravie de ces trois-là* », dit Anne Sylvestre après une joyeuse répétition au Hall de la chanson, dans le parc de La Villette. « *Rien que des femmes sur scène ? Si vous vous faites la réflexion, demandez-vous pourquoi. Le dit-on pour des hommes ? Il faudrait quand même que cela change un jour.* »

Anne Sylvestre aura 80 ans en juin. Le timbre de sa voix n'a pas changé, la clarté du regard non plus, ni le sourire, vif. Elle est toujours cabocharde. C'est épatant. Bien sûr qu'elle est féministe. Évidemment. Bien sûr qu'elle ne supporte pas ce « *petit monsieur, petit costard/petit'bedaine* », saleté dans le regard. Elle se hérisse à l'idée qu'on « *tripote, pelote, pousse dans les coins* » des femmes qui ne le veulent pas, et qu'on dise, quand elles s'insurgent : « *Elles exagèrent, ce n'est pas un drame, il n'y a pas mort d'homme.* »

De ce sexisme permanent, elle a fait une chanson, *Juste une femme*, qui donne son titre au spectacle. « *Je ne voulais pas écrire frontalement sur des faits lourds, le viol, etc. Mais sur le quotidien, et surtout sur la manière dont on parle des femmes, qui, quoi qu'il advienne, devraient se sentir flattées qu'on apprécie leur beauté!* » Anne Sylvestre est têtue. La période n'est pas faste aux libertés, la droite espagnole s'apprête à faire voter une loi « *catastrophique* » qui restreint l'avortement ; ici, les manifestations contre le mariage pour tous ont montré « *des gens haineux, qui emmenaient leurs enfants en première ligne* ». Que font les artistes ? « *J'ai écrit Gay marions-nous en 2007, c'est ma contribution au sujet. Vous ne l'avez pas entendue ? Tant pis!* »

Anne Sylvestre boit du rouge et mange des frites. En 2009, elle a créé, avec Olivier Hussenet et Serge Hureau, du Hall de la chanson, un spectacle divinement anticlérical, mais sûrement pas amoral, *Bêtes à Bon Dieu*, souvent repris depuis. Elle est drôle, elle se moque, d'elle-même aussi. Dans *Bêtes à Bon Dieu*, au milieu de cantiques, comptines, chansons adolescentes ou de



A Paris, le 4 janvier. FRÉDÉRIC STUCIN/PASCO

corps de garde, elle avait accepté de placer l'un de ses classiques, *Les Cathédrales* (« *un ramassis de poncifs moyenâgeux, mais je suis la seule autorisée à le dire* »).

Son récital comporte dix nouvelles chansons, et quinze « *rhabillées parmes arrangeurs* [Nathalie Miravette, sa jeune pianiste, et Jérôme Charles], tellement que parfois on ne les reconnaît pas tout de suite ». On va encore lui demander de chanter des chansons qu'elle n'a pas décidé de présenter, en écorchant les titres et ça l'exaspère. *Sorcière* (« *Toi-même!* », a-t-elle un jour rétorqué à une spectatrice qui n'avait pas intégré que c'était *Une sorcière comme les autres*), *Maryvonne, ou Porteuse d'eau*, écrite à ses débuts, qu'elle voulait intituler *La Terre* – Guy Béart lui souffla le titre définitif.

Les chansons sont nécessaires, dit-elle, « *elles sont là pour consoler, rassurer. Elles sont politiques, oui, mais elles doivent aussi faire rire, c'est essentiel. Parfois, il faut parler*

clair, ailleurs il faut être plus retors ».

Mère de famille enthousiaste, Anne Sylvestre a écrit pour les petits, plein de *Fabulettes* dont elle a vendu des millions de copies, mais sur le sujet, elle est bougonne, parce qu'elle déteste l'enfermement. Elle a aussi publié plus de vingt albums de chansons « *adultes* ». D'abord avec une guitare, à ses débuts, en 1957, jupe plissée, ciré jaune, pulls tricotés, à La Colombe, le cabaret rive gauche où se produisent Léo Ferré, Guy Béart, Serge Gainsbourg, Hélène Martin... Puis en sophistiquant ses arrangements, notamment avec François Rauber (1933-2003), l'artisan des succès de Jacques Brel.

La politique, oui, bien sûr, elle l'accompagne. Elle la commente, mais en biais. Là encore, elle est rétive à toute dépendance. En 1955, elle a 21 ans et soigne ses blessures en Bretagne, aux Glénans, voile, feux de camp, guitare et copains. Son père, Albert Beugras, qui est aussi

celui de l'écrivaine et amie de Barbara, Marie Chaix, a échappé de justesse à la peine de mort. Arrêté à la Libération pour avoir secondé le collaborateur Jacques Doriot au Parti populaire français.

La politique, oui, bien sûr, elle l'accompagne. Elle la commente, mais en biais. Là encore, elle est rétive à toute dépendance

Pendant la guerre d'Algérie, elle écrit *Mon mari est parti*, contre la guerre qui prive les enfants de pères et les femmes de leurs amants. En 1971, après la parution du « *Manifeste des 343* », où des Françaises célèbres reconnaissent avoir avorté, elle écrit *Non, tu n'as pas de nom*, hymne au libre choix des femmes. Mais ce n'est pas parce qu'elle a décliné la fem-

me – libre, mère de famille, débrouillarde, amoureuse, caractérisée, maso, déprimée, rebelle – qu'elle a écrit des chansons pour femmes. « *Benoîte Groult racontait qu'un soir, lors d'un dîner, un monsieur l'aborde et lui dit : "Ma femme adore vos livres."* » Ça énerve.

Anne Sylvestre a décrit des hommes, des histoires d'amour, des sentiments et des colères. Elle a écrit *Le Petit Grenier*, ou comment cacher des enfants juifs, *Le P'tit Sac à dos*, ou comment une mère coud un sac à dos fictif sur la bosse de son fils, *Le Lac Saint-Sébastien*, comment protéger la Terre et l'eau... Elle ne supporte pas les réductions.

Au quotidien, elle observe, se hérisse, elle écrit avec sobriété et dérision, *Violette*, l'histoire d'une femme vaillante qui ne supporte pas qu'on l'appelle « *ma p'tite dame* », et refuse qu'un crétin de « *marchand de médocs* » puisse lui dire qu'elle « *débloque* ». « *Je me bats pour la dignité* », dit Anne Sylvestre. Infatigable, mais timide,

troublée souvent, têtue. Pour ces raisons, elle n'a pas été une star de la télévision.

Le récital *Juste une femme* commence par *Sur un fil*, écrite au début des années 1980 : « *Que dit le funambule en abordant son fil/Ou qu'aimerait-il dire, ou bien que pense-t-il ?/Il dit qu'il est fragile et que la terre est basse/Il pense que son fil, faudrait pas qu'il se casse/Il a peut-être peur ou bien peut-être pas.* » Au moment d'entrer en scène, dit Anne Sylvestre, « *les musiciens jouent, le public attend, rien n'est réglé comme du papier à musique, on peut tomber* ». Depuis soixante ans, Anne Sylvestre a réuni un public sûr, elle n'a cessé de le renouveler. Il est jeune. ■

VERONIQUE MORTAIGNE

Anne Sylvestre. A La Cigale, les 17, 18 et 19 janvier à 20 heures, 120, boulevard de Rochechouart, Paris 18^e. Métro : Pigalle. Tél. : 01-49-25-89-99. 44 €. **Juste une femme**, d'Anne Sylvestre CD EPM.

Une inondation met en péril des documents rares conservés à la BNF

Plus de 10 000 ouvrages ont été touchés par une fuite d'eau survenue dimanche 12 janvier à la Bibliothèque nationale de France, à Paris

Patrimoine

Une catastrophe. C'est en ces termes que nombre de salariés de la Bibliothèque nationale de France (BNF) résument les dégâts provoqués par une fuite d'eau qui a submergé, dimanche 12 janvier, une partie importante des collections du département littérature et arts situé dans les niveaux L1 à L3 de la tour nord-ouest de l'établissement public, installé dans le 13^e arrondissement de Paris. « *Le nombre d'ouvrages concernés pourrait atteindre 10 000 à 12 000 unités – estimation à vérifier les prochains jours – à des degrés très divers de gravité* », a précisé, mardi 14 janvier, la BNF, sur son site Internet.

Les deux salles de lecture, qui avaient été fermées lundi ont rouvert dans la journée de mardi. Un

certain nombre d'ouvrages restent incommunicables pendant la durée du séchage ou, pour certains, de la restauration. Les cotes concernées sont consultables sur le site Bnf.fr.

La BNF est l'héritière des collections royales constituées depuis la fin du Moyen Âge et la première institution chargée de la collecte du dépôt légal. C'est la plus importante bibliothèque de France et l'une de celles qui réunit le plus grand nombre d'ouvrages au monde.

Les documents ont été submergés par quelque 25 m³ d'eau provenant du circuit qui alimente l'arrosage de l'esplanade et du jardin de la BNF. La plupart ont été entreposés en urgence dans le gymnase de l'établissement culturel où des centaines de ventilateurs et des petites mains tentent de les sauver de la destruction.

Le syndicat FSU-BNF souligne d'ores et déjà les « *très graves conséquences pour les collections patrimoniales, le service public et les usagers de la BNF* ».

Principalement concernés, les XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles, et surtout le XIX^e siècle. Si des ouvrages encyclopédiques semblent avoir été touchés, la littérature populaire (dont de nombreux exemplaires aujourd'hui introuvables datant de la période allant de 1820 à 1900) aurait en partie été atteinte de manière irréversible. Un fait sans précédent. La fragilité de la cellulose, qui a remplacé le papier chiffon réputé plus résistant dans la confection des livres au XIX^e siècle, expliquerait notamment ce lourd tribut.

L'accident, qui s'est produit à proximité de la réserve des livres rares, est lié à la rupture d'une couronne d'alimentation en PVC col-

lée. Des coupures et des rallumages successifs, liés à des interventions sur le système hydraulique, pourraient avoir provoqué une surpression qui expliquerait la défaillance de certains des éléments les plus fragiles.

Les documents ont été submergés par quelque 25 m³ d'eau provenant du circuit alimentant l'arrosage

A plusieurs reprises, des fuites avaient été constatées sur le site de Tolbiac, dont une, grave, au printemps 2004, dans les collections d'histoire, de religion et de théologie qui avaient endommagé 400 à 500 mètres de linéaires de documents. « *Le sinistre est sérieux,*

mais il n'y a pas de perte patrimoniale grave pour la bibliothèque », avaient affirmé à l'époque des responsables de la BNF.

« *L'état général de toutes les canalisations est extrêmement préoccupant, indique aujourd'hui le syndicat FSU-BNF. En septembre 2007, un audit détaillé de la situation des infrastructures liées à la circulation de l'eau dans le bâtiment avait été réalisé, qui avait donné lieu à une intervention de la direction des moyens techniques dans le cadre d'un CHSCT [comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail]. Des préconisations avaient été faites qui ne semblent pas avoir été suivies.* » La FSU-BNF compte demander au président Bruno Racine et au ministre de la culture et de la communication « *qu'une enquête administrative soit diligentée afin que l'ensemble*

des éléments nécessaires puisse être établi ».

La réglementation contre les incendies soumet la BNF à des normes exigeantes, accrues par le double statut d'IGH (immeuble de grande hauteur) de l'établissement. En revanche, celle liée aux risques de dégâts des eaux est laissée à la « *libre appréciation* » des responsables administratifs des lieux.

De nombreux espaces de la Bibliothèque nationale de France se situent en dessous du niveau de la Seine. Un système de ballast (une bande flottante) permet de contenir la poussée du fleuve sur le flanc nord du bâtiment. Une question, légitime, se pose : dans l'hypothèse d'une crue d'un niveau exceptionnel, comme celle, centennale, tant annoncée, l'intégrité des parties les plus basses de l'édifice sera-t-elle garantie ? ■

JEAN-JACQUES LARROCHELLE

Fugue grecque pour sopranos et mégaphones

A Nanterre, l'ensemble orchestral TM+ crée « Citoyenne insolente », inspiré par la crise

Musique contemporaine

Depuis près de trente ans, l'ensemble TM+ et son chef, Laurent Cuniot (également compositeur), jouent les agitateurs de la scène contemporaine par une double action sur le répertoire et sur le public. Basé à la Maison de la musique de Nanterre (Hauts-de-Seine), ce collectif inclassable ouvre sa programmation à toutes les expressions (concerts, spectacles) et à tous les milieux (scolaire, hospitalier) au sein d'une saison qui donne lieu, chaque année, à une présentation conviviale autour d'un buffet.

Les Nanterrois venus découvrir l'offre 2013-2014 de TM+ ont dû dresser l'oreille lorsque Laurent Cuniot leur a annoncé que la date du 16 janvier serait associée à une « création militante pour soprano et ensemble contre la morosité de la crise ».

Crise du langage ou crise de la modernité? Ni l'une ni l'autre. Avec TM+, la musique contemporaine ne connaît qu'une crise, celle qui secoue l'Europe et dont la Grèce a fait les frais de manière spectaculaire. Le compositeur Alexandros Markeas – né à Athènes en 1965 mais fixé en France depuis la fin de ses études – s'est donc lancé dans l'écriture d'une œuvre, *Citoyenne insolente*, susceptible de mobiliser le public sur ce sujet brûlant.

Un projet atypique qui a aussi suscité un mode de financement inhabituel dans le domaine de la musique dite savante, par souscription sur le site Web Ulule. Le financement participatif a été envisagé par TM+ pour réunir une somme (3500 euros) légèrement inférieure au montant de la commande et permettre au projet de voyager jusqu'en Grèce. En trois semaines (de fin octobre à mi-novembre 2013), le pari a été gagné. Les souscripteurs vont maintenant obtenir la contrepartie de leurs dons. Certains (pour

une participation de 10 euros) auront droit à un programme dédié, d'autres (pour 30 euros) à la reproduction d'un fragment de la partition, tandis que les plus généreux (à partir de 50 euros) ont été invités aux répétitions. Une seconde campagne a été lancée afin de financer une masterclass en Grèce où l'œuvre sera donnée, les 24 janvier (Athènes) et 25 janvier (Thessalonique).

Épithète

La dimension « citoyenne » s'est donc parfaitement concrétisée. Quid de l'intention « insolente »? Alexandros Markeas a divisé sa pièce en six parties (dont deux « manifs ») censées représenter différents états de la contestation portée par des voix féminines. Pour donner une résonance poétique à ces cris – parfois même dans un registre proche du burlesque –, il a associé des textes antiques (comédies d'Aristophane) à des slogans protestataires récents (de type « Indignados » ou « Occupy Wall Street »). Mais la soprano reprend aussi l'épithète d'un spéculateur cynique : « J'ai bien bu, bien bouffé et bien médité les hommes/Je repose ici pendant que mon argent travaille... » Une phrase du VI^e siècle avant Jésus-Christ, aujourd'hui projetée dans un mégaphone.

Si, comme le laisse prévoir la photographie d'une manifestante grecque reproduite sur le site de *Citoyenne inconsciente*, la chanteuse enrôlée par Alexandros Markeas brandit le poing pendant sa prestation, qu'en sera-t-il de la gestuelle du chef pour cette œuvre engagée? ■

PIERRE GERVAISONI

Citoyenne insolente (création) d'Alexandros Markeas par Raphaële Kennedy (soprano) et TM+, Laurent Cuniot (direction). Le 16 janvier à 20h30. Maison de la musique de Nanterre, 8, rue des Anciennes-Mairies, Nanterre. RER A : Nanterre-Ville. Tél : 39-92. Nanterre.fr

Le calamiteux lancer de quiches de Camille Boitel

Le lancer de quiches par catapulte style « envoyez, c'est pesé! » est un sport spectaculaire de haut niveau. Le lanceur doit avoir le coup sec, et le ramasseur, l'assiette rapide. Sinon adieu jambon, adieu lardons! Et bonjour le tapis de scène! Ce gag de sales gosses en train de pourrir la cantine est l'un des plus écrasants de rire de la nouvelle production du metteur en scène Camille Boitel, intitulé *Le Cabaret calamiteux*, à l'affiche du Théâtre de la Cité internationale, à Paris, jusqu'au 28 janvier.

Calamiteux, il l'est et ne démérite à aucun moment de son titre. Car à l'enseigne de la quiche ou du gâteau de riz faits maison au cours de chaque représentation, tous les coups sont permis. Celui du mec que l'on couvre de débris, de l'autre à qui l'on met la tête dans le seau d'eau en appuyant dessus avec la serpillière, mais encore de l'orchestre qui ne joue pas, et j'en passe. Le tout enrobé d'une sauce volontairement lourde qui finit par tomber sur l'estomac à force d'en rajouter question ratages, dérapages, chansons nazes et autres couacs.

« Pire, c'est bien meilleur! », pourrait être le credo de ce cabaret défilé et crado qui déclina tous les degrés possibles de l'échelle du grand n'importe

quoi érigé en principe de création. Pas très neuf, drôle parfois, il épaté aussi grâce à quelques numéros pitoyablement dingues, qui ne suffisent pas. Il n'empêche qu'ils font rêver et attestent du talent unique de Camille Boitel pour la catastrophe artisanale télécommandée, comme sa précédente pièce, *L'Immédiat* (2009), entre cirque et théâtre, en apportait la preuve magistrale.

Plumes et tralala

« Qu'est-ce que je fous là? », se demande un des personnages du spectacle. Lundi 13 janvier, le public, composé de beaucoup de jeunes gens ébahis, a ri un peu. Mais ce sont surtout les rideaux en velours marron du petit cabaret qui se sont franchement gondolés en montant et descendant à toute vitesse comme par magie. Attention, les premiers spectateurs à pénétrer dans la salle sont tous invités (mais heureusement pas obligés!) à se déguiser en robes du soir avec plumes et tralala. Comme le veut le style de la maison Boitel, où les hommes sont généralement costumés en robes-blisters et vestes en fourrure! Versant froufrou, *Le Cabaret calamiteux* ne s'adresse d'ailleurs curieusement qu'aux femmes. Les hommes compteraient-ils pour des quiches? ■

ROSITA BOISSEAU

Valse-hésitation à la Villa Médicis

Le ministère est revenu sur la nomination de Julie Gayet au jury de l'Académie de France à Rome

Comment expliquer une telle maladresse politique? Le ministère de la culture et l'Élysée se seraient bien passés du dernier épisode qui a remis sous les feux de l'actualité la liaison supposée de François Hollande avec la comédienne et productrice Julie Gayet. Mercredi 15 janvier, *Le Canard enchaîné* annonçait que le ministre de la culture et de la communication, Aurélie Filippetti, avait nommé Julie Gayet parmi les membres du jury de la Villa Médicis. Également dénommée l'Académie de France à Rome, cette institution accueille chaque année en résidence des artistes, qui vont pouvoir développer un projet dans leur discipline (arts plastiques, danse, cinéma, écriture...).

Aussitôt, mercredi matin, Aurélie Filippetti démentait, en déclarant qu'elle n'était « au courant de rien », que le nom de Julie Gayet avait été proposé par le directeur de la Villa Médicis, Eric de Chassey, et par lui seul. Enfin, ajoutait-elle, l'arrêté visant à valider les noms des quatre jurés n'avait pas été signé par son ministère – outre Julie Gayet, figurent la plasticienne Anne-Marie Clairet, la chorégraphe et danseuse étoile Marie-Agnès Gillot, et la compositrice Lucia Ronchetti. Julie Gayet est « une personnalité tout à fait qualifiée » pour occuper la fonction de juré de la Villa Médicis, a pris soin de préciser la ministre, tout en ajoutant : « Compte tenu de la situation particulière, je ne nommerai pas Julie Gayet. »

À la mi-journée, mercredi, Eric de Chassey organisait une conférence de presse dans un café parisien, annonçant qu'une autre personnalité serait nommée en remplacement de Julie Gayet : il s'agit d'Emmanuelle Bernheim, scénariste et romancière. Le cabinet d'Aurélie Filippetti confirmait que l'arrêté serait « signé aussitôt » par le directeur général de la création artistique, Michel Oriet, comme il est d'usage.

Pour tenter de dénouer l'imbroglio, le directeur de la Villa Médicis, nommé par Nicolas Sarkozy en 2009, puis renouvelé à son poste



Julie Gayet (au centre), lors de la convention nationale d'investiture de François Hollande, le 22 octobre 2011, à la Halle Freyssinet, à Paris. Au premier plan, la ministre de la culture, Aurélie Filippetti. VINCENT BOISOT/RIVA PRESS

en 2012 par François Hollande, a assuré qu'il s'agissait d'une erreur de communication. En effet, depuis quelques jours, le site Internet de la Villa Médicis affichait la liste des quatre personnalités qualifiées du jury pour l'année 2014, comme s'il s'agissait d'une information officielle – le jury comprend trois autres membres de droit, parmi lesquels le directeur de la Villa Médicis. Il était fait mention, de plus, de l'arrêté de la ministre de la culture, ce qui donnait le sentiment qu'Aurélie Filippetti avait validé le nom de Julie Gayet. « Je me suis un peu avancé. J'ai publié la liste du jury avant que l'arrêté de la ministre ne soit signé », a affirmé Eric de Chassey, confirmant ainsi la version donnée par Aurélie Filippetti.

Selon lui, la nomination des quatre personnalités qualifiées du jury – pour une durée d'un an et à titre

bénévole – est une affaire courante qui ne suscite en général aucune curiosité médiatique. Sauf que, désormais, Julie Gayet est au cœur de l'actualité people et politique. « C'est moi qui ai proposé le nom de Julie Gayet, au mois de décembre, du fait de sa carrière de comédienne et de productrice. Elle connaît aussi très bien le monde de l'art contemporain », a-t-il poursuivi.

« Cela ne me regarde pas »

Il signale que d'autres producteurs ont fait partie du jury dans le passé, « comme Arnaud Laporte, producteur radio, et Agnès B., en tant que productrice de cinéma ». Quand on lui demande s'il était alors au courant de la liaison, en décembre, il répond « non », avant d'évacuer le sujet : « Cela ne me regarde pas. » N'a-t-il pas jugé utile, depuis les révélations de Closer, de contacter l'exécutif ou de révi-

ser la liste des jurés? « Non. Cela ne me regarde pas », répète-t-il.

Julie Gayet a été plus d'une fois membre d'un jury de festival. Citons, pour l'année 2013, le Festival du cinéma asiatique de Deauville ou le Festival de La Foa (Nouvelle-Calédonie). Productrice de films, elle a créé en 2007 la société Rouge international, avec Nadia Turincev et, plus récemment, Cinéma-phore, avec Charles Gillibert.

Sur RTL, dans la soirée du 15 janvier, l'ex-ministre de la culture Frédéric Mitterrand a volé au secours de la comédienne, qui « avait tout à fait le profil », et critiqué Aurélie Filippetti : « Retoquer quelqu'un à cause de certaines conditions atmosphériques, ça voudrait dire qu'on nomme les gens en fonction de circonstances atmosphériques favorables. Mais non, on les nomme en fonction de leur mérite. » ■

CLARISSE FABRE

Grand Prix d'Angoulême : tête-à-queue avant-coureur

À quinze jours de la prochaine édition, le festival de BD subit la fronde de seize anciens lauréats

Bande dessinée

Deux semaines du principal événement BD de l'année, difficile de jeter plus beau pavé dans la marre. Mercredi 15 janvier, seize membres de l'Académie des Grands Prix ont fait savoir qu'ils ne participeront pas au vote devant désigner leur nouveau coreligionnaire pendant le Festival international de la bande dessinée (FIBD) d'Angoulême.

Philippe Druillet, José Muñoz, Florence Cestac, Enki Bilal, François Schuiten, Franck Margerin, Daniel Goossens, Baru, René Pétillon, pour n'en citer qu'une partie, ont pris cette décision collective afin de protester contre le nouveau mode de désignation de celui (ou celle) qui, chaque année, se trouve honoré(e) pour « l'ensemble de son œuvre ». L'affaire ne devrait pas manquer d'agiter le marigot d'ici à la 41^e édition du FIBD (30 janvier-2 février).

« Comme ça, ils auront les mains libres pour faire ce qu'ils veulent. On leur laisse la place! », dénonce Florence Cestac (Grand Prix 2000) en désignant les responsables du festival dont l'organisation est confiée depuis 2008 à la société 9^e Art+. Cette dernière a en effet modifié de manière importante, ces deux dernières années, le mode de scrutin du Grand Prix. Auparavant, l'heureux élu était désigné par cooptation par ses pairs. Depuis 2013, une pré-liste de 25 noms est proposée aux « Acadé-

miens » présents sur le festival (entre 25 et 30 auteurs selon les éditions). Dernière innovation, la désignation sera soumise cette année au vote d'un deuxième collège composé des professionnels du secteur, soit un corps électoral d'environ 2800 dessinateurs et/ou scénaristes. Les résultats seront pondérés à 50/50 au final.

Pour l'Académie des Grands Prix, la manœuvre a le goût d'une couleuvre difficile à avaler. « On est mis de côté, c'est même de l'ordre du licenciement. Comme il n'est pas question de jouer les pots de fleurs, on préfère partir de nous-mêmes », confie Baru (Grand Prix 2010).

La société 9^e Art+ a modifié de manière importante le mode de scrutin du Grand Prix

Le retrait de ce noyau dur d'auteurs prestigieux ne soucie guère le délégué général du festival, Franck Bondoux : « Je prends acte qu'ils ne voteront pas. Leur accord 50% de la décision finale, alors qu'ils ne sont que 25 à venir à Angoulême, n'était pourtant pas indécent. Tant pis. La désignation du prochain Grand Prix ne sera soumise qu'au collège élargi des professionnels de BD. Le scrutin a été ouvert il y a quelques jours sur Internet et 1500 auteurs ont déjà voté, preuve que cela correspondait aussi à un besoin. »

Derrière ces obscures querelles corporatistes se cristallise en fait un malaise plus profond. Sorte de panthéon vivant du 9^e art, l'Académie des Grands Prix était régulièrement critiquée pour ses choix favorisant un certain « copinage ». Un palmarès très francophone en a découlé au fil des années : sur 40 Grands Prix, on compte ainsi 31 auteurs français, 3 Belges et un Suisse. Les deux autres grands pays de la BD mondiale, les États-Unis et le Japon, se trouvent particulièrement sous-représentés avec trois lauréats pour les premiers et zéro pour le second.

Le summum a été atteint en 2013 quand une short-list de cinq auteurs – établie après le vote d'un collège élargi de 600 professionnels – a été soumise à l'Académie : si tous étaient étrangers, la palme est revenue au plus « français » d'entre eux mais au moins renommé internationalement, le Néerlandais Willem (qui dessine quotidiennement dans *Libération*). Celui-ci fut préféré notamment à deux géants du manga japonais, Akira Toriyama (le père de *Dragon Ball*) et Katsuhiko Otomo (le créateur d'*Akira*), dont l'élection aurait été une aubaine – artistique et commerciale – pour les organisateurs du festival charentais.

« On ne peut que regretter le manque de curiosité, voire l'animosité de certains Grands Prix à l'égard des auteurs étrangers, et tout particulièrement japonais », indique Lewis Trondheim (Grand

Prix 2006) qui, au sein de l'Académie, mène la fronde avec quelques autres (Charles Berberian, Zep) pour une ouverture du palmarès vers l'Orient.

En 2013, les échanges entre « anciens » et « modernes » avaient été particulièrement houleux au cours du repas faisant office de délibération. ■

FRÉDÉRIC POTET

THÉÂTRE TRISTAN BERNARD
64, RUE DU ROCHER, 75009 PARIS - MÉTRO : VILLIERS - ST LAZARE

Mangez-le si vous voulez

de Jean Teulé

Publié aux Éditions Julliard

Mise en pièces
Outil : Morgève
Jean-Christophe Dollé

« Un petit bijou de modernité et d'audace »
LE MONDE

ATTENTION HORAIRES EN ALTERNANCE
À 19H OU 21H DU MARDI AU VENDREDI
À 18H OU 21H LE SAMEDI

RÉSERVATIONS 01 45 22 08 40
WWW.THEATRETRISTANBERNARD.FR
ET POINTS DE VENTE HABITUELS

INSTANTANÉ JAZZ

L'hommage acide et « groovy »
d'Incognito à George Duke

NÉ AU DÉBUT DES ANNÉES 1990, le mouvement acid jazz a perdu cette semaine l'un de ses piliers : le guitariste Ronny Jordan. Connu pour sa reprise de *So What*, de Miles Davis, le musicien britannique s'est éteint mardi 14 janvier, à l'âge de 51 ans. Cependant, ce n'est pas à lui que le groupe Incognito, un autre vétéran de l'acid jazz, rendait hommage, mercredi 15 janvier, au Bataclan, à Paris, mais à George Duke, pianiste américain, collaborateur de Frank Zappa, décédé, lui, le 5 août 2013 : « *J'étais beaucoup plus proche de George que de Ronny*, s'excuse presque Jean-Paul « Bluey » Maunick, le leader. *Il m'a tout appris. Je rendrai hommage à Ronny sur notre site Internet.* »

C'est le seul moment du concert durant lequel les onze musiciens interrompent leur marathon groove et expliquent la genèse de leur groupe, né en 1979 à Londres pour jouer du jazz funk. En 1990, alors que le DJ Gilles Peterson invente le terme « acid

jazz » pour qualifier cette nouvelle scène anglaise qui voit se réunir sur les pistes de danse les amateurs de jazz et les danseurs d'house music, Incognito fait mouche avec sa reprise de Ronnie Laws, *Always There*. Sur la scène du Bataclan, ce sont trois chanteurs qui remplacent la vocaliste de l'époque, Jocelyn Brown, avec la même énergie. Là réside tout le talent du membre fondateur, « Bluey » : trouver à chaque tournée les meilleurs musiciens pour recréer la magie d'antan.

Comme avec les autres groupes d'acid jazz qui viennent régulièrement jouer en France – The Brand New Heavies, Omar... –, le groove est toujours là, intact, irrésistible. Reste que la nostalgie a un prix : le billet d'entrée pour le concert avoisine les 50 euros. ■

STÉPHANIE BINET

Incognito avec, en première partie, Didier Hayat. Jeudi 16 janvier à partir de 19h30, au Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11^e.

MUSIQUE

Vincent Peirani désigné
musicien français de l'année
par l'Académie du jazz

L'accordéoniste et clarinettiste Vincent Peirani a reçu, mardi 14 janvier, le prix Django-Reinhardt de l'Académie du jazz, qui récompense le musicien français de l'année. Après des études de musique classique, Vincent Peirani s'est tourné vers le jazz et la chanson au début des années 2000. Lors d'une cérémonie organisée au Théâtre du Châtelet, à Paris, plusieurs autres prix ont été décernés par le jury de l'Académie du jazz, qui réunit une cinquantaine de spécialistes, journalistes, diffuseurs et musiciens. Parmi lesquels : le Grand Prix de l'album de l'année, attribué à *Duke at the Roadhouse*, d'Eddie Daniels et Roger Kellaway (*Le Monde* du 13 janvier) ; le Prix du disque français pour *Pierre et le loup*, adaptation du conte musical de Serge Prokofiev par l'Amazing Keystone Big Band (*Le Monde* du 3 décembre 2013) ; le Prix du musicien européen remis au trompettiste polonais Tomasz Stanko ; le Prix du jazz vocal qui récompense la Franco-Américaine Cécile McLorin Salvant pour *Woman Child*. ■ SYLVAIN SICLIER

Victoires de la musique :
une sélection attendue

En course pour six trophées, dont deux fois pour la meilleure chanson originale (*Formidable* et *Papaoutai*), le Belge Stromae est sans surprise le grand favori des 29^e Victoires de la musique, dont les nominations ont été dévoilées mardi 14 janvier. Etienne Daho, Woodkid, le groupe de rap français 1995, Christophe Maé et Maître Gims décrochent deux nominations chacun. Daho est nommé pour le trophée du meilleur artiste interprète masculin, avec Christophe Maé et Stromae. Lilly Wood and the Prick, Vanesa Paradis et Zaz sont en course dans la même catégorie féminine. Pour l'album de musiques du monde sont nommés Winston McAnuff & Fixi, Ibrahim Maalouf et Mayra Andrade, tandis que Gesaffelstein, Kavinsky et Elephanz sont en course pour l'album de musiques électroniques. A noter, le retour, dans la catégorie meilleur album rock, de Bertrand Cantat et son groupe, Détroit. Le duo Daft Punk, en lice pour les Brit Awards anglais (le 19 février) et les Grammy Awards américains (le 26 janvier), n'a pas souhaité participer aux Victoires de la musique, selon les organisateurs. La cérémonie se tiendra le 14 février. – (AFP)

Archéologie Des Américains découvrent
la tombe du pharaon égyptien Senebkay

Des archéologues américains ont découvert sur le site d'Abydos, dans le sud de l'Égypte, la tombe de Senebkay, un pharaon ayant régné sur le pays il y a près de 3700 ans, a indiqué, mercredi 15 janvier, le ministère égyptien des antiquités. Le chef du département des antiquités pharaoniques au ministère a précisé que des cartouches royaux révélant le nom du pharaon avaient été trouvés sur son sarcophage et sur un mur de la tombe, dont le plafond était en bois – une découverte inédite. Des hiéroglyphes de son nom figuraient sur le Papyrus de Turin, un document vieux de plus de 3000 ans recensant quelque 300 noms de pharaons. Le squelette du pharaon a également été retrouvé. L'étude de la tombe pourrait révéler que les Hyksos, peuple sémitique venu du sud de la Syrie actuelle qui a dirigé l'Égypte au XVIII^e siècle avant Jésus-Christ, n'ont pas régné sur la totalité du pays. – (AFP)

Patrimoine La caverne du Pont-d'Arc,
réplique de la grotte Chauvet

La caverne du Pont-d'Arc sera le nom de la future réplique de la grotte Chauvet en Ardèche, qui doit ouvrir en 2015, ont annoncé, mercredi 15 janvier, les responsables du projet. Le choix a été validé par le syndicat mixte Espace de restitution de la grotte Chauvet « en accord avec les équipes scientifiques », selon le communiqué. La grotte Chauvet, découverte en décembre 1994 à Vallon-Pont-d'Arc mais jamais ouverte au public, abrite un ensemble de plus de 1000 dessins réalisés il y a 36000 ans. – (AFP)

Moteurs La marque californienne spécialisée dans les voitures électriques de luxe souhaite renforcer sa présence en Europe en y déployant un réseau de chargeurs en libre accès

Tesla à l'heure de vérité



Le constructeur américain élargira sa gamme, avec la sortie, en fin d'année, de la Model X. DR

F eu de paille ou départ en trombe, on ne tardera pas à savoir. Tesla, marque californienne spécialisée dans les voitures électriques de luxe, a créé la surprise sur le marché américain en tenant la dragée haute aux grands constructeurs. En 2013, 17 650 Model S – une longue et élégante berline facturée à partir de 70 000 dollars (51 400 euros) – ont été produites. Un quadruplement qui a surpris les plus optimistes.

Nouvelle mascotte des riches Américains adeptes d'une consommation « environnementalement responsable », la marque – qui est l'une des attractions du Salon automobile de Détroit – est aussi devenue la coqueluche de Wall Street. L'action Tesla a fait un bond spectaculaire, ce qui a permis à son fondateur, Elon Musk, également propriétaire de la société aérospatiale SpaceX, challenger d'Ariane Espace, de voir sa fortune augmenter de 233 % à 5,6 milliards de dollars, selon le récent classement Bloomberg des milliardaires.

Ce parcours sans faute a été terni, fin 2013, par une série de trois incendies qui se sont déclarés à bord de Model S, dont les batteries au lithium-ion ont pris feu. Dans deux cas sur trois, le sinistre a été provoqué par un choc avec un objet métallique. Ces incidents ont déclenché une enquête de la part de l'agence américaine de la sécurité routière (National Highway Traffic Safety Adminis-

tration), dont les résultats ne sont pas encore connus.

Nouveau venu au sein du gotha automobile, le constructeur de Palo Alto compte accélérer le rythme de son développement en élargissant sa gamme, qui accueillera, en fin d'année, la Model X. Ce SUV, raffiné, dont les portes arrière se déploient verticalement, devrait s'adresser à un public sensiblement plus large que l'aristocratique Model S. Vers 2015-2016 est attendu un modèle moins élitiste, promis à une diffusion de masse, au-delà des beaux quartiers. L'autre objectif de la firme – qui doit son nom à Nikola Tesla (1856-1943), ingénieur serbe méconnu qui inventa entre autres le moteur électrique asynchrone – est d'élargir son assise géographique, notamment en prenant pied en Europe.

Cette démarche ne se résume pas à implanter dans les grandes métropoles les très zen showrooms Tesla, qui ressemblent davantage à des halls d'exposition de produits high-tech qu'à des concessions automobiles. Le constructeur, conscient que l'autonomie de ses modèles, quoique non négligeable (plus de 400 km), demeure limitée, compte également déployer à travers le Vieux Continent un réseau de Superchargeurs, qui, installés le long des grands axes à proximité de cafétérias, de stations-service ou de centres commerciaux, permettront de recharger rapidement et gratui-

tement les batteries lithium-ion.

« *En dix minutes, il sera possible d'accumuler suffisamment d'électricité pour parcourir 100 kilomètres, et l'on pourra réaliser une demi-charge complète en une demi-heure* », insiste Jérôme Guillen, responsable des ventes mondiales de Tesla. Ce Français âgé de 41 ans, ancien de chez Mercedes, considère qu'une voiture électrique « *ne doit pas imposer de restrictions à l'usage* » et ne doit donc pas se limiter à un usage citadin ou périurbain.

Selon lui, le territoire européen devrait être couvert, fin 2014, d'un réseau de Superchargeurs qui permettra aux conducteurs de Tesla



La Tesla Model S est une longue et élégante berline proposée à partir de 70 000 dollars (51 400 euros). DR

Proposé dans treize gares, le service connaît un succès grandissant

La SNCF fait du « porte-à-porte » avec les VTC

Quand le porte-à-porte profite de la bouche-à-oreille. « SNCF porte à porte », le service de la compagnie ferroviaire qui achemine les clients à la gare ou à leur destination dans une voiture avec chauffeur, connaît un franc succès, à mesure que s'accroît sa notoriété. « *10 000 courses en 2013, dont 4 000 pour le seul mois de décembre* », a-t-on calculé à la SNCF.

Le service, qui existe depuis un an à Aix-en-Provence TGV, est désormais disponible dans treize gares, dont cinq à Paris, les trois gares lyonnaises (la Part-Dieu, Perrache et Saint-Exupéry), celles de Strasbourg et de Nantes.

Le voyageur, muni de la référence de son billet de train, TGV ou Intercités, effectue la réservation sur le site Pap.sncf.com, au plus tard à 20 heures la veille du voyage. Le jour dit, le chauffeur, qui s'est annoncé d'un SMS, véhicule

le client et le dépose devant la gare. Au retour, il l'attend au bout du quai, muni d'un écriteau nominatif, et porte les bagages.

Les taxis
n'ont emporté
l'appel d'offres
qu'à Lyon
et Aix-en-Provence

Le tarif de la course, payée au moment de la réservation en ligne, dépend du nombre de kilomètres parcourus. Soit, selon la SNCF, 14,50 euros entre les gares parisiennes d'Austerlitz et de Paris-Nord ou 28,60 euros entre Montparnasse et la Défense. Le transporteur espère proposer le service dans « *les 20 plus grandes villes de France* » en 2014.

La SNCF a recours à des prestatai-

res, compagnies de taxis ou sociétés de « véhicules de tourisme avec chauffeur » (VTC), ces nouveaux venus sur le marché des déplacements que les « taximen » accusent volontiers de « concurrence déloyale ».

Le choix du prestataire résulte, pour chaque gare, d'une procédure d'appel d'offres, selon le critère du « meilleur rapport qualité prix », indique la SNCF. En pratique, les VTC ont raflé la mise, excepté à Lyon et à Aix-en-Provence. Ils assurent le service dans toutes les gares parisiennes. Ainsi à la gare de Lyon opère Navendis, une société qui se présente comme une « *alternative économique aux taxis d'affaires* » et assure également un service de navettes en monospace pour le compte d'IDTGV.

« *Il ne s'agit pas de faire concurrence aux taxis* », assure la SNCF, qui ne manque toutefois pas de souligner les avantages que pré-

de traverser chaque pays. En France, « *quelques dizaines* » de stations de recharge seront disponibles à terme. Quant aux ventes, encore balbutiantes dans l'Hexagone, elles se concentrent pour l'heure en Europe du Nord (Scandinavie, Pays-Bas, Allemagne). Une usine d'assemblage a été installée à Tillburg, en Hollande, et la Model S s'est déjà vendue à plusieurs milliers d'exemplaires en Norvège (qui subventionne fortement les

Tesla ne compte pas
dévier de sa vocation
de constructeur
de véhicules 100 %
électriques

achats de voitures électriques), devenant, en septembre, la voiture la plus vendue dans le pays, toutes catégories confondues.

Reste à savoir si l'aura – justifiée, pour qui a déjà eu l'occasion de la conduire – dont jouit la Model S sera suffisante pour séduire les riches esthètes les plus portés sur l'innovation (si ce n'est sur les modèles les moins polluants).

Refusant de proposer des versions hybrides, Tesla ne compte pas dévier de sa vocation de constructeur de véhicules 100 % électriques. Un pari aventureux qui supporte difficilement le droit à l'erreur (hormis la firme californienne, aucune autre n'a percé) mais ne laisse pas la concurrence indifférente. General Motors et Ford seraient disposés à payer le prix fort pour acquérir Tesla, dont une part minoritaire du capital est détenue par Daimler. ■

JEAN-MICHEL NORMAND

OLIVIER RAZEMON

PARIS HOMMES | AUTOMNE-HIVER 2014-2015



Valentino. PATRICK KOVARIK/AFP

En quête de l'« Homo stylisticus parisiensis »

Le pendant masculin de la « Parisienne », dont le chic désinvolte affole les regards étrangers, existe-t-il ? Le début de la fashion week française le laisse espérer

Le marché de la mode masculine est devenu, en cinq ans, un véritable enjeu commercial et médiatique. Des grandes maisons aux petits labels, tout le monde redouble d'efforts pour trouver sa place dans cette discipline qui s'épanouit, aujourd'hui, aussi sûrement que l'ancien monde de la haute couture s'étiolle inexorablement. Dans cette jungle stylistique, Paris, capitale historique de la mode, tient forcément une place à part. Aux yeux du reste du monde, cette cité abrite une créature quasi mythologique : la « Parisienne », admirée pour son chic nonchalant, sa façon désinvolte d'aborder le luxe et de mélanger, l'air de rien, un manteau en cachemire Hermès avec un jean Gap. Voilà pour la légende urbaine la plus tenace – et discutable – de la géopolitique du style.

On n'est ni chez Henri Verneuil ni chez Raoul Walsh, mais dans la vraie vie du XXI^e siècle

Avec l'explosion de la mode masculine, une question se pose : son pendant masculin existe-t-il ? peut-on espérer croiser sur les podiums, si ce n'est dans la rue, un *Homo stylisticus parisiensis* ?

Les premiers défilés hiver 2014-2015 semblent livrer une réponse positive. Pour des raisons sans doute plus terre à terre (à savoir une forme de réalisme commercial) que motivés par des visées poétiques, les stylistes qui présentent leurs défilés en ce début de fashion week française cultivent un goût de la garde-robe pour homme chic et esthétiquement accessible.

En retravaillant habilement les classiques d'un vestiaire masculin traditionnel (costumes, manteaux, blousons, parkas, pulls cardigans, jeans, etc.), ils imaginent une garde-robe idéale et moderne, une sorte de chic parisien intemporel, mais aussi soluble dans une culture vestimentaire globale qui réunit les hommes de Shanghai, New York, Londres, Moscou, etc.

Premier à s'aventurer sur ce terrain, Guillaume Henry livre chez **Carven** sa meilleure collection masculine. S'inspirant des gangs-



Raf Simons. ZACHARIE SCHEURER/AP

ters américains du début du XX^e siècle, des vêtements de travail et de la culture tailleur classique, le créateur trouve le ton juste : ni trop rétro ni trop propre. Moderne, séduisant, son vestiaire égrène pull chiné ou blouson de cuir et pantalon à pinces en laine à chevrons, variations épurées sur le duffle-coat parfois relevé de motifs fondus comme un graffiti ou un tatouage usé par le temps, grands manteaux de tweed à carreaux, pantalons de

velours et blouson teddy à manches de cuir. Les proportions et les volumes restent naturels, les teintes sont classiques (noir, gris, marine, camel). On n'est ni chez Henri Verneuil ni chez Raoul Walsh, mais dans la vraie vie du XXI^e siècle.

Cette vision pleine de bon sens du vestiaire masculin, cette efficacité qui garde ses distances avec les logiques cycliques éphémères de la mode, se retrouvent en version plus luxe chez **Valentino** (lire



Carven. JACQUES BRINON/AP

Valentino pour hommes, un luxe efficace et désirable

Entretien avec les directeurs artistiques de la marque, Pierpaolo Piccioli et Maria Grazia Chiuri

Après avoir réinventé une mode féminine cultivée et poétique, Pierpaolo Piccioli et Maria Grazia Chiuri, le duo à la tête de Valentino, s'attaque au marché masculin. Lancée en 2012, la ligne homme atteint déjà 8 % du chiffre d'affaires et la maison annonce un objectif de 10 % à 15 % d'ici trois à cinq ans. Une première boutique dévolue à cet univers ouvre le 19 janvier rue Saint-Honoré à Paris. Et la très belle collection de l'hiver 2014-2015 devrait accroître le succès de cette ligne.

Manteau de double cachemire ou de laine brodés, porté avec des jeans coupe cigarette, costume de tweed et baskets de luxe, pardessus à chevrons doublé de cuir thermocollé, parka en Nylon à motifs camouflage, ou long manteau d'officier sur un sweat-shirt de cachemire signent une allure impeccable, séduisante et moder-

ne. Ce luxe efficace et désirable est également décliné en version couture : cinq manteaux et les jeans sont disponibles sur mesure. Une façon de valoriser le travail d'atelier et de satisfaire les appétits d'une clientèle qui sait ce qu'elle veut et à quel prix.

Rencontre avec des créateurs débordés (la collection haute couture est présentée à Paris la semaine prochaine) mais heureux.

A qui s'adresse la ligne masculine de Valentino ?
Pierpaolo Piccioli. En commençant la ligne homme, nous avons longtemps réfléchi à cela : qui est cet homme, comment est sa garde-robe, sa culture ? Nous avons voulu créer un langage pour une nouvelle génération, constitué saison après saison, et pas seulement pour un défilé.

Maria Grazia Chiuri. Autrefois il y

avait deux catégories d'hommes très distinctes : les classiques et les amateurs de mode. Nous pensons que ce n'est plus vrai aujourd'hui. Il existe une nouvelle génération de clients qui sait reconnaître les valeurs classiques mais qui, en même temps, veut des coupes plus étroites et « cool ». Pour parler à cette génération, nous associons des savoir-faire traditionnels avec des formes et des technologies modernes.

Pourquoi introduisez-vous des pièces sur mesures dans cette collection ?
P.-P. P. Pour apporter quelque chose de magique dans le quotidien, un effet « fantastique normal ». A travers le sur-mesure, l'homme est familiarisé avec l'idée de la couture mais nous voulions étendre cela à des pièces plus contemporaines comme le jean ou les baskets personnalisées.

Quelle est votre idée du luxe derrière tout cela ?
M.G.C. La haute couture est notre signature et nous voulons ouvrir un atelier sur-mesure pour hommes à Rome. Il est important d'avoir un service d'élite pour des clients exigeants, et d'être capable de transcrire cet esprit couture dans des pièces comme le denim. Le luxe aujourd'hui, c'est cela : mixer la haute couture, le style de la rue, le sportswear, tout en conservant la même exigence de savoir-faire. Tout cela est aussi une question d'individualité. La collection s'inspire de voyages dans différents pays, où l'on rencontre différentes cultures. La façon dont l'homme assimile tout cela est très personnelle, et dépend de sa sensibilité. ■

Pourquoi introduisez-vous des pièces sur mesures dans cette collection ?

P.-P. P. Pour apporter quelque chose de magique dans le quotidien, un effet « fantastique normal ». A travers le sur-mesure, l'homme est familiarisé avec l'idée de la couture mais nous voulions étendre cela à des pièces plus contemporaines comme le jean ou les baskets personnalisées. Il fallait que ce soit facile à vivre, pas ostentatoire.

houettes à vestes enroulées, superposées, déstructurées, sur des pantalons à fond descendu un peu flous, sont trop compliquées pour avoir cette étincelle de vie – rêvée ou quotidienne.

Le Belge **Raf Simons** ne tombe pas non plus dans la facilité. Mais on peut toujours compter sur lui pour être ailleurs, souvent devant tout le monde. Authentique amateur d'art contemporain (avant que cela ne devienne un tic dans le milieu de la mode), il signe une col-

lection à quatre mains avec l'artiste californien Sterling Ruby.

Les deux hommes n'en sont pas à leur coup d'essai. L'Américain a déjà signé la décoration de la boutique Raf Simons de Tokyo et des toiles denim javellisées qui ont servi aux collections du créateur ; celui-ci a également repris des images de ses peintures sur des pièces haute couture de la maison Dior dont il est également directeur artistique pour la mode féminine.

Entre l'imaginaire sans franchises limites de Raf Simons et le style kaléidoscopique/abstrait/organique, infusé de culture pop de Sterling Ruby, on pouvait s'attendre aux plus grands excès. La collection est pourtant un modèle d'équilibre. Les manteaux et vestes décorés de patchworks de fausse récup, rappellent les *Bleach Collages* (collages à la javel) de l'artiste, mais ne transforment pas les silhouettes en happening pour autant. Les grandes parkas de couleurs aux applications « gueules de requin » ou « manucure kitsch » ont un côté « commentaire sur la culture pop » et donc de la culture mode ; les mailles tricolores à applications ton sur ton et les ensembles chemises et pantalons javellisés complètent cet ensemble original, intelligent.

D'autant plus percutant que nombre de ces pièces ont des coupes suffisamment classiques pour être portables. Un tour de force dans l'exercice de style qui n'est cependant pas donné à tout le monde. Raf Simons est une exception culturelle. ■

M en vente actuellement
LE MONDE

En kiosque



Hors-série



Hors-série



Mensuel

Collections



Dès mercredi 15 janvier, le DVD n° 13 **SOUDAIN L'ÉTÉ** DERNIER de Joseph L. Mankiewicz

Le Musée du Monde



Dès vendredi 17 janvier, le volume n° 16 **LE TRICHEUR À LAS DE CARREAU** de G. de La Tour



Actuellement en kiosque le CD-livret n° 11 **LA CHANSON DE PRÉVERT**

Nos services

Lecteurs

Abonnements

Tél. : 32-89 (0,34€ TTC/min)
www.lemonde.fr/abojournal

Boutique du Monde

80, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
M° Glacière ou Corvisart
Tél. : 01-57-28-29-85
www.lemonde.fr/boutique

Le Carnet du Monde

Tél. : 01-57-28-28-28

Professionnels

Service des ventes

Tél. : 0-805-05-01-47

Le Monde
Le Carnet

Vos grands événements

Naissances, baptêmes, mariages
Avis de décès, remerciements, messes anniversaires
Colloques, conférences, portes-ouvertes, signatures
Soutenances de mémoire, thèses

Pour toute information :
☎ 01 57 28 28 28
☎ 01 57 28 21 36
✉ carnet@mpublicite.fr

AU CARNET DU «MONDE»

Naissance

Après 900 tétées et biberons, 1800 couches, beaucoup de sourires et quelques larmes,
Axelle et Frédéric KRIVINE, Flora KRIVINE,

trouvent soudain le temps d'annoncer la naissance de

Vladimir et Léon KRIVINE,

le 15 octobre 2013, des mains du professeur Ville, à l'hôpital Necker.

Les parents et les fabricants de couches sont radieux, les voisins un peu moins.

Décès

Yvan Amar et Clarisse Baruch, ses enfants et leurs conjoints, Dominique Boutel et Dan Baruch,
Illya Amar, Zoé Baruch, Eva Baruch, Cléo Baruch et Léo Amar, ses petits-enfants,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Nadine AMAR, psychanalyste,

à l'âge de quatre-vingt-six ans, le 14 janvier 2014.

Elle sera inhumée le lundi 20 janvier, à 11 heures, au cimetière Parisien de Bagneux, entrée principale, 45, avenue Marx-Dormoy, à Bagneux (Hauts-de-Seine).

La Société psychanalytique de Paris a la tristesse d'annoncer le décès de

M^{me} Nadine AMAR,

survenu le mardi 14 janvier 2014.

Membre de la SPP de 1979 à 2011, elle se consacra tout particulièrement au psychodrame psychanalytique.

Les membres de la SPP s'associent à la peine de sa famille et de ses proches.

Société psychanalytique de Paris, 187, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

M^{me} André Arfan, née Florence Été, son épouse,
M^{me} Perrine Fraysse Arfan, sa fille,
Elisa, Matthieu, Julien et Clémence Fraysse,
Victoire, Christophe Arfan, Eléonore et Jean-Michel Lévy-Bruhl, ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. André ARFAN, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier dans l'ordre national du Mérite, chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres ainsi que de nombreuses distinctions françaises et étrangères,

survenu le 12 janvier 2014, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mercredi 15 janvier, à 14 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste, 158, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly-sur-Seine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Merry-la-Vallée (Yonne).

Pierre, son époux,
François et Marie-Grâce, Dominique et Nausicaa, ses enfants,
Loredane et Rafaëlla, ses petits-enfants
Ainsi que toute la famille,

font part du rappel à Dieu de

M^{me} Colette BOURIOT, née THANRON,

survenu le 13 janvier 2014, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 17 janvier, à 10 heures, en l'église de Merry-la-Vallée où l'on se réunira.

Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

M^{me} Marielle Philippart de Foy, M^{me} Solange Biaggi et M. Carime Igo, M. et M^{me} Pierre-Louis Biaggi,

M. Serge Ceccato et M^{me} Marion Durand et leurs enfants,
M. et M^{me} Pascal Béchu et leurs enfants,
M. Christophe Philippart de Foy, M^{me} Devy Philippart de Foy, M. Sylvain Giudicelli et sa fiancée, Margaux Petruque Rocca Serra,
M^{me} Géraldine Giudicelli et M. Julio Luque,
M^{me} Pauline Biaggi, M. Louis Biaggi, M^{me} Lise Biaggi,

M^{me} Charles Benelli et ses enfants et petits-enfants,
M. Maurice Biaggi et ses enfants et petits-enfants,
M^{me} Antoine Biaggi et ses enfants et petits-enfants,
M^{me} Rose Pietri,

M^{me} Georges Altieri et ses enfants et petits-enfants,
M^{me} Roger Altieri et ses enfants et petits-enfants,
Le docteur et M^{me} Dominique Germoni et leurs enfants et petits-enfants,

M. Alexandre Biaggi, M^{me} Christiane Biaggi et ses enfants,
M. et M^{me} Antoine Carta et leurs enfants et petits-enfants,

Le docteur et M^{me} Jacques-Charles Bertrand et leurs enfants et petits-enfants,
M^{me} Marie Béatrice Bertrand, Le docteur et M^{me} Jean-Baptiste Bertrand et leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et M^{me} Henri-Joseph Bertrand et leurs enfants,

M^{me} Anne Reynard et ses enfants et petits-enfants,
M. et M^{me} Roger Pietri et leurs enfants et petits-enfants,
M. et M^{me} Joseph Calizi et leurs enfants et petits-enfants,
M. et M^{me} Claude Belleville et leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Battisti et Guillou,

Ses collaborateurs, Les Communautés du chemin néocathédral du Rouet,

ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Annie BIAGGI,

leur sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, nièce, cousine et alliée, survenu le mardi 14 janvier 2014, à l'âge de soixante-huit ans.

Une messe sera célébrée le jeudi 16 janvier, à 14 h 30, en l'église du Rouet, 60, boulevard de Louvain, à Marseille 8^e.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 17 janvier, à 14 heures, en l'église Sainte-Catherine de Minerbio, commune de Barretali (Haute-Corse).

25, rue Pablo Picasso, 13008 Marseille.

M^{me} Marie-Claire Fayard, son épouse,
Louis et Lydia, Frédéric et Anne, Sébastien et Assia, Caroline et Antoine, ses enfants,
Florence, Nikos, Guillaume, Vincent, Mao, Nemo, Brune, ses petits-enfants
Et toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre-Michel FAYARD, professeur de chimie à l'université Paris VI, directeur scientifique de la chimie au CNRS, président de l'université d'Evry,

survenu le 13 janvier 2014, à Amilly, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Une cérémonie de recueillement aura lieu le vendredi 17 janvier, à 11 h 30, au crématorium d'Amilly, 400, rue de Pisseux, à Amilly (Loiret), où l'on se réunira, suivie de la crémation, à 12 heures.

Condoléances sur registres.

P.F. Jacques Rondeau, 45200 Amilly.

Philippe Houdy, président de l'université d'Evry-Val-d'Essonne, Le personnel de l'établissement, Ses anciens collègues,

ont la tristesse de faire part du décès de

Michel FAYARD, administrateur provisoire de l'université de 1991 à 1996,

survenu le lundi 13 janvier 2014, et s'associent à la douleur de la famille.

Ses obsèques auront lieu ce vendredi 17 janvier, à 11 h 30, au crématorium d'Amilly, près de Montargis dans le Loiret.

Caragoudes (Haute-Garonne). La Roche-l'Abeille (Haute-Vienne).

Frédéric, Christophe et Jérôme, ses fils,
Ses belles-filles,
Ses petits-enfants,
Sa famille
Et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Marie-Geneviève LOUIS, née BÉCHADE,

survenu à l'âge de soixante-seize ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 16 janvier 2014, à 9 h 30, en l'église de Caragoudes, où l'on se réunira, suivie de la crémation, à 12 heures, au crématorium d'Albi (Tarn).

Le père Provincial de France de la Compagnie de Jésus, La communauté Saint François-Xavier, Sa famille,
Les Petites-Sœurs des Pauvres de la rue Notre-Dame-des-Champs,

ont la tristesse de faire part du décès de

père Gustave MARTELET, s.j.

décédé le mardi 14 janvier 2014, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année et sa soixante-dix-neuvième année de vie religieuse.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, Paris 6^e, le samedi 18 janvier, à 10 heures.

Communauté Saint-François-Xavier, 42, rue de Grenelle, 75007 Paris.

M^{me} Florence Pelade, son épouse,
M. Roger Pelade, son père et son épouse, Eliane, Karine Pelade, sa fille,
Joël et Michelle Pelade et leurs enfants,
Anne-Marie et Etienne Fagot et leurs enfants,
son frère et sa sœur, sa belle-sœur et son beau-frère, ainsi que ses neveux et nièces, Guillaume et Karine Brichard et leurs enfants,
Dorothee et Matthieu Pierlot et leurs enfants,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

M. Philippe PELADE,

survenu le mardi 14 janvier 2014.

Un dernier hommage aura lieu le vendredi 17 janvier, à 13 h 30 précises, au crématorium des Ulis (Essonne), route de l'Orme à Moineaux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes funèbres Choteau, 19, rue du Repos, 78700 Conflans-Sainte-Honorine. Tél. : 01 39 19 22 62.

Colloque

Colloque hommage à Jean Halpérin

samedi 1^{er} et lundi 3 février 2014, à 20 heures, (accueil à 19 heures), Espace Rachi, 39, rue Broca, Paris 5^e,
dimanche 2 février, de 9 heures à 23 heures, Maison de la Chimie, 28, rue Saint-Dominique, Paris 7^e.

Témoignages, tables rondes et leçons, projections d'interviews de Jean Halpérin, avec Paul-Laurent Assoun, Henri Atlan, Robert Badinter, Jean Dujardin, Alain Finkielkraut, Pier Francesco Fumagalli, Marcel Gauchet, Georges Hansel, David Kessler, Ryon Krygier, Pierre Lenhardt, Bernard Miyet, Jean-Jacques Moscovitz, Anne Denise Rinckwald, Claude Riveline, Michaël de Saint Cheron, Perrine Simon-Nahum, Zvi Tal, Paul Thibaud, Annette Wiewiorka
Entrée : 35 € pour les trois jours, 15 € les soirées, 25 € le dimanche (gratuité pour les étudiants).

anima.cie@gmail.com et colloquejem@live.fr

Conférences



Conférence publique « Enjeux et Perspectives »

le samedi 18 janvier 2014, à 14 h 30,

avec Dounia Bouzar, anthropologue du fait religieux, expert à l'Observatoire national de la laïcité

La laïcité suffit-elle pour désamorcer l'Islam radical ?

Entrée Libre. Grand Temple de la Grande Loge de France, 8, rue Puteaux, Paris 17^e.

La documentation Française

Dans le cadre de son cycle « Les mercredis de la Documentation française »

La Direction de l'information légale et administrative organise une conférence débat sur le thème

« Crise ou changement de modèle ? »,

avec Michel Aglietta, économiste, conseiller scientifique du CEPII, Elie Cohen, économiste, directeur de recherche CNRS - Sciences Po, Agnès Verdier-Molinié, directrice de l'iFRAP,

le mercredi 29 janvier 2014, à 17 h 30, 29, quai Voltaire, Paris 7^e.

Réservation obligatoire par courriel : mdf@dila.gouv.fr ou par téléphone : 01 40 58 76 78, 01 72 69 59 63.

U - PANTHÉON - SORBONNE - UNIVERSITÉ PARIS 1

Chaire Grands enjeux stratégiques contemporains

Chaire « Grands enjeux stratégiques contemporains. »

Leçon inaugurale, Sir Lawrence Freedman, professeur au King's College of London. « La supériorité stratégique au 21^e siècle. »

Lundi 20 janvier 2014, de 18 heures à 20 heures.

Centre Sorbonne, Amphithéâtre Richelieu, 17, rue de la Sorbonne, Paris 5^e.

Entrée libre, inscription impérative à l'adresse suivante : www.chairestrategique.univ-Paris1.fr

Programme des conférences, les lundis de 18 heures à 20 heures.

27 janvier 2014, Pierre Hassner, « Guerres et politique au 21^e siècle », 3 février,

Béatrice Heuser, « Technologie et stratégie dans la RMA » 10 février,

Sir Lawrence Freedman, « Qu'est-ce que la dissuasion ? », 17 février,

Pal Sidhu, « La question nucléaire au 21^e siècle », 24 février,

Béatrice Heuser, « Les origines historiques de la stratégie nucléaire », 3 mars,

Pal Sidhu, « Les défis stratégiques en Asie », 10 mars,

Pal Sidhu, « La vision stratégique de l'Inde pour le 21^e siècle », 17 mars,

John Krige, « Supériorité technologique et politique extérieure américaine », 24 mars,

John Krige, « Conflits Etats-Unis/Europe autour d'un système global de télécommunications par satellite », 31 mars,

Béatrice Heuser, « La notion de victoire militaire », 7 avril,

Sir Lawrence Freedman, « L'avenir de la guerre », 10 avril,

Colloque : « Nouveaux rapports de force, interdépendance et équilibres stratégiques ».



Le 20 janvier 2014, à 17 heures, à l'Ecole normale supérieure, salle Dussane, 45, rue d'Ulm, Paris 5^e,

XIII^e conférence Alberto-Benveniste, « Le nom de notre pays est Sefarad dans la langue sainte... » par Adeline Rucquoi.

Remise des Prix Alberto-Benveniste 2014 à Rosie Pinhas-Delpuech (littérature) et Elena Romero (recherche).

Récital de chants séparades par l'ensemble Presensya.

Entrée libre. Renseignements sur www.centrealbertobenveniste.org

FORUM UNIVERSITAIRE DE L'OUEST PARISIEN



Cycle

« La Grande Guerre et la littérature »

21 janvier 2013, 14 h 30, Jaurès assassiné deux fois, spectacle de et joué par Pierrette Dupoyet,

28 janvier, 14 h 30, 14-18, matrice du XX^e siècle, Philippe Moreau Defarges,

4 février, 14 h 30, La dernière guerre de Charles Péguy, Michel Laval,

11 février, 14 h 30, Genevoix, Le grand témoin, Michel Bernard,

4 mars, 14 h 30, Lire dans les tranchées, Benjamin Gilles,

11 mars, 14 h 30, Jünger - Bernanos, Danielle Beltran-Vidal.

Espace Landowski, 28, avenue André-Morizet, 92100 Boulogne. Tél. : 01 55 18 52 05.

L'École de Psychanalyse des Forums du Champ lacanien

reçoit l'anthropologue Maurice Godelier, directeur d'études à l'EHESS,

pour une conférence-débat sur Sexualité, inceste et systèmes de parenté

mardi 28 janvier 2014, à 20 h 30, Reid Hall, 4, rue de Chevreuse, Paris 6^e.

Renseignements : 01 56 24 22 56. www.champlacanienfrance.net

Débat



Les Agendas du Politique Un nouveau cycle de débats publics, à l'initiative du laboratoire d'excellence Tepsis et des Éditions de l'EHESS.

Débat le mercredi 22 janvier 2014, de 18 h 45 à 21 heures, « La Turquie de l'AKP entre contestations internes et nouveaux enjeux régionaux », avec Benjamin Gourisse, Isil Erdinç, Yohanan Benhaïm, Hamit Bozarslan.

EHESS, amphithéâtre, 105, boulevard Raspail, Paris 6^e. Entrée libre, inscription recommandée agendaspolitique@ehess.fr www.editions.ehess.fr

Vernissage



« Selfie mix medias d'Ultra Violet » (égérie d'Andy Warhol), vernissage le samedi 18 janvier 2014.

Galerie Depardieu art contemporain, 18, avenue des Fleurs, à Nice, www.galerie-depardieu.com

Communications diverses

La belle dédicace de Paul Belaïche-Daninos (La révolution fracassée. Volume 1. Actes Sud) a été mise en ligne sur Passiondulivre.com



Semaine Chine-Corée-Japon « Décentrer le regard » du lundi 20 au vendredi 24 janvier 2014, 45, rue d'Ulm, Paris 5^e. Programme complet sur le site www.ex-orient.ens.fr

Beth Hamidrach Alliance israélite universelle, sous la direction du professeur Armand Abécassis. Cycle de cours semestriel 2014 Exégèse biblique, Midrach, Talmud, hébreu biblique et rabbinique, littérature, histoire, Centre Alliance Edmond J. Safra, 6 bis, rue Michel-Ange, Paris 16^e, (métro Michel-Ange-Auteuil).

Information et inscription au 01 53 32 88 55 ou bethamidrach@aui.org www.aui.org

L'union bancaire : progrès ou illusion ?

Les négociations sur l'union bancaire entre le Conseil, la présidence grecque de l'Union européenne et le Parlement européen ont débuté le 8 janvier, trois semaines après la signature d'un accord par les ministres des finances de l'UE. Il s'agit de renforcer les outils financiers de gestion de crise et la confiance des investisseurs dans la zone euro, et de mieux protéger les contribuables. Cet accord prévoit, entre autres, la supervision unique des grandes banques et un mécanisme de résolution des crises bancaires. S'agit-il d'une avancée vers une Europe fédérale ou d'un compromis insuffisant pour faire face à une crise de grande ampleur ?

■ Un grand pas pour l'Europe Le défi démocratique demeure

Nicolas Véron

Economiste au centre de réflexion Bruegel, basé à Bruxelles, et au Peterson Institute (Washington DC)

Le 18 décembre 2013, les ministres des finances européens ont annoncé un accord sur la mise en place d'un mécanisme de résolution unique (MRU) pour le traitement des crises bancaires. Certaines réactions présentent cet accord comme l'achèvement de l'union bancaire, d'autres comme un compromis impraticable. Cette apparente contradiction est révélatrice de la nature du projet d'union bancaire : radical et de long terme. Le MRU n'en est pas le point d'aboutissement, mais il illustre le chemin parcouru depuis son engagement en juin 2012.

Qu'est-ce que l'union bancaire ? Dans sa définition la plus simple, l'expression désigne le transfert au niveau européen des instruments de politique publique relatifs au secteur bancaire, en particulier la supervision, la résolution des crises et la garantie des dépôts. La motivation est de rompre le cercle vicieux entre finances publiques et systèmes bancaires nationaux, identifié en 2011-2012 comme un facteur-clé de la crise de la zone euro. Sur le premier point, un mécanisme de supervision unique (MSU) a déjà été décidé et prévoit un transfert d'autorité, cette année, du niveau national vers la Banque centrale européenne (BCE).

La relation entre banques et Etats est au cœur du développement historique des économies européennes. Son transfert au niveau supranational est un changement structurel de grande ampleur et soulève la question du pouvoir politique, fiscal et budgétaire au niveau européen. Le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, a raison de suggérer une « union quadruple », bancaire, budgétaire, économique et politique, pour résoudre la crise.

Mais le débat sur l'union budgétaire et politique est gelé par la frilosité de nos gouvernants, le manque de confiance entre Etats membres et la difficulté de modifier les traités européens. Tant qu'il en est ainsi, l'union bancaire ne peut être qu'une construction incomplète. Toutefois, même inachevée, cette construction est un progrès majeur. L'union monétaire est rendue bien plus solide par une union bancaire même partielle.

Le MSU est à lui seul un gigantesque pas en avant pour la stabilité financière européenne. En comparaison, le MRU, dont les attributions se situent en aval du MSU, apparaît nettement moins convaincant, avec ses procédures hybrides entre Etats membres et l'union européenne, sa complexité byzantine, et sa mise en application conditionnelle et étagée entre 2015 et 2025.

Le discours politique s'est focalisé sur la résolution des crises bancaires « à coût budgétaire nul », en faisant payer les créanciers et les banques elles-mêmes. En réalité, une contribution imposée aux banques, comme l'impôt sur les sociétés, est

une taxe, même si elle n'est pas directement prélevée sur les ménages. Elle revient à créer une union fiscale et budgétaire partielle et déguisée, d'où la méfiance compréhensible de certains gouvernements. Quant à faire participer les créanciers, l'intention est bienvenue, mais sa mise en œuvre sera difficile.

Depuis le début de la crise, les gouvernements européens ont été beaucoup trop généreux avec les créanciers des banques, qui ont bénéficié d'un attachement excessif au maintien des championnes bancaires nationales. Mais, dans certains scénarios de crise aiguë, l'intervention publique est justifiée pour arrêter la panique. Le but est donc de trouver un meilleur équilibre en imposant une discipline fondée sur des incitations plus saines ; mais cet équilibre sera défini par la pratique des années à venir, autant, sinon plus, que par la législation en cours de discussion.

Les Etats-Unis ont une meilleure discipline de marché sur ce point et ont pu fermer des centaines de banques depuis 2007 en imposant des pertes importantes à leurs créanciers. Mais leur système est lui-même loin d'être parfait, et il a fallu des décennies pour en arriver là. Le retard européen sur ce point ne sera pas comblé en une seule étape. A court terme, l'essentiel est ailleurs. La mise en œuvre du MSU requiert une revue des bilans des banques qui passent sous l'autorité de la BCE. Certaines de celles qui seront identifiées com-

La relation entre banques et Etats est au cœur du développement des économies européennes. Son transfert au niveau supranational est un grand changement

me sous-capitalisées devront être restructurées par les autorités publiques nationales, bien avant la mise en place opérationnelle du MRU. C'est là que se joue le sort de l'union bancaire. Si la revue des bilans manque son objectif de rétablissement de la confiance, il n'y aura rien à attendre du MRU, et la zone euro rechutera sans doute dans la crise. Mais si l'exercice s'achève avec succès fin 2014, l'héritage des échecs passés ne pèsera plus sur les négociations européennes comme aujourd'hui. Dans ce nouveau contexte politique, il n'est pas impossible d'imaginer que les questions de fond sur la responsabilité et la représentation, en d'autres termes l'union politique, puissent être abordées de manière renouvelée.

L'accord du 18 décembre n'est donc qu'une étape, et pas la plus importante, sur la longue route vers l'union bancaire en Europe. La question centrale, comme l'indiquent les intentions de vote aux élections européennes de mai, reste celle du déficit démocratique de l'Union. Sans mandat démocratique, les institutions européennes, Conseil inclus, resteront grippées par leur déficit de capacité exécutive. Et sans cette capacité, l'union bancaire est condamnée à rester inachevée. ■



■ Il faut une autorité indépendante des Etats

Martin Schulz

Président (social-démocrate) du Parlement européen (depuis 2012)

Peu avant Noël, des titres dithyrambiques se sont étalés dans les journaux : accord « historique », une « révolution qui s'annonce ». La presse et, à travers elle, les politiques nationaux saluaient un accord sur l'union bancaire, et plus encore sur son second volet, le mécanisme de résolution unique (MRU). Au vu des positions radicalement opposées des ministres des finances jusqu'à la veille du Conseil européen de décembre, il est compréhensible que le qualificatif « historique » ait été utilisé. N'oublions pas que cet accord ne concerne que l'une des deux branches législatives européennes. Les négociations entre la présidence grecque du Conseil et le Parlement européen, elles, ont débuté le 8 janvier avec en ligne de mire, une union bancaire incontestée. Le Parlement

En l'état, le projet validé par le Conseil européen n'est pas seulement décevant, il est dangereux, car il attribue le pouvoir décisionnel aux Etats membres

pèsera de tout son poids de colégislateur et de toute sa légitimité démocratique pour que cet accord soit vraiment révolutionnaire. Car, en l'état, le projet validé par le Conseil n'est pas seulement décevant, il est dangereux. Il est dangereux, car il attribue le pouvoir décisionnel aux Etats membres. Ce n'est pourtant pas par coquetterie que le qualificatif « unique » a été choisi pour le mécanisme de résolution. L'Europe doit être capable de résoudre les problèmes d'une banque en un week-end afin d'éviter que la défiance des épargnants et des marchés sévisse dès le lundi matin. Et ce de façon rapide, objective et peu onéreuse, grâce à un fonds mobilisable et crédible. S'il faut attendre les décisions unanimes des 28 pays, d'une foule de comités aux intérêts divers, si d'une résolution « unique » on

passé à une résolution « multiple », on vide l'union bancaire de sa substance. La solution au rabais défendue par le Conseil ne changerait rien à la situation actuelle de résolution des crises bancaires. Elle empirerait même les choses en ajoutant davantage de complexité. L'Europe risquerait encore une fois de se trouver au bord du précipice, car les décisions d'urgence n'auront pas été prises à temps. Et, encore une fois, d'avoir à payer beaucoup plus cher pour financer un long rétablissement d'établissements boiteux, alors qu'un traitement de choc aurait suffi.

Ce projet ne représenterait alors pas seulement une coquille vide. En ne rétablissant pas la confiance, il ne permettrait pas de résoudre la fracture du marché bancaire. Or seul l'accès au crédit dans les pays durement touchés par la crise permettra une reprise de l'activité et donc de sortir durablement de cette crise. Si l'on observe une faible reprise économique actuellement, c'est en partie parce que les marchés misent sur l'entrée en vigueur de l'union bancaire. En outre, l'accord sur la table fait courir le risque de décrédibiliser la BCE. Grave erreur : forte de son indépendance, c'est la seule institution qui a fait preuve de rapidité et d'efficacité dans la gestion de crise. C'est pour cela que le Parlement européen plaide pour une autorité de résolution unique et indépendante, au lieu d'un empilement de responsabilités nationales proné aujourd'hui.

Les Etats membres veulent reprendre la main sur le sauvetage des banques. C'est un changement de cap incohérent, alors que leur gestion de la crise n'a pas été à la hauteur. Le Parlement ambitionne, lui, de préserver l'esprit de l'union bancaire tel qu'il avait été arrêté lors du Conseil européen de juin 2012. Les Européens avaient alors saisi la nécessité de casser le cercle vicieux entre dette bancaire et dette souveraine. La mise en place d'une institution indépendante est la seule solution crédible pour éviter que les citoyens ne continuent de payer les errements des banques et les indéterminations des Etats. Une première fois en voyant leurs placements fondre, une deuxième en renflouant les banques avec leurs impôts et une dernière en payant les conséquences d'une crise.

Les Européens et leurs institutions ont fait le choix d'une autorité de supervision unique des banques. Elle n'a de sens que si elle s'accompagne d'un mécanisme de résolution unique. Le Parlement se battra pour que soit saisie cette chance historique. ■

Aux dirigeants politiques d'assumer le caractère fédéral du compromis !

Laurence Scialom

Professeure d'économie
à l'université Paris-Ouest
Nanterre-La Défense
Laboratoire EconomiX

L'Europe a conclu l'année 2013 sur une avancée indéniable : un accord – certes imparfait mais qui a le mérite d'exister – sur un mécanisme européen de gestion des crises bancaires. Celui-ci devrait, à terme, réduire l'implication des contribuables dans la résolution des banques en difficulté, les actionnaires et créanciers étant en première ligne pour l'absorption des pertes. Il s'agit du second volet de l'union bancaire, le mécanisme de supervision unique sous les auspices de la Banque centrale européenne (BCE) étant déjà acquis. Ne boudons pas notre plaisir, si parcimonieux par ces temps de crise !

L'union bancaire est vitale pour la zone euro : la seule réforme à même de compléter la monnaie unique et de réduire le coût pour la collectivité des crises bancaires. Mais l'union bancaire ne portera ses fruits que si la volonté politique ne faillit pas et si le saut vers une forme de fédéralisme est pleinement assumé politiquement. Le

compromis auquel est parvenu le Conseil en décembre 2013 sur le Mécanisme de résolution bancaire permet de formuler quelques craintes à ce sujet. Craintes confortées par le silence assourdissant sur le troisième volet de l'union bancaire, à savoir une assurance-dépôts fédérale qui parachèverait la monnaie unique.

Les fondateurs de l'euro avaient une conception purement technique de la monnaie, niant sa dimension politique. Or, ce qui cimente une communauté monétaire, c'est la confiance, qui tient à la foi dans sa pérennité. Dès que le doute s'insinue sur le fait qu'un euro portugais ou italien puisse ne pas valoir un euro allemand ou français, la monnaie unique est en grave danger. C'est pourquoi l'assurance-dépôts doit être fédérale, car plus de 80 % des moyens de paiement en Europe, à savoir les dépôts, sont gérés par les banques et les citoyens des pays vulnérables peuvent douter de la capacité de leur Etat à protéger leurs dépôts en cas de défaut d'une de leur banque systémique.

C'est également la raison pour laquelle le superviseur fédéral joue sa crédibilité dans la phase d'évaluation des actifs des banques de la zone qu'il va effectuer en 2014. La BCE a douze mois pour scruter bilan, hors bilan, pondération des actifs dans le calcul des ratios de solvabilité, vulnérabilité aux chocs de liquidité et résistance des banques à différents scénarios

de stress. Si elle détecte – ce qui est probable – quelques difficultés bancaires couplées « cachées sous le tapis » par quelques banques bénéficiant de la bienveillance de leurs superviseurs nationaux, aura-t-elle les coudées assez franches pour contraindre ces banques à se recapitaliser – sans appel aux Etats –, à se restructurer, ou à d'autres mesures pouvant aller jusqu'au démantèlement

La Banque centrale européenne aura-t-elle les coudées assez franches pour contraindre des banques à se recapitaliser ou à se restructurer ?

ordonné ? Ou détournera-t-elle pudiquement le regard ? Il y a là un problème de compatibilité des calendriers, car l'accord de décembre 2013 sur le sort réservé aux banques fragiles prévoit un report de la mutualisation du sauvetage des banques. Un fonds de résolution unique abondé – insuffisamment (60 milliards à terme) – par les banques sera bel et bien créé avec une mutualisation des ressources qui ne prendra effet que dans dix ans ! D'ici à 2025, ce seront les Etats qui resteront à la manœuvre, quitte à avoir recours au Méca-

nisme européen de stabilité. A terme, le fonds de résolution pourra lui-même emprunter, créant ainsi une dette jointe sur la communauté des banques européennes. Mais qu'advient-il si un pays déjà fragilisé par la crise de la dette souveraine doit organiser la résolution d'une de ses grandes banques ? La justification affichée de l'union bancaire n'est-elle pas de briser le cercle vicieux entre fragilité des banques et dette souveraine ?

En effet, les Etats garantissent leurs banques systémiques qui, elles-mêmes, détiennent des titres de la dette de celui qui les protège de telle sorte que la fragilisation de l'un affaiblit l'autre. Au cours de cette longue période de transition, quel sera le degré de solidarité des Etats en cas de crise bancaire ? Le compromis sur ce point reste ambigu et l'ouvrage devra être remis sur le métier.

Soyons néanmoins optimistes en ce début d'année ! Imaginons qu'une véritable avancée vers une vraie union bancaire – assumant le caractère fédéral de la supervision, de la résolution et de l'assurance-dépôts – soit acquise dans un proche avenir. Un tel saut fédéral est-il réaliste tant que les banques qui gèrent les dépôts et financent les PME et les ménages peuvent continuer à exposer ces fonctions vitales à la menace de pertes massives venant de leurs activités de marchés ? A-t-on la mémoire aussi courte que nous avons

oublié que les Etats-Unis sont sortis de la crise des années 1930 par une réforme bancaire qui rassemblait tous les composants de notre union bancaire mais en leur associant une séparation des activités bancaires cantonnant les garanties de l'Etat fédéral ? Ne refaisons pas l'histoire et n'appliquons pas de vieilles recettes, mais reconnaissons juste la complémentarité entre deux réformes majeures.

Ainsi, pour que les mécanismes de résolution soient efficaces, il faut imposer aux structures des banques une règle de séparabilité des filiales dans les pays d'accueil et des filiales de marché, de sorte que le superviseur puisse engager la résolution en minimisant les risques de contagion intragroupe et préserver les fonctions vitales des banques. Les testaments bancaires doivent inclure une telle séparabilité.

L'union bancaire est au cœur du projet européen du vivre et construire ensemble, car la monnaie est le socle de la vie économique. Elle est la condition nécessaire à la préservation de l'euro. Elle lutte contre la fragmentation de l'espace financier européen, symptôme grave d'un accès inégal des citoyens européens au crédit et donc d'un défaut de projection dans un avenir commun.

Gageons que la technicité n'occultera pas le fort contenu politique du projet d'union bancaire et que le courage politique sera au rendez-vous. ■

Le projet souffre d'un défaut de crédibilité Restructurons d'abord les banques

Thierry Philipponnat

Secrétaire général
de l'ONG Finance Watch

L'union bancaire est un projet ambitieux. Il s'agit à la fois de construire un système bancaire résilient qui puisse servir l'économie européenne et de mettre fin au cercle à la fois vicieux et absurde qui voit les banques européennes financer les Etats membres de l'Union tout étant dépendantes desdits Etats pour les renflouer lorsqu'elles sont en difficulté, notamment du fait de l'incapacité des Etats à rembourser leurs dettes.

C'est aussi un projet ambitieux d'un point de vue technique. Sur ce point, il s'agit de lancer trois processus parallèles. D'abord, un Mécanisme unique de supervision de l'ensemble des banques de la zone euro. Ensuite, un Mécanisme unique de résolution bancaire visant à doter la puissance publique de la capacité de s'immiscer dans la gestion d'une banque en difficulté avant que celle-ci ne fasse faillite. Cela afin d'en éviter les conséquences tant pour ses clients, et notamment pour les déposants, que pour les contribuables appelés à la rescousse lorsqu'une banque est réputée trop importante pour pouvoir faire faillite. Enfin, il est appelé à mettre en place un fonds unique dans le but de garantir, sans faire appel au contribuable, les dépôts bancaires à concurrence de 100 000 euros par déposant. On rappellera que depuis 2008, les Etats européens ont émis 1 600 milliards d'euros de garanties et déboursé 400 milliards d'euros pour sauver leurs systèmes bancaires.

L'union bancaire est, en outre, un projet ambitieux d'un point de vue politique. Il s'agit de mettre en place un système mutualisé d'assurance des dépôts et un mécanisme européen visant à la continuité du système bancaire quelle que soit la nationalité des banques en difficulté. Le projet s'appuie sur la directive organisant la résolution bancaire et traitant notamment de la question essentielle de l'imputation des pertes d'une banque sur ses actionnaires et ses créanciers plutôt que sur les contribuables. Cette directive, excellente dans son principe et constituant malgré ses défauts un progrès réel, a hélas été amputée au gré des négociations bruxelloises d'une partie des mesures techniques nécessaires pour protéger les contribuables dans tous les cas de figure possibles.

La difficulté de la mise en place de l'union bancaire se comprend quand on relie les différentes briques la composant. Du fait de la pression exercée par des Etats pour protéger les intérêts de leur industrie bancaire nationale, le système adopté pour faire payer les créanciers des banques plutôt que les contribuables en cas de crise est très imparfait. Il existe donc toujours de nombreux scénarios où une faillite bancaire nécessiterait l'implication des budgets publics. Négociant le mécanisme de résolution unique au mois de décembre 2013, certains Etats, l'Allemagne en tête, ayant conscience que les règles adoptées pour l'imputation des pertes bancaires pouvaient aboutir à des situations où les contribuables nationaux seraient à nouveau sollicités, ont insisté pour mettre en place

un mécanisme dans lequel ils auraient le dernier mot. D'où le fait que le compromis obtenu donne, contrairement à ce qui avait été proposé par la Commission européenne, le pouvoir au Conseil sur le sujet.

Un mécanisme de résolution bancaire ne doit pas être laissé aux mains des responsables politiques, et encore moins des intérêts nationaux. Une résolution bancaire est un moment difficile, un moment de crise et un moment où des pressions multiples et considérables s'exercent. Il n'est pas réaliste qu'un responsable politique puisse traiter en un temps très court ces questions techniques ardues tout en résistant aux pressions. Malheureusement, le compromis issu du sommet de décembre aboutit à cela : un système trop complexe et dirigé par le Conseil, instance à la fois politique et représentative des intérêts nationaux. Il y a fort à parier que ce système ne fonctionnerait pas s'il devait gérer un jour une crise bancaire significative. Qui plus est, ce dernier mot donné aux responsables politiques nationaux incitera encore plus les banques à détenir la dette émise par l'Etat dont elles

Un mécanisme de résolution bancaire ne doit pas être laissé aux mains des responsables politiques, et encore moins des intérêts nationaux

dépendent. Ce qui aura comme effet non seulement de ne pas mettre fin au cercle vicieux entre banques et Etats, qui est l'objectif premier de l'union bancaire, mais également d'augmenter la fragmentation des marchés financiers européens dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Le verre est-il à moitié plein ou à moitié vide ? À moitié plein si l'on considère l'accord sur la supervision unique et la directive de résolution qui, pour imparfaits qu'ils soient, constituent de véritables progrès. Reconnaissons que remplir cette moitié du verre a constitué pour les initiateurs de ces réformes un véritable tour de force. Mais il est à moitié vide si l'on regarde la faiblesse du mécanisme de résolution issu du compromis et, surtout, l'absence à ce jour, de réforme réelle de la structure des banques européennes dont la taille, la complexité et le niveau d'interconnexion privent le mécanisme de résolution de crédibilité. « Crédibilité » est le maître mot en matière de résolution bancaire et, au-delà de l'amélioration nécessaire du mécanisme de résolution, tant que la question de la structure des banques et de leur interconnexion ne sera pas réglée, il sera illusoire de penser que l'union bancaire puisse protéger nos sociétés des effets d'une crise bancaire majeure. ■

SUR L'UNION BANCAIRE, LIRE AUSSI SUR LEMONDE.FR :
L'accord sur l'union bancaire est un coup d'épée dans l'eau, par Philippe Lamberts et Sven Giegold (députés européens, Verts)
L'union bancaire, une mauvaise solution pour un faux problème, par Bruno Moschetto (professeur de sciences économiques à l'université Paris-1 et à HEC)
L'union bancaire est une avancée politique pour tous les peuples d'Europe par Pierre Moscovici (ministre de l'économie et des finances).

Une vraie promesse d'avenir pour les Européens

Marie-Anne Barbat-Layani

Directrice générale de la Fédération
bancaire française (FBF)

L'union bancaire est une étape majeure de la construction européenne. Sa force est d'être fondée sur un diagnostic partagé et de bon sens : la crise financière a révélé le caractère interdépendant des systèmes bancaires et des dettes souveraines, au sein de chaque pays et entre les pays de la zone euro.

La force de l'union bancaire est d'être à la fois une réponse politique et technique. Dépassant le stade de l'incantation, surmontant les intérêts contradictoires et renonçant aux égoïsmes de court terme, les pays européens ont réussi à faire d'une contrainte un progrès. Aujourd'hui, l'union bancaire est plus qu'un concept. C'est en train de devenir une réalité. Comment contester la nécessité d'un contrôle commun et cohérent pour toutes les banques de la zone euro ? Les banques françaises sont favorables à la mise en place d'une supervision unique. L'adoption de règles du jeu homogènes favorise des conditions de concurrence plus égales.

Au-delà, la supervision unique offre aux investisseurs du monde entier une garantie supplémentaire de stabilité dans la zone euro. L'union bancaire, c'est la force qui permet un retour à la confiance. La crédibilité de ce projet repose sur l'autorité d'une institution, la Banque centrale européenne (BCE), qui a fait ses preuves dans la gestion de la crise, en trouvant les solutions pour permettre aux banques de continuer à assurer le financement de l'économie. Responsabilité, réactivité et pragmatisme peuvent aussi être européens.

Dès novembre, quelque 6 000 banques européennes seront placées sous la surveillance d'un conseil de supervision, la Banque centrale européenne (BCE) supervisant en direct 128 groupes bancaires, dont les principales banques françaises. En mettant en commun les meilleures pratiques, en partageant des méthodes cohérentes, en rassemblant les compétences techniques et humaines sous l'autorité de la BCE, l'Europe se dote d'un système de supervision de qualité, offrant une garantie d'indépendance et de neutralité.

C'est une tautologie à rappeler sans cesse : la prévention des crises passe d'abord par le contrôle des risques, lequel suppose une supervision de qualité. Associée à un renforcement bien calibré des fonds pro-

pres, c'est la meilleure solution pour garantir la solidité des banques et prévenir de nouvelles crises. C'est, à la lumière de l'expérience, une réponse bien plus efficace que la séparation des activités de banque de détail et de marché. N'oublions pas que la crise financière a éclaté avec la faillite d'une pure banque de marché américaine, Lehman Brothers, et que les banques qui ont connu les plus graves crises en Irlande ou en Espagne étaient des banques de détail. Cela invalide la thèse d'un découpage des activités comme la solution pour prévenir la défaillance des banques.

Un coût élevé pour les banques

Comme introduction à ses nouvelles fonctions, la BCE a entrepris une revue des actifs des banques selon une méthode homogène et donnera ainsi un inventaire de leurs bilans, de leurs risques, des fonds propres à mettre en face, et donc une visibilité propre à encourager les investisseurs. Premier effet vertueux de l'union bancaire : jamais à ce jour, un tel travail n'avait été encore entrepris avec une telle exigence par une autorité supranationale.

Si toutefois une banque se trouvait en difficulté, un mécanisme de résolution européen prévoit un renflouement interne de l'établissement, avec un recours en priorité à ses actionnaires et à ses créanciers. Le recours au contribuable en cas de faillite d'une banque sera ainsi en principe désormais évité.

Ce dispositif sera mis en œuvre au niveau des pays de la zone euro par l'Autorité européenne de résolution. Il sera complété par la mise en place d'un fonds de résolution alimenté par les banques, intervenant si nécessaire. Son coût sera très élevé pour les banques et risque d'amputer leurs résultats, donc leurs fonds propres et leur capacité à financer l'économie.

Les principes étant posés, les modalités de constitution de ce fonds doivent être examinées par les régulateurs, et basées sur les risques pondérés, pour éviter des transferts de charges indus entre systèmes bancaires européens. Au niveau national, la « taxe systémique » versée aujourd'hui par les banques françaises au budget de l'Etat doit à l'évidence être affectée à ce fonds de résolution dès 2014, comme c'est le cas en Allemagne. A défaut, on ferait payer deux fois les banques françaises pour le risque systémique.

Parce qu'elle est un projet inédit et ambitieux, l'union bancaire doit être soutenue. Plus qu'un simple instrument technique de gestion des crises financières, elle est la preuve que des consensus européens et des réformes sont possibles. L'union bancaire est ainsi une promesse d'avenir pour l'Europe. ■

PASCALE ROBERT-DIARD

A l'automne 2008, dans le bureau du juge qui l'a convoqué, un vieux monsieur fait le bilan de sa vie. « C'est une catastrophe. Un jour, on plonge et après on peut plus s'en sortir. » Il en veut aux « jobards » avec lesquels il s'est laissé embringuer dans un règlement de comptes entre voyous. Ce n'est pas le dernier mort qui l'émeut, il ne le connaissait pas. Il savait que c'était un costaud, un ancien champion de boxe américaine qui travaillait officiellement comme gardien d'immeuble dans le 13^e arrondissement de Paris, mais qui était surtout un « sale type ». Une « balance » qui avait beaucoup donné aux flics et qui avait essayé de faire assassiner sa propre femme. Quand on lui avait demandé, en 2003, vu sa réputation d'ancien truand, de servir d'« appât » pour attirer l'indigène dans un guet-apens et de lui donner une « bonne correction », il avait répondu prudemment.

Mais c'est à lui-même que le vieil homme en veut le plus. « Regrets éternels. Je me suis mis dans la merde », dit-il au juge qui vient de le mettre en examen pour « assassinat ». Dans les jours qui suivent, il peste devant son fils et sa femme : « Qu'est-ce que je suis allé faire avec des amateurs pareils ! Des débutants, des pieds nickelés qui ne savent même pas faire disparaître un corps. Ils m'avaient juré qu'ils avaient fait le ménage et qu'on le retrouverait pas ! »

Tomber pour un stupide règlement de comptes, à 78 ans, Louis Guillaud, dit « Loulou la Carpe », n'en revient pas. Il a passé près de trente ans de sa vie derrière les bar-

« Le soir, avec Arlette, on joue au Scrabble. Mes petits-enfants m'adorent. C'est malheureux, cette histoire qui m'arrive maintenant »

reaux. Ancien membre du gang des Lyonnais, avec Momon Vidal et « Jeannot la Cuillère » qui ont signé les braquages les plus spectaculaires des années 1970, il connaît les règles du monde des voyous. Il débutait dans la carrière de Julot casse-croûte quand le corps de sa compagne de l'époque, une prostituée qu'il aimait passionnément, a été retrouvé découpé en petits morceaux dans le coffre d'une DS Citroën. Comme Louis Guillaud avait appris qui étaient les auteurs de l'assassinat, ils sont morts les uns après les autres.

Mais Loulou la Carpe, dans l'anthologie des truands, c'est surtout l'affaire Mérieux, du nom de cet enfant de 9 ans, Christophe, fils du patron de l'Institut Mérieux et petit-fils de l'industriel Paul Berliet, enlevé en 1975 et rendu à ses parents contre une rançon de 20 millions de francs de l'époque. De toute la bande, Loulou la Carpe avait été le seul à se faire interpellé au moment où il tentait de changer sa part de billets en lingots. Et avait toujours refusé de balancer le nom des autres, fidèle au surnom qu'il porte. En 1981, seul dans le box, il avait été condamné à vingt ans de prison.

A sa sortie en 1990, certificat d'études en poche – il l'avait passé à 53 ans à la centrale de Poissy –, on a encore un peu entendu parler de lui. Des histoires de double comptabilité et de transport d'armes, montées avec des amis qu'il retrouvait autour d'un pastis au Gavroche, un bistrot de la banlieue sud de Paris tenu par un ancien détenu.

Mais là, à l'été 2008, Louis Guillaud était fatigué. Il en avait marre de tout ça. Cela faisait à peine quelques mois qu'il venait de renouer avec sa femme et les trois enfants qu'elle avait eus d'une première union et qu'il avait reconnus. Il les avait laissés dix-huit ans sans nouvelles, ils le croyaient en cavale au Brésil, pensaient même qu'il était mort. A la gare de Béthune, dans le Pas-de-Calais, c'était son fils Philippe qui était venu l'attendre, un conducteur de travaux. Son père l'avait félicité de « réussir sa vie du bon côté ». Avec Arlette, sa femme, les choses s'étaient aussi passées simplement. Ils s'étaient revus, il lui avait dit qu'il avait bien envie de revivre avec elle, elle lui



Les regrets de Loulou la Carpe

Le truand avait tiré un trait, retrouvé sa femme. Mais une dernière affaire a rattrapé Louis Guillaud en 2008. Celle de trop : lui qui n'avait jamais balancé a parlé, pour éviter la prison. Sans succès. Alors il s'est suicidé

avait demandé si maintenant il était « blanc-bleu » et s'il avait « arrêté ses conneries ». Il lui avait répondu que oui.

Cette fille de mineurs, tombée folle amoureuse de cet homme de dix-sept ans son aîné qui l'emmenait dans les grands restaurants, avait maintenant la soixantaine et partageait son petit pavillon de Marnes-les-Mines, au pied du terril, avec sa fille handicapée et son gendre, parents d'une petite fille. Louis Guillaud y avait emménagé avec ses petites affaires et ses livres, des récits de voyous des années 1970 et des biographies de policiers. Avec ce qu'il lui restait d'épargne, il avait pu contracter un prêt pour acheter une petite voiture à Arlette. A la fin du mois, avec les 570 euros de retraite, dont 40 de pension agricole de Loulou la Carpe, ils n'avaient plus grand-chose, mais l'ancien truand se sentait bien. Au policier qui l'avait interpellé en juin 2008 pour l'affaire du gardien d'im-

meuble, il avait confié : « Le soir, avec Arlette, on joue au Scrabble. J'ai des petits-enfants qui m'adorent, ils me sautent dessus, je les aide à faire leurs devoirs. C'est la première fois que j'ai une vie de famille. C'est malheureux, cette histoire qui m'arrive maintenant. »

Le vieux truand avait vite compris que cette affaire vieille de cinq ans qui le rattrapait était mauvaise pour lui. Les enquêteurs avaient l'enregistrement d'un message téléphonique compromettant laissé sur son répondeur. Louis Guillaud n'avait même pas essayé de nier qu'il était bien le « Pépère » auquel on s'adressait sur la bande. « Je vais tout vous dire, je suis dans un truc de vérité, parce que c'est une sale affaire qui m'est arrivée. » Et pour la première fois, la Carpe avait parlé. Il avait donné les noms de ceux qui l'accompagnaient, minimisé son rôle, raconté qu'il avait seulement assisté à la scène de l'assassinat « de

nuît, sous la pluie, dans la boue » et donné des indications sur le lieu où le corps et la voiture avaient ensuite été calcinés. Il avait même conduit les enquêteurs à l'entrée d'une carrière de l'Oise de plus de 85 hectares, que seul connaissait l'un des auteurs du guet-apens, un labyrinthe de 600 km de galeries dans lequel il était convaincu que les policiers ne trouveraient pas ce qu'ils cherchaient. Loulou la Carpe avait un peu de temps devant lui et surtout, la liberté. C'était le marché.

Placé sous simple contrôle judiciaire, il avait retrouvé le pavillon, les après-midi devant les émissions de sport à la télé et les parties de Scrabble avec Arlette. Et aussi ce paquet de feuilles annotées de sa main – que les enquêteurs dénicheront en perquisition. Une liste de questions très précises qu'un interlocuteur inconnu lui a adressées à propos de l'assassinat jamais élucidé du juge François Renaud, à Lyon, en 1975. « Comment avez-vous eu son adresse ? Qui a volé la voiture ? Saviez-vous que le juge Renaud sortait ce soir-là et qu'il était accompagné ? Combien étiez-vous pour tirer ? Où avez-vous balancé les armes ? » Au-dessus des questions, l'interlocuteur rappelait que le crime était désormais prescrit et que Louis la Carpe pouvait donc parler sans crainte.

Pendant l'enquête, entre l'été et l'automne 2008, il y avait bien eu ce rendez-vous qui avait beaucoup déplu à Arlette. Deux hommes qui étaient venus rencontrer Louis Guillaud à la gare du coin pour lui demander de changer ses déclarations et de tout prendre sur lui, vu qu'il était vieux et qu'il ne risquait pas trop lourd devant la cour d'assises. Ils lui avaient promis qu'ils paieraient tout et qu'ils allaient lui trouver un grand avocat. Il les avait envoyés balader.

Des demi-aveux, pas de cadavre, une affaire obscure entre voyous et balance, Loulou la Carpe se croyait à l'abri des vrais ennuis. Jusqu'à ce jour de novembre 2008 où le juge lui annonce que les enquêteurs ont finalement découvert une « chambre » dans les galeries de la carrière, avec un véhicule calciné et un petit tas d'ossements qui avaient mal brûlé à l'intérieur. L'ADN est formel, la preuve est apportée que le gardien d'immeuble avait été assassiné. Une nouvelle convocation chez le juge l'attend. « Il faudra préparer une petite valise », lui dit son avocat qui sait que son client ne pourra plus échapper à un retour en détention. L'ancien truand demande seulement qu'on lui accorde la faveur de passer ses premières fêtes de Noël en famille. Le juge accepte, rendez-vous est pris pour la fin de l'année.

Philippe voit son père s'assombrir. « Je ne retournerai pas en prison », lui affirme Louis Guillaud. « Je lui ai proposé de lui donner toutes mes économies s'il voulait repartir. Mais il était au bout du rouleau. Même la cavale, ça ne l'intéressait plus », se souvient-il. Le 24 décembre, ils fêtent tous ensemble le réveillon de Noël. Et décident de se retrouver encore le lendemain, à déjeuner, pour « faire le rebond » de la fête. Le 25, Louis Guillaud demande à Arlette de prendre la voiture pour aller lui chercher les médicaments dont il a besoin à la pharmacie et d'emmener avec elle sa fille et sa petite-fille de 3 ans. Arlette rechigne. C'est loin, ça risque d'être fermé. Il insiste, les deux femmes et l'enfant s'en vont.

Loulou la Carpe reste seul avec son gendre. Un homme violent et alcoolique qu'il déteste, parce qu'il bat sa fille. Il lui tire deux balles dans la nuque avec son Smith & Wesson Magnum. Puis il appelle les gendarmes et les prévient qu'il vient de tuer son gendre. Lorsqu'ils débarquent, quelques minutes plus tard, Louis la Carpe s'est tiré une balle dans la bouche.

Devant la cour d'assises de Paris qui juge, onze ans après les faits, l'affaire de l'assassinat du gardien d'immeuble aux multiples vies, ils ne sont plus que trois à comparaître. Mardi 14 janvier, ils ont écouté sans ciller le récit de la vie et de la mort de Louis Guillaud. Ses mots, consignés sur procès-verbaux, pèsent aujourd'hui lourd contre eux. Appelée à témoigner à la barre, Arlette Guillaud n'a pas eu un regard pour eux. Elle ne les connaît pas, elle n'a d'ailleurs jamais connu les amis de son mari. A Loulou la Carpe, elle ne fait qu'un reproche : « Il est parti, il m'a même pas dit au revoir. » ■



INTERNATIONAL | CHRONIQUE

PAR ALAIN FRACHON

Capitalisme : retour aux années 1920

Probable candidat à l'investiture républicaine pour le scrutin présidentiel de 2016, l'Américain Mario Rubio répète à l'envi l'édifiant conte de fées de son enfance à Miami. Le sénateur de Floride module un peu selon les publics, mais, pour l'essentiel, c'est l'histoire d'une famille d'immigrés cubains qui, à force de travail et de privations, envoie ses enfants à l'université. Lesquels rejoindront ainsi dans les années 1970 les rangs de la classe moyenne, cœur mythique de l'Amérique.

Ce ne serait plus possible aujourd'hui, observe le sénateur. Avec leurs salaires, lui, de barman, elle, de petit cadre dans un hôtel, ses parents ont fini par appartenir à ladite classe moyenne et à payer des études à leurs enfants. Exerçant les mêmes métiers en 2014, ils n'en auraient plus les moyens, ils ne gagneraient pas assez. Le « rêve américain » est devenu « hors de portée », a confié Rubio lors des cérémonies du 50^e anniversaire de la « Guerre contre la pauvreté », lancée par le président Lyndon Johnson en janvier 1964.

Une raison à ce triste constat : les Etats-Unis sont devenus une société rongée par les inégalités de revenus. Ceux de l'immense classe moyenne ne progressent plus depuis trente

ans. Seuls quelque 10 % de la population encaissent l'essentiel des fruits de la croissance. Le sénateur Rubio ne faisait que reprendre un thème que le démocrate Barack Obama a été le premier à mettre en avant en décembre : « Le défi de notre temps, c'est l'inégalité », a déclaré le président.

Quand, au paradis du capitalisme, démocrates et républicains s'entendent pour formuler, quasiment en termes identiques, un même diagnostic, c'est qu'il s'agit d'une pathologie lourde. On entend déjà les thuriféraires du célèbre modèle social européen clamer en cœur : « Pas chez nous ! » Erreur, la plupart des économies occidentales connaissent un accroissement vertigineux des inégalités de revenus.

Le tableau brossé par les économistes est monochrome. Tous avancent les mêmes chiffres pour décrire la même réalité. Les écarts commencent à se creuser aux Etats-Unis dans les années 1970. Le phénomène gagne l'Europe de l'Ouest dans les années 1980. « A la veille de la crise de 2008, les inégalités atteignaient des sommets aux Etats-Unis et dans la plupart des pays développés », écrit Laura Tyson, économiste, démocrate, ex-conseillère du président Bill Clinton.

La part des salaires dans le produit intérieur brut n'a cessé de baisser depuis trente ans, période durant laquelle la classe moyenne n'a maintenu son niveau de vie qu'en s'endettant. Il n'y a pas de crise au sommet, mais concentration de la fortune. En 2012, les 10 % des plus riches des Américains se seraient partagé près de la moitié du revenu national, et ceux du fameux 1 % du haut de la pyramide quelque 22 %. Chiffres sans précédent, sauf à remonter à 1928, et qui altèrent profondément le profil social de l'Amérique.

Corrélation n'est pas causalité, pas forcément, mais la croissance des inégalités de revenus a accompagné une autre évolution : le ralentissement de la mobilité sociale. L'un des moteurs du modèle est touché. Même les républicains, qui portent haut et fort le credo américain, en conviennent : « Une des promesses fondamentales de l'Amérique tient à cette possibilité de rejoindre les rangs de la classe moyenne. Mais cette opportunité est aujourd'hui remise en cause », constate Mario Rubio.

Explosion des inégalités

Laura Tyson s'interroge : « Le fait que le creusement continu des écarts de revenus soit un trait commun aux économies développées suggère des causes communes. » Les économistes citent, pêle-mêle, développement technologique, robotisation, défaillance des systèmes d'enseignement, et, surtout, globalisation de l'économie, l'ensemble ayant favorisé un gigantesque mouvement de délocalisations.

Car à mesure que les inégalités progressaient dans les pays occidentaux, elles régressaient au niveau mondial, parce que le taux de

pauvreté diminuait dans les pays émergents où montaient les rangs des nouvelles classes moyennes. Quelles leçons pour les Etats-Unis, pour l'Europe, pour le Japon ? Les Français croient encore en leur singularité : ils n'aiment pas cette question. Ils font valoir que la situation n'est pas la même dans tous les pays développés.

Le coefficient Gini, indicateur synthétique des inégalités de revenus, est plus élevé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, par exemple, qu'en France. Le miracle de l'Etat-providence à la française assurerait une meilleure protection contre les inégalités ? En partie, mais en partie seulement. Là où l'Europe du Nord, celle qui s'est « adaptée » à la mondialisation, compte un nombre croissant de travailleurs pauvres, la France aligne ses bataillons de chômeurs. Bas salaires ou chômage. Les Français ont choisi, sans poser la question : y a-t-il un moindre mal pour une société ? La réponse n'est pas évidente.

Comme ne sont pas évidentes les questions posées par l'explosion des inégalités dans les économies occidentales. Ces économies ne peuvent remettre en cause la globalisation : pour elles, les marchés émergents sont devenus prioritaires.

Mais les écarts de revenus, la polarisation sociale entre le « 1 % » et le reste, ont sans doute un impact profond – sur la croissance, sur l'équilibre politico-social, sur la démocratie (émergence de forces politiques protestataires). Comme souvent, le débat américain est précurseur. ■

frachon@lemonde.fr

10% DE LA POPULATION ENCAISSENT L'ESSENTIEL DES FRUITS DE LA CROISSANCE

Le coup de pouce de l'ex-préfet du « 9-3 » à des élus socialistes

Sur la photo, Christian Lambert est au premier rang, entre le maire socialiste de Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), Michel Fourcade, qui prononce son discours des vœux, jeudi 9 janvier, et Mathieu Hanotin, député PS de la circonscription et candidat à la mairie de Saint-Denis. Dernier pied de nez de la part de cette figure du sarkozysme policier, préfet du « 9-3 » jusqu'à son départ en retraite en juin 2013, et passé avec armes et bagages chez Manuel Valls.

Celui qui appelait le précédent président par son prénom est-il devenu un soutien du PS ? « Je ne fais pas de politique », assure-t-il. A 67 ans, le « Panda », surnom de ce flic de base parvenu aux plus hautes fonctions, est chargé de mission sur les zones de sécurité prioritaires (ZSP) auprès du ministre de l'intérieur.

Mais l'image, qui a été postée sur la page Facebook de Mathieu Hanotin, fait jaser en Seine-Saint-Denis. Deux jours plus tard, M. Hanotin conviait Christian Lambert à la cérémonie de ses vœux, dont il était l'invité d'honneur. Il a été cité et salué par le jeune protégé de Claude Bartolone, patron du PS dans le département, présent ce jour-là. « C'est quelqu'un qui est à l'écoute de nos doléances, et avec qui j'ai toujours eu de bonnes relations », explique, de son côté, M. Fourcade. Mathieu Hanotin va plus loin : « C'est une histoire de rencontre et d'amitié. » Une histoire de stratégie électorale, aussi, à deux mois des municipales, alors que les élus de gauche n'ont cessé de vanter un préfet « accessible » et « disponible » durant son passage dans le département (2010-2013).

Dans la guerre de tranchées à laquelle se livrent PS et PCF en Seine-Saint-Denis, M. Lambert est

une prise de choix. Mathieu Hanotin ne cache pas qu'il s'inspire des méthodes de l'ancien préfet pour son programme électoral qu'il doit présenter début février : « Je l'ai sollicité et on échange sur les propositions crédibles que je peux faire sur la sécurité. » M. Lambert précise : « Soyez tranquille, je ne me présente pas sur une liste, je ne milite pas. Mathieu Hanotin est un ami. Je suis venu exceptionnellement à ses vœux, parce qu'il s'agit de quelqu'un avec qui j'aime discuter. » « C'est étonnant de voir le PS s'inspirer d'un préfet que Sarkozy est venu personnellement installer en 2010 », raille, de son côté, le maire PCF de Saint-Denis, Didier Paillard.

« Je suis parti aussitôt »

Et quand ce préfet est chargé du suivi et de l'évaluation des ZSP, dont Saint-Denis fait partie, le conflit d'intérêt n'est pas loin. A ce titre, il bénéficie des moyens fournis par la Direction générale de la police nationale : secrétaire, voiture, etc. Et il ne chôme pas, en permanence sur le terrain, fidèle à sa réputation.

Au ministère de l'intérieur, on minimise l'événement : « La période de réserve [préélectorale] n'a pas commencé, et M. Lambert n'est plus fonctionnaire, il est chargé de mission à titre personnel. Et puis il s'agit de vœux, pas de meetings politiques. »

Sur ce point, la frontière est ténue. Et quand le discours de M. Hanotin s'est attaqué à Didier Paillard, « je suis parti aussitôt », assure M. Lambert. Qui jure qu'on ne l'y reprendra plus : « C'était deux cérémonies où j'avais promis de me rendre. Maintenant, c'est fini. » ■

LAURENT BORREDON ET SYLVIA ZAPPI

Le Monde HISTOIRE & CIVILISATIONS

La plus belle perspective sur 5000 ans d'histoire

N°1 3€ 3,99 SEULEMENT*

Une collection présentée par Jacques LE GOFF

L'œuvre historique de référence

NATIONAL GEOGRAPHIC

www.histoire-et-civilisations.fr

En partenariat avec inter

UNE COLLECTION DE 30 BEAUX LIVRES À LIRE, ADMIRER, CONSERVER

DÈS LE 23 JANVIER CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directrice du « Monde », membre du directoire, directrice des rédactions Natalie Nougayrède
Directeur délégué des rédactions Vincent Giret
Directeur adjoint des rédactions Michel Guerrin
Directeurs éditoriaux Gérard Courtouis, Alain Frachon, Sylvie Kauffmann
Rédacteurs en chef Arnaud Leparmentier, Cécile Prieur, Nabil Wakim
Rédactrice en chef « M Le magazine du Monde » Marie-Pierre Lannelongue
Rédactrice en chef « édition abonnés » du Monde.fr Françoise Tovo
Rédacteurs en chef adjoints François Bougon, Vincent Fagot, Nathaniel Herzberg, Damien Leloup
Chefs de service Christophe Châtelot (International), Luc Bronner (France), Virginie Malingre (Economie), Auréliano Tonet (Culture)
Rédacteurs en chef « développement éditorial » Julien Laroche-Joubert (Innovations Web), Didier Pourquery (Diversifications, Evénements, Partenariats)
Chef d'édition Christian Massol
Directeur artistique Aris Papatheodorou
Photographie Nicolas Jimenez
Infographie Eric Béziat
Médiateur Pascal Galinier
Secrétaire générale du groupe Catherine Joly
Secrétaire générale de la rédaction Christine Laget
Conseil de surveillance Pierre Bergé, président, Gilles van Kote, vice-président

Vorsprung durch Technik



+ Innovante + Intense

Nouvelle Audi A3 Sportback.



À partir de 299 €/mois avec apport*

3 ans de garantie inclus**.

Forfait Service Entretien inclus***.

Location longue durée sur 36 mois. 1^{er} loyer de 2 999 € et 35 loyers de 299 €.

Offre valable du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.

Flashez ce QR code
pour plus d'informations



Audi.fr/a3sportback

*Exemple pour une Audi A3 Sportback 1.6 TDI 105 ch BVM6 Attraction en location longue durée sur 36 mois et pour 45 000 km maximum, hors assurances facultatives. **Garantie 2 ans + 1 an de garantie additionnelle incluse. Offre réservée aux particuliers chez tous les Distributeurs présentant ce financement, sous réserve d'acceptation du dossier par Audi Bank GmbH - SARL de droit allemand - Capital 318 279 200 € - Succursale France : Paris Nord 2 - 22 avenue des Nations 93 420 Villepinte - RCS Bobigny 451 618 904 - ORIAS : 08 040 267 (www.orias.fr). **Modèle présenté** : Audi A3 Sportback 1.6 TDI 105 ch BVM6 Ambition avec options rampes de pavillon en aluminium poli, peinture métallisée, Adaptive cruise control, sellerie cuir, pack rangement, jantes en aluminium coulé style 5 branches dynamiques partiellement polies 18", pack aluminium extérieur, Xénon Plus et 1 an de garantie additionnelle. **1^{er} loyer majoré de 2 999 € suivi de 35 loyers de 569 €.** Tarif au 1^{er} janvier 2014. ***Forfait Service Entretien obligatoire souscrit auprès d'Opteven Services, SA au capital de 365 878 € - RCS Lyon B 333 375 426 siège social : 35-37, rue Guérin - 69 100 Villeurbanne. Volkswagen Group France S.A. - RC Soissons B 602 025 538. Audi recommande **Castrol EDGE Professional**. Vorsprung durch Technik = L'avance par la technologie.

Gamme Audi A3 Sportback : consommation en cycle mixte (l/100 km) : 3.3 - 6.6. Rejets de CO₂ (g/km) : 88 - 152.